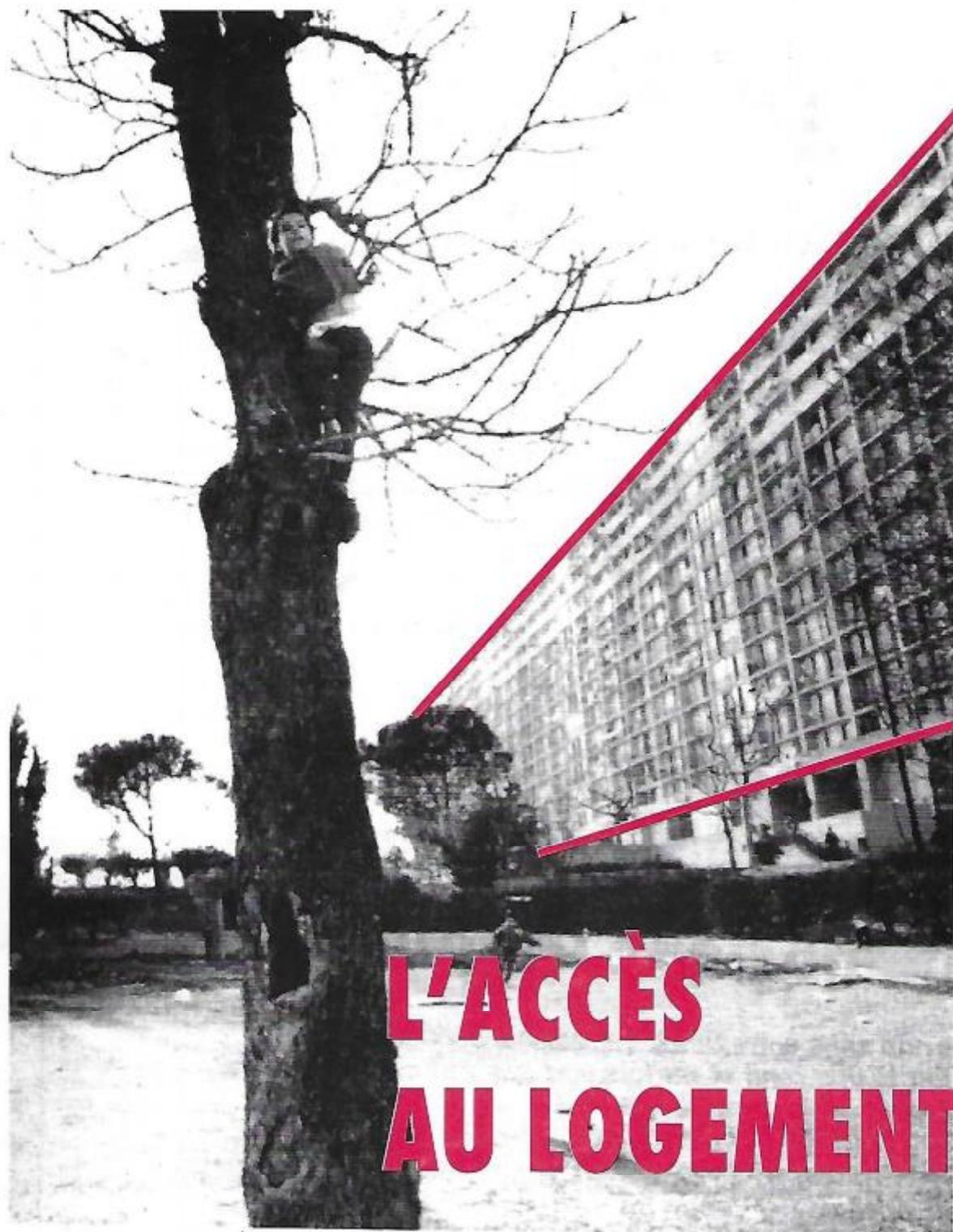


PAROLES

ET PRATIQUES SOCIALES

Rencontre avec
Bernard CHARLOT



Ph: Hugues de Wurtemberg/VU

**L'ACCÈS
AU LOGEMENT**

PEPS No 50 - 40 F - Avril/Juin 1995

SOMMAIRE

Regard sur l'actualité

Histoire de changer
Hugues BAZIN

Rencontre avec ...

Bernard CHARLOT
Propos recueillis par Mehdi FARZAD

Mémoire du travail social

**NAISSANCE DE LA FORMATION SOCIALE
DANS LES ANNEES 1900**
Françoise COLLANTIER

Travail social à l'étranger

**NOUS POUVONS BEAUCOUP APPRENDRE LES 14
UNS DES AUTRES**
Eve CHAMBON

DOSSIER

L'ACCES AU LOGEMENT

INTRODUCTION

**LES COMPOSANTES DE LA CRISE
DU LOGEMENT**
Philippe CHAVANCE

GALÈRE DE LOGEMENT
Un travailleur social

NOMBRE DE MAL LOGÉS ET SANS LOGIS
Philippe CHAVANCE

LE DROIT D'AVOIR UN «CHEZ SOI»
Yves BAISE

«J'SUIS DE LA DDASS»
L'association La Parenthèse

LOGEMENT POUR LES SANS-ABRI
Bernard CUCHET

LES TOITS DU COEUR
Eric AUGER

IL ETAIT UNE FOIS, DROIT AU LOGEMENT 38
J.-B. EYRAUD

LE COMITE DES SANS LOGIS EN ACTIONS 41
Jean Yves COTTIN

7 LES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN RETARD... 43
Philippe STARECK

"CRAIES DES ENFANTS" 45
Jacky LAFORTUNE

Pratiques sociales

SOLIDARITE et CITOYENNETE 48
Hélène CARRIERE

Regard sur les professions

LE METIER D'ASSISTANTE SOCIALE 49
A. FINO-DHERS

Ici et maintenant

DU PASSAGE AUX BARBARES 51
Jean-Jacques DELUCHEY

Arts et Cultures

**UNE IMAGE VIDEO COMME TEMOIN D'UNE
REALITE SOCIALE** 54
Damien MABIALA

Rubriques

ANNONCES 56

REVUE DES LIVRE 57
Esfandiar ATTARAN

Couverture

PARCOURS PROFESSIONNELS
Prochain trimestriel PEPS

Ce dossier a reçu le soutien financier du Fond d'Action Sociale

PEPS - Trimestriel édité par l'Association Paroles Et Pratiques Sociales - Loi 1901 - J.O. du 11.04.82 -
163, rue de Charenton 75012 PARIS - Tél: 16 (1) 40 02 09 56.

Directeur de publication : Eric AUGER - **Rédacteur en chef :** Mehdi FARZAD - **Conseil en communication :** Odile BOUDEAU

Comité de rédaction : Eric AUGER, Hugues BAZIN, Patrick BRUYAS, Catherine BOULENGER, Jean Jacques DELUCHEY, Jean-Luc DUMONT, Mehdi FARZAD, Nadia HASSINE, Guy JOUANNET, Damien MABIALA, Max MANNIEZ

Nous remercions pour leur participation à ce numéro : Bernard CHARLOT, Françoise COLLANTIER, Eve CHAMBON, Philippe CHAVANCE, Yves BAISE, L'association La Parenthèse, Bernard CUCHET, J.-B. EYRAUD, Jean Yves COTTIN, Philippe STARECK, Jacky LAFORTUNE, Hélène CARRIERE, A. FINO-DHERS, Esfandiar ATTARAN

Imprimerie : Rotographie 48.70.42.21 - Reproduction des articles et illustrations autorisée avec mention de leur origine et adresse. CPPAP 64819 - ISSN 0754-8761 - Dépôt légal : Juin 95

On oublie souvent que dans le processus d'exclusion, la place symbolique du logement est aussi importante que celle de l'emploi. En effet, l'absence d'un toit, digne de ce nom, pour les gens qui, du jour au lendemain, perdent leur emploi, se traduit souvent par, l'éclatement de la cellule familiale, l'impossibilité de retrouver du travail, le placement probable des enfants dans les institutions qui ne remplaceront jamais l'amour parental, et la galère provisoire devient progressivement permanente. On parlera alors de sans-logis, de sans abris, des gens en "fin de droits", etc.

Parmi les décisions politiques prises sur le terrain du logement, les opérations de "nettoyage" de certains quartiers défavorisés font partie d'une politique urbaine qui contribue à l'exclusion des populations défavorisées. Parmi elles, on a pu quelques fois observer des immigrés se trouvant victimes d'une part de la pauvreté et d'autre part de leur nationalité. Ainsi, des milliers de m² de bureaux souvent vides ont remplacé ces quartiers populaires dont les habitants ont dû se concentrer dans les banlieues lointaines, renforçant le phénomène de ghetto.

Si la crise de l'emploi, obéit souvent aux discours dominants basés sur la compétition internationale et l'accumulation des richesses, celle du logement est exclusivement nationale. Et dans les démarches pour l'insertion des personnes exclues, l'accès à un toit, garant de liberté individuelle et de dignité ne peut être absent. Et, comme le dit une expression Kanak : "*quand le bâtiment va, tout va*" (1).

La conjugaison logement-emploi a même fait l'objet d'un des thèmes centraux de la dernière élection présidentielle, laquelle avait basé son mot d'ordre sur l'idée de changement. Mais lorsqu'on voit le développement des problèmes sociaux se transformer en catastrophe sociale, on comprend mieux que pour les partisans des deux candidats, "*d'un côté comme de l'autre c'est moins le changement politique qui les intéresse que le changement de politique*" (2).

Y a-t-il une fatalité à la crise du logement ? Non, si on en croit les solutions existantes dans ce domaine. Les réflexions apportées dans ce dossier, peuvent constituer des éléments de réponses, aussi bien pour des décideurs que pour des travailleurs sociaux.

En effet, par l'absence de politique de logement en leur faveur et par manque de solutions efficaces apportées par les travailleurs sociaux, les mal-logés ou sans-logis tentent de s'organiser eux-mêmes pour formuler des propositions au changement qu'ils attendent depuis plusieurs années.

Leurs démarches institutantes et auto-organisées, peuvent-elles laisser indifférents les travailleurs sociaux confrontés à ce problème épineux ?

Mehdi FARZAD

(1) Cette expression est utilisée par Hnalaine UREGEL dans l'*éditorial* du 42^e numéro de la revue *Combat ouvrier*, consacré au *Droit au logement décent*, spécial 1^{er} mai 1995, Nouvelle Calédonie

(2) Cf. Marcel ROYEZ, in, *à part entière*, journal bimestriel de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail des des Handicapés, mai-juin 1995, n° 185.

CAMPAGNE D'ABONNEMENT

Vous avez témoigné d'un intérêt pour la revue PEPS :

- en étant abonné, pour certains depuis de nombreuses années,
- par l'achat d'un numéro précis,
- par une rencontre avec un membre de l'équipe rédactionnelle...

Grâce à vous, la Revue Paroles et Pratiques Sociales existe depuis 1982. Unique dans le champ du travail social et par ses publications, parce que réalisée bénévolement par une équipe de professionnels du travail social dans l'indépendance, elle constitue un lien original pour l'expression des initiatives et des pratiques sociales institutantes.

Votre soutien représente le prix de cette indépendance. Afin d'ancrer cette autonomie financière, nous lançons une campagne d'abonnement auquel nous vous associons.

Accroître notre lectorat est l'objectif à atteindre pour assurer une liberté d'expression.

Une idée simple :

- parrainer deux personnes à qui nous ferons parvenir un numéro gratuitement de votre choix ;
- sensibiliser votre entourage (vos collègues, vos étudiants ou vos amis...)

Personne parrainée

Nom

Prénom

Adresse

n° à envoyer

Merci de votre collaboration et de votre compréhension

HISTOIRE DE CHANGER

La rhétorique du « changement » a été au coeur de la campagne des deux prétendants du second tour à l'élection présidentielle. Mais de quoi parle-t-on quand nous évoquons le changement ? Peut-il raisonnablement venir du « haut » de l'échiquier politique ou ne doit-on pas redéfinir les enjeux politiques ?

Le soir du 10 mai, la Concorde le temps d'un feu de paille fut le point de ralliement d'une naïveté surprenante. A deux pas de là, sur le pont du Carrousel quelques jours plus tôt, d'autres manifestants rappelaient qu'on ne meurt pas seulement dans les cités sous les balles d'irascibles à la gâchette sensible ; on peut aussi mourir quand on s'appelle Brahim(1) un beau jour de mai sur les bords de Seine. Manifestations différentes pour des changements différents ?

On sait d'ores et déjà que le changement tant annoncé prend la forme d'un fractionnement savamment mesuré. Le ministère des affaires sociales se subdivise en ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, de la solidarité entre les générations, des quartiers en difficulté, de l'action humanitaire, de la santé publique et l'Assurance-maladie, etc.

Ainsi les « exclus » ont leur Monsieur « exclusion » (un homme sûrement intégré et intègre), et comme souvent ils habitent aussi des quartiers « difficiles », ils ont la chance de « posséder » deux ministères.

Dans cet exercice technocratique de haut vol, nous assistons

donc à une curieuse arithmétique où le cumul des têtes doit nous faire comprendre à nous, simples citoyens, la force de la « nouvelle » politique sociale.

Bien sûr nous pourrions critiquer ici l'éclatement des compétences et l'impossibilité de localiser les lieux de pouvoir. Mais ce serait l'oeuvre d'un esprit bien mal disposé ...

A ce titre nous apprécions l'arrivée de deux « nouvelles » mesures en faveur de l'embauche (Contrat d'Initiative Emploi et Contrat d'Accès à l'Emploi). Il suffirait donc de verser une aide financière à un employeur pour permettre aux chômeurs de longue durée ou aux jeunes de (ré)intégrer le monde du travail. Voici donc une recette plutôt ancienne assaisonnée par les soins de notre premier ministre lors de la déclaration de politique générale à l'Assemblée Nationale.

CONSENSUS

Mais dépassons les aspects d'une politique politicienne pour nous interroger sur l'absence de changement politique provenant du « haut ». Car il est fort probable qu'un gouvernement

jospiniste n'eût pas mieux provoqué une rupture remarquable.

Il semblerait qu'un consensus sur la question sociale (chômage, exclusion...) étouffe toute velléité d'un débat conflictuel. Le débat télévisé des deux candidats entre les deux tours en représente la meilleure preuve. Les observateurs s'accordèrent pour y déceler le signe d'une « maturité » politique comme si la disparition d'un radicalisme idéologique devait s'apparenter à l'absence d'une pensée politique. C'est en effet à un débat de techniciens auquel nous avons assisté. Au même titre que « l'humanitaire » fit office ces dernières années de politique étrangère, « l'ingénierie sociale » semble remplacer une pensée politique du social.

Cette rupture entre les mouvements politiques et le corps social voudrait-il dire que la société globale est en panne ou au contraire que le politique se révèle incapable de reprendre et donner un sens aux ruptures qui se sont produites ces 15 dernières années ?

Reprendre la deuxième proposition serait appuyer l'idée que la société produit du changement mais qu'aucun sens politique

n'est accordé aux acteurs de ce changement.

EVENEMENTS

Prenons par exemple le caractère événementiel des émeutes urbaines. Ces événements peuvent se comprendre comme la tentative de créer une faille, un espace d'action et de débat. Si aucune réponse n'est donnée à l'émergence de cette question dans l'espace public alors l'action est renvoyée à un non-sens (émeutes spontanées) ou un simple effet causal (rituel du conflit avec les forces de l'ordre). Ainsi bien souvent ces événements sont niés dans leur capacité à ouvrir un espace et créer du sens. Autrement dit, la non restitution du sens enlève aux protagonistes leur capacité d'acteur, celle de produire du changement social.

Les dernières déclarations du ministre de l'intégration s'inscrivent dans cet ordre de catégorisation de l'action par les pouvoirs publics. Il a en effet qualifié les récents événements survenus à Noisy Le Grand, de « problème d'ordre public, pas d'intégration » (2). Les émeutes urbaines posent au contraire une question publique qui n'appartient pas à la problématique de « l'intégration des jeunes issus de l'immigration ».

6

MESSIANISME

Faisons un bref rappel historique des émeutes des Minguettes en 1981 et celles de Vaulx en Velin en 1990. Il est habituel dans ce raccourci de n'y voir que l'échec de la politique de la ville en matière d'intégration. Mais plutôt que de voir l'échec d'une réponse technique, ne devrions nous pas déceler ici la non prise en compte politique de la dimension messianique de ces événements ?

Les Minguettes firent découvrir à la France un autre visage des banlieues, celui d'un creuset où s'est formée une nouvelle génération. Ceux qu'on appellera par la suite la « seconde génération » affirme d'une manière originale leur ap-

partenance citoyenne en s'élevant contre la surveillance policière et la domination des pouvoirs institutionnels.

Ces événements, comme un message annonciateur, indiquèrent la venue d'une mutation profonde. Avant même le développement massif du chômage, l'arrivée des « nouveaux pauvres » et de la rhétorique de la société à « double vitesse » ce message se basait sur une nouvelle forme d'affirmation de l'identité sociale sur un terrain culturel tout en prônant des aspirations égalitaires.

Cette tension entre égalité et identité imposait une réponse politique prenant en compte les dimensions culturelles.

Vaulx en Velin annonça une autre rupture plus radicale avant que le terme « exclusion » devienne à la mode dans les discours politiques. Face à l'impossible capitalisation du sens de l'action de leurs aînés, cette nouvelle génération indique la place centrale de l'individu mis en demeure de construire sa propre vie en dehors du circuit classique de socialisation proposé par les institutions éducatives ou même les institutions et les processus de « resocialisation » (équipements sociaux, stages d'insertion, ...). Ici sont en jeu les notions d'expérience, de mémoire, de connaissance, de rythme. C'est l'individu qui porte en lui les tensions lui permettant de créer son espace de conception et d'action.

Ce nouveau message appelle une autre réponse politique, celle du passage du sujet individuel au sujet collectif. L'absence de réponse destituant l'individu du sens de son action ne peut que le renvoyer à la « rage », la « haine », la tentation de la violence ou de l'enfermement dans le particularisme.

CHANGEMENTS

Ces notions mériteraient des développements bien plus approfondis qui dépassent le cadre de cet article. Posons-nous simplement en conclusion la question de la

nécessaire prise en compte de ces changements bien éloignés, nous l'avons remarqué, du consensus politique sur le « changement ».

La première condition est la restitution d'une connaissance et d'un sens aux auteurs des événements, la reconnaissance de leur dimension messianique.

La seconde est, dans la faille créée par les événements, la restitution de la dimension politique grâce à l'ouverture d'un forum public, un lieu de débat où pourront se formaliser des actions.

La troisième est de créer les conditions d'un rapport social, c'est à dire la transformation de l'action collective en mouvements sociaux qui définissent des enjeux en opposition à une domination.

Chercheurs, travailleurs sociaux, simples observateurs devraient donc réussir à définir une nouvelle forme d'implication et d'intervention assistant à l'émergence de ces conditions. PEPS reflète déjà la mise en place de ces espaces collectifs de définition à travers des dossiers comme celui de ce numéro sur le logement qui représente un lieu de redéploiement de la question sociale. Peut-être s'agit-il encore d'aller plus loin car nous parlons bien d'une véritable révolution dans les prises de connaissance et les méthodologies d'intervention.

Hugues BAZIN

(1) Brahim Bouarram est mort noyé après avoir été précipité dans la Seine par un skinhead qui participait à la manifestation du Front National du 1er mai.

(2) Suite à une course poursuite avec une voiture de CRS, Belkassem Belhabib meurt au guidon d'une moto le 7 juin. Dans la soirée des vitrines sont brisées dans le centre ville par des jeunes de son quartier. Dans la nuit du 9 juin plusieurs établissements publics sont incendiés. Les pouvoirs publics relayés par les médias parlent d'opération commando pour le second événement qui serait l'oeuvre d'autres protagonistes que les jeunes proches de la victime. Les propos du ministre s'appliquent au second événement. Cependant ce qui importe ici dans notre analyse est la structuration du discours.

RENCONTRE AVEC

BERNARD CHARLOT

Bernard CHARLOT étudie la question du rapport des jeunes à l'école et au savoir et celle des politiques territorialisées d'éducation ⁽¹⁾.



PEPS : *Comme tu le sais bien, les années 80/90 se caractérisent d'une part, par toute une série de mesures telles que la mise en place des ZEP, des DSQ, des CES, le RMI, la création du ministère de la Ville, etc., et d'autre part, par la relance des débats autour des thèmes tels que, la citoyenneté, l'insertion, l'intégration, le phénomène de Banlieue, etc. Alors, la première question que je voulais te poser est la suivante : Quel bilan fais-tu des politiques sociales de ces années et en particulier des politiques de la Ville ?*

Bernard CHARLOT : Il est difficile de faire un bilan global sur les effets de ces politiques puisqu'une de leurs caractéristiques est qu'elles sont territorialisées. Il faut plutôt analyser les logiques nouvelles qui se sont ainsi mises à fonctionner ; peut-être est-ce là l'élément principal du bilan. Ces logiques ont été légitimées et ont même parfois acquis un statut d'évidence, alors qu'il y a quelques années elles étaient contestées. Cela ouvre un espace de réflexion.

La société française, jusqu'à la fin des années 70, reposait sur un consensus que décrit l'expression Etat-providence. Les groupes sociaux sont alors dans une situation de conflits régulés à travers à la fois des politiques sociales au sens large du terme (des politi-

ques sociales, familiales, de santé...) et l'action des organisations syndicales, des partis politiques... qui ont des programmes, des adhérents et suscitent au moins une certaine adhésion. C'est la fin de cette logique qui est signifiée par les dispositifs que tu évoques dans ta question.

PEPS : *Quels sont les grands changements de ces années 1960/70 ?*

B. C : C'est d'abord, dès les années 60/70, un changement important que j'appellerai l'individuation des existences. Je ne suis pas en train de dire que notre société est devenue individualiste. Je ne crois pas que ce soit vrai, l'exemple que je prends toujours dans ce cas là, c'est la différence entre Touche pas à mon pote et A bas le racisme. On ne peut pas dire que Touche pas à mon pote soit une expression individualiste, c'est bien une affirmation ayant une signification socio-politique, mais elle s'exprime par référence à l'individu et non à une idée générale en isme. Elle individualise mais elle manifeste une forme de solidarité. Alors que A bas le racisme, c'est l'expression d'une valeur, cela n'a pas besoin de faire référence à un individu.

Il se produit dans les années 60/70 toute une série de transformations, celles de la famille, du couple, de

l'école, du travail social, etc. ; on peut noter aussi que les enfants, y compris dans la bourgeoisie, ne font plus le même métier que leurs parents. Ces transformations aboutissent à la production de l'individu comme valeur - et la supposent.

PEPS : *Quelle conséquence pour le travail social ?*

B. C : La possibilité d'appréhender la question sociale en termes d'appartenance collective, de groupe, etc., est de plus en plus mince. Les individus concernés se posent comme individus et pas simplement comme membres d'une catégorie. L'institution, par sa logique de gestion, de rationalisation, de bureaucratisation, catégorise, traite des catégories dans une logique du produit : pour telle catégorie il existe tel produit social. Mais une telle logique fonctionne de moins en moins bien car on se trouve de moins en moins face à des catégories clairement repérables et de plus en plus face à des trajectoires où il y a de l'hétérogène, des moments de rupture, du précaire, bref des moments où les gens cherchent, vont et viennent entre les petits boulots, le travail et le chômage. Dans ces conditions, les travailleurs sociaux perdent un certain nombre de repères et on observe des évolutions.

PEPS : Quels sont les effets de ces évolutions sur le terrain de l'école et de la pédagogie ?

B. C : Ce n'est pas un hasard si à la fin des années 70/80, Louis Le-grand parle de pédagogie individualisée, ce n'est pas un hasard non plus si l'on pose désormais avec insistance la question de l'orientation et de la participation des individus à leur orientation : les itinéraires, les trajectoires, les parcours deviennent plus complexes et sont de plus en plus difficilement gérables. Mais attention : les filières explosent mais la question des inégalités sociales à l'école continue à se poser même si c'est désormais à travers des trajectoires davantage individualisées, des options qu'on choisit, des établissements plus autonomes, etc. Il y a là un premier effet qui est antérieur à la crise, qui date des années de croissance, une dynamique qui continue à se manifester.

Un autre effet qui n'est pas lié à la crise mais plutôt aux années 60/70, c'est que dès ces années-là, le système scolaire apparaît de plus en plus comme un ascenseur social. On voit se mettre en place des processus sociaux qui, quelques années plus tard, vont se traduire dans le rapport des jeunes à l'école et au savoir : "Ce qui est important à l'école, c'est de passer, c'est d'aller le plus loin possible pour avoir un bon métier, un bon avenir et une belle vie", disent-ils, sans attribuer d'intérêt au savoir lui-même. Tout ce qui pouvait être une fonction forte de l'école, liée au savoir, à l'accès au sens de la vie, de la société et du monde, tend à être occulté.

La question de la place qu'on occupe et du rapport entre cette place et d'autres places, en terme de niveaux, est devenue la question centrale, qui tend à étouffer les autres questions. Cela apparaît clairement dans les recherches que je mène actuellement sur le rapport au savoir dans les lycées professionnels. Les jeunes raisonnent non pas en termes de métier défini, mais de niveau.

Il y a là des phénomènes nouveaux, auxquels le travail social

est lui aussi confronté, ne serait-ce qu'à travers le rapport au travail d'un certain nombre de jeunes de quartiers en difficultés. Ils ne veulent pas faire n'importe quel boulot, ils ne veulent pas travailler pour moins de 7000 F. Quand on vient de la 2ème génération, on ne veut surtout pas faire les travaux où les pères ont laissé leur santé et parfois en partie leur dignité. Tout le monde veut un travail ayant un certain niveau, une certaine forme de qualification, de dignité, de reconnaissance et de respect. Du même coup, cela pose des problèmes colossaux à la société.

PEPS : Quels sont les effets des années 70/80 par rapport aux diplômes et en même temps, comment les jeunes vont-ils se positionner par rapport à l'école et à son rôle ?

B. C : Se pose évidemment la question du chômage, que tout le monde connaît. Dans le domaine scolaire on peut signaler que les effets du chômage sont ambigus. En effet, les jeunes disent à la fois "A quoi bon travailler puisque même si on a des diplômes on ne trouvera pas de travail et il faut absolument réussir parce que même avec un diplôme moyen on ne trouve pas de travail, donc il faut aller le plus loin possible. Le chômage produit deux types d'effets en même temps. Des effets de démobilisation : le diplôme est moins désirable puisqu'il n'assure plus un emploi. Des effets de mobilisation : le titulaire de BEP se dit que ce diplôme n'est pas suffisant, qu'il faut un bac professionnel, voire un BTS, qu'il faut donc aller plus loin. Les seconds effets me semblent plus forts que les premiers.

PEPS : Et au niveau du travail social ?

B. C : On assiste surtout à l'apparition de nouveaux pauvres, non conformes aux modèles traditionnels ; il devient de plus en plus difficile pour eux de trouver une place dans la société à cause du chômage. Ce n'est pas à cause de problèmes personnels ou psychologique que ces gens se retrou-

vent dans une situation difficile, mais en raison des évolutions de l'entreprise et de l'économie - même si ce chômage peut provoquer, par contre-coup, des problèmes psychologiques personnels. Du même coup, le travail social tend de plus en plus à rencontrer sur son chemin monsieur et madame Tout le monde et non plus seulement un être spécifique dont il était possible de redoubler la mise à l'écart pratique et sociale par une mise à l'écart théorique, en l'enfermant dans du "psy".

Parmi les grandes évolutions, on peut aussi noter la décentralisation et la territorialisation des politiques sociales, accompagnées des phénomènes de partenariat.

PEPS : Justement concernant le phénomène partenariat, peux-tu nous donner quelques explications ?

B. C : On ne voit pas comment une institution traitant du spécifique pourrait travailler seule. En même temps, cela amène un certain nombre d'effets qui ne sont pas sans poser problème et produit des effets pervers. Se pose surtout la question de la spécificité des métiers du travail social. Ces métiers, notamment culturels et éducatifs, tendent à s'estomper, les fonctions tendent à devenir floues. Certains enseignants font aujourd'hui beaucoup plus de travail social et socio-culturel que de travail strictement scolaire. Inversement, les travailleurs sociaux ne peuvent se contenter du péri-scolaire, on leur demande de l'aide au devoir, de l'accompagnement scolaire. De même, on a l'impression qu'un îlotier, c'est un policier un peu psychologue. Tout cela n'est pas très clair.

Du même coup, les frontières deviennent floues et les identités fragiles, se produisent des phénomènes de redéfinition de territoires qui peuvent être ressentis par l'autre, dont l'identité est également fragile, comme conquête ou invasion de son propre territoire. Enfin, et plus généralement, avec la décentralisation se développe un phénomène qui me frappe de plus en plus et qui doit concerner

également les travailleurs sociaux : ce que j'appelle la gestion à la périphérie des contradictions centrales. Ce phénomène s'est développé dans les années 80, aussi bien dans les entreprises que dans le service public. Ce que la périphérie a souvent à gérer, ce sont les effets de contradictions centrales. Le travailleur social dans son quartier ou l'enseignant dans son établissement se heurtent à des faits qui sont liés au chômage, à la détérioration des conditions de vie et on les invite à prendre des initiatives pour régler ces problèmes, c'est-à-dire en fait pour gérer à la périphérie des symptômes et des difficultés qu'une contradiction centrale continue à engendrer.

Cela peut prendre des formes très particulières, il y en a une que je cite souvent dans le domaine éducatif, c'est l'affaire du foulard. Il s'agit d'abord d'une question périphérique, qui ne se pose que dans certains établissements. Un chef d'établissement joue les apprentis sorciers, il est relayé par les médias et la question devient nationale, centrale. Ni le ministre ni le Conseil d'État ne peuvent répondre clairement à cette question, de sorte que les chefs d'établissement doivent maintenant gérer à la périphérie une question devenue centrale. Ils réclament un texte, que produit le ministre Bayrou, mais ce texte national lui-même prévoit que son application sera locale, ce qui rend la gestion du problème encore plus difficile.

Les travailleurs sociaux, dans leur propre domaine, sont probablement confrontés eux aussi à ce type de processus. Il serait intéressant de repérer en quoi ils sont amenés à gérer à la périphérie des contradictions qui sont engendrées au centre, par exemple, sur les questions liées au travail, ou à l'absence de travail...

PEPS : *Par rapport à cette analyse brillante que tu viens de faire et avant de te poser une nouvelle question, je voulais juste dire qu'au niveau du travail social, c'est encore plus complexe puisque l'école est gérée par l'Éducation nationale, alors que le*

travail social au sens large est géré par plusieurs ministères, donc le partenariat trouve à la fois une nécessité institutionnelle plus grande, mais en même temps il devient plus complexe. Maintenant, ma question concerne l'efficacité des réformes et des mesures prises dans le champ du travail social. Est-ce que ces mesures, par essence, ne font pas appel, elles-mêmes, à d'autres mesures ?

B. C : J'ai tendance à dire : si, et c'est normal. Il faut bien comprendre quelle est la fonction d'une réforme dans un système. On a cru pendant longtemps que les réformes avaient pour but de résoudre les problèmes. Je crois que c'est une erreur d'analyse qui vient d'une erreur de théorisation. C'est une erreur de penser les réformes en termes de rupture d'harmonie, de désadaptation ou de dysfonctionnement, comme s'il existait dans la société une situation qui puisse être considérée comme harmonieuse, fonctionnelle et adaptée. A mon avis toute société moderne, et plus encore une société où les phénomènes d'individuation bousculent les formes de conflictualité régulée, est traversée par des contradictions structurelles, par des jeux de forces qui peuvent se développer et se déplacer.

En fait, une réforme a pour but de déplacer les problèmes. Quand je dis cela, on croit souvent que je le dis de façon critique et ironique. Tel n'est pas le cas.

Dans la société il y a des contradictions, des tensions qui, à certain moments, deviennent insupportables et ingérables. Dès lors, il faut faire une réforme. Mais celle-ci ne supprime pas le problème, elle le déplace. Ainsi, dans le collège, jusqu'en 1975, il existe des filières, socialement ségrégatives. Pendant 15 ans, on en débat. En 1975, la réforme Haby les supprime (globalement). Du même coup, la contradiction devenue socialement insupportable est résolue, mais elle réapparaît comme contradiction pédagogique eu sein même de la classe, sous la forme de l'hétérogénéités des élèves. Ce qui est

intéressant, c'est que les enseignants, qui avaient lutté contre l'existence de ces voies, qui, dans leurs syndicats, en avaient demandé la suppression, voient cette suppression produire des effets dans leurs propres conditions de travail.

En même temps, ce déplacement des problèmes n'est pas rien. Il faut en effet regarder si la contradiction est déplacée vers l'arrière ou vers l'avant. Étant bien entendu qu'il n'y a pas d'arrière et d'avant scientifiquement assignables, il y a toujours un arrière ou un avant par référence à des choix d'ordre philosophique, éthique et sociopolitique. Pour revenir à ta question, je dirai qu'il faudrait sans doute analyser ce problème dans le temps. Quand on étudie une mesure il faut se demander quelle situation insupportable, ingérable, intolérable, quelles contradictions fortes et quelles tensions on essaye d'apaiser ou de résoudre en prenant cette mesure. En même temps, il ne faut pas oublier que cette conflictualité peut éventuellement se déplacer en un autre endroit du système social, engendrer de nouveaux problèmes qui, à un moment, vont à leur tour devenir insupportables et appelleront de nouvelles mesures.

PEPS : *Concernant les mesures, il y a également une dimension qui mérite d'être développée, c'est celle qui consiste à la transférabilité d'une mesure ponctuelle en mesure continue. Si je prends l'exemple du RMI, cela devait être une mesure ponctuelle pour une gestion ponctuelle d'une situation et puis elle est devenue une loi et en fait cela est parti pour toujours, alors comment expliques-tu ce phénomène ?*

B. C : Tu as tout à fait raison et je te signale que ce n'est pas la première fois que cela se produit, puisque les Pactes pour l'emploi, qui ont été créés par Raymond Barre en 1977 comme mesures conjoncturelles, sont devenus, sous divers noms, des mesures permanentes. On pensait qu'on allait arriver au bout de la crise, si bien que le premier Pacte était

conjoncturel, le deuxième aussi, mais on s'est aperçu dès le troisième que le dispositif était en train de devenir structurel. Ce qui était fait pour les 16-18-25 ans a été appliqué aux femmes sans travail, aux travailleurs de plus de 50 ans, puis on est arrivé à la logique actuelle qui est celle où les gens se trouvent dans une espèce de cercle infernal : emploi-précarité-chômage-petit boulot, etc. Ce qui était la précarité conjoncturelle du premier Pacte est devenu un modèle plus large de fonctionnement structurel du marché du travail qui concerne des publics pratiquement tous azimuts et non plus des publics spécifiques. Pour le RMI, l'évolution semble être la même.

Mais faut-il s'en étonner ? Si l'on se demande quel problème devait être résolu, on s'aperçoit que dans les deux cas c'est finalement le même, c'est l'impossibilité de faire accéder à un emploi un certain nombre de gens, non pas comme autrefois parce qu'ils n'auraient pas certaines caractéristiques psychologiques, comportementales, mais avant tout, et sauf exceptions, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois.

On assiste aujourd'hui à une transformation profonde, voire radicale, de la gestion de l'activité humaine, notamment du travail. Donc ces mesures conjoncturelles traitent les symptômes et n'agissent pas sur les causes qui entretiennent l'apparition de ces symptômes. Or le traitement d'un symptôme ne peut pas rester conjoncturel, il va inévitablement devenir structurel si l'on ne guérit pas la maladie elle-même.

PEPS : Est-ce que finalement ce que vous faites dans le domaine de l'école, ne vise pas le rapprochement de deux terrains : celui du scolaire et celui du social ? Car j'ai l'impression qu'on utilise beaucoup le mot réussite et que finalement on est amené de moins en moins à rester dans son monde professionnel clos, tout le monde est appelé à travailler ensemble et à viser un objectif commun qui est la réussite

sociale des individus qui sont en difficultés. C'est pour cela d'ailleurs que quand on écoute les enseignants, la plupart disent qu'ils font aussi du travail social ou quand on parle aux travailleurs sociaux, ils disent qu'ils sont amenés de plus en plus à travailler à côté des enseignants puis qu'on ne peut plus traiter des problèmes des élèves seulement en terme scolaire, ou social, ou psychologique... Qu'en penses-tu ?

B.C : Ce qui me semble vrai dans ta remarque c'est que nous essayons, dans notre équipe, de poser la question du social dans la forme spécifique qu'elle peut prendre en tant que question scolaire. C'est vrai que notre question est bien celle de l'articulation d'une situation sociale et d'une histoire scolaire, mais nous sommes extrêmement attentifs à la spécificité du scolaire.

Je crois que ta question renvoie à celle du partenariat, dont on a un peu parlé, et à celle de la spécificité et de l'ouverture de l'école. Tant qu'on traite de la question de l'ouverture, sans préciser davantage le mot, on ne peut pas s'en sortir. Pour moi il y a plusieurs formes d'ouverture. L'ouverture, cela peut être un enseignant qui ouvre sa classe aux gens de l'extérieur, à des habitants du quartier, à des travailleurs sociaux, etc., qui viennent travailler avec les enfants dans sa classe. Cela peut être aussi avoir des contacts avec la bibliothèque municipale ou participer à la vie du quartier. Cela peut être également prétendre apprendre à une maman africaine comment élever son bébé, lui apprendre la vaccination, les maladies, etc. Cela peut être encore faire de l'alphabétisation et de la formation professionnelle pour des gens du quartier. Il y a là des formes d'ouverture radicalement différentes.

Pour s'y retrouver il faut nécessairement passer par une forme de théorisation. Il n'y a pas d'école sans clôture symbolique. Une école n'a de sens que si elle fonctionne

avec des objectifs et des règles qui ne sont pas ceux de la famille et de la cité ; sinon elle ne sert à rien. Il n'y a pas de continuité entre un savoir quotidien et un savoir rigoureux, comme l'a montré Bachelard. De même les comportements dans l'école ne peuvent pas être ceux de la cité. Donc l'école totalement ouverte, on n'en a pas besoin. Mais il y a le risque qu'au nom de la clôture symbolique, on développe des activités qui n'ont pas de sens pour les élèves et que la clôture symbolique, ainsi, ne produise aucun effet, et donc n'ait aucune légitimité. Elle n'a d'intérêt que pour aider les enfants à construire des savoirs et à produire du sens sur le monde. Pour cela, il faut connaître ce que sont ces enfants et ces familles, ce qui implique une forme d'ouverture sociale. Il faut à l'école à la fois de la clôture symbolique et de l'ouverture sociale.

Dans notre équipe, nous insistons pour que soit repérée la spécificité de l'école, de ses tâches, de ses missions et nous craignons beaucoup le mélange avec de l'animation ou une forme de travail social qui ferait perdre la spécificité de l'école. Le partenariat entre enseignants et travailleurs sociaux peut être intéressant à condition qu'il n'aboutisse pas à reproduire l'entreprise de "moralisation" du peuple par l'éducation, c'est-à-dire de soumission à l'idéologie des classes moyennes, que la bourgeoisie a poursuivie avec constance tout au long du 19^{ème} siècle.

Propos recueillis par
Mehdi FARZAD

(1) Bernard Charlot est professeur à l'Université de Paris 8. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages intéressants les domaines de l'éducation et des banlieues où il mène des recherches depuis plusieurs années. A lire notamment : CHARLOT (B.), BAUTIER (É) et ROCHEX (J.-Y.), *École et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Armand Colin, 1992, et CHARLOT (B.) (coordonné par), *L'École et le territoire, nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, Armand Colin, 1994.

NAISSANCE DE LA FORMATION SOCIALE DANS LES ANNEES 1900

Voici une série d'articles que je propose sur l'histoire du travail social. Le présente texte est l'extrait d'une recherche clinique sur la genèse des problèmes liés au travail social au début du siècle.

Le 15 mai 1901, Jules LEMAITRE, dans une conférence intitulée "comment passer à l'action" s'adresse ainsi dans un beau salon, devant un auditoire très distingué et dit :

"On me dit que beaucoup de "femmes du monde" sont animées, à l'heure qu'il est, de très bons sentiments. Elles écoutent infatigablement de savantes conférences sur les questions sociales. Il me semble que, si j'étais admis à parler devant ces dames oisives et riches, je leur dirais : (...), vous êtes, maintenant, suffisamment pourvues de théorie, et vous vous demandez "comment passer à l'action ?" A la vérité, c'est là le grand problème. Oh ! que ce passage est délicat, hasardeux difficile ! Les méchants diraient qu'il est infranchissable. Quelle action poursuivez-vous ? Quel est votre dessein ? En termes très simples, c'est d'établir entre les gens du peuple et vous des relations fraternelles, de leur être utile par des moyens plus sûrs, d'un effet plus durable, que ceux des oeuvres de bienfaisance, de les aider, de servir leurs vrais intérêts, de faire un peu de justice sociale".

Les termes du débat étaient lancés. Jules LEMAITRE s'adressait aux femmes du monde à propos des questions sociales. Il leur demandait d'abandonner la théorie pour servir la justice sociale. Il développera son "homélie" en deux temps. L'un destiné à la préparation à l'action, l'autre à cette action elle-même.

Que veut dire l'orateur, que veut-il surtout obtenir de son auditoire composé essentiellement de "femmes du monde" ?

Il distingue deux types d'obstacles dans l'approche du pauvre, l'une extérieure ; les classes sociales ne peuvent se rencontrer et se connaître et l'autre intérieure ; ici il s'agit bien d'une homélie.

"D'autres obstacles sont en vous-mêmes...(permettez-moi un moment de parler comme un prédicateur), c'est votre vanité, votre frivolité, votre paresse..., l'humilité n'est pas seulement un sentiment chrétien. C'est le plus philosophique des sentiments..., la mesure de l'effort est la mesure même de la valeur morale" poursuit-il.

Le ton sera ainsi soutenu tout au long de la conférence. On le

dirait culpabilisant à l'heure actuelle, moralisateur dans sa comparaison entre les femmes du peuple et les femmes du monde dont il vante le courage des premières et la futilité des secondes.

Voilà ce qu'il préconise : "Comment les femmes du monde prendront-elles contact avec le peuple d'une façon intelligente, permanente et méthodique ?" Prenant en exemple quelques actions charitables, il ajoute : "tout cela, c'est de l'aumône, ou c'est de la bienfaisance privée, ce n'est pas encore de l'assistance sociale. Ce qu'il est nécessaire de fonder, ce sont des oeuvres d'assistance et de solidarité, d'un caractère très ample..., destinées à améliorer la condition morale et matérielle de toute la classe ouvrière".

Après avoir rappelé le danger que représente la classe ouvrière, il dit :

"Prenez garde - le moment est tragique - Les conditions actuelles de la société, la rapidité effrayante du mouvement collectiviste obligent les possédants à se rendre compte de toute l'étendue de leur devoir social". Ainsi

il propose: "la meilleure forme, la plus naturelle, la plus large, la plus souple de l'oeuvre que vous poursuivez, il me semble bien que c'est "la maison sociale", la maison du peuple".

Il y voit des femmes célibataires et "résidentes perpétuelles". Les femmes mariées ne pourront y apporter qu'un concours de bonne volonté. Suit une liste des qualités requises: "patience, douceur à toute épreuve, persévérance infatigable, espérance infrangible, complet détachement de soi-même". Il termine sur la liberté religieuse, il leur faut seulement "agir moralement non par des prédications, mais par des exemples, simplement en étant cordiales et bonnes".

LES MAISONS DU PEUPLE

Il voit dans cette maison du peuple :

- des cours du soir
- des consultations gratuites (médicales, juridiques)
- un bureau de placement
- un bureau de renseignements pour que les ouvriers apprennent "les diverses façons de s'associer utilement" avec tout ce qui concerne les oeuvres de coopération et de mutualité.

Depuis la Grande Bretagne, l'idée de la maison sociale en France a donc fait son chemin. Après les femmes protestantes des settlements, les femmes catholiques se doivent de se montrer tout aussi "admirables et actives". "C'est par la charité sociale que se résoudra la question sociale" dira Le Marquis COSTA de BEAUREGARD, grand inspirateur de la première résidence sociale française ayant beaucoup observé le fonctionnement britannique. De fait, les maisons sociales, puis résidences sociales françaises, seront d'inspiration confessionnelles et notamment catholiques.

C'est l'Eglise qui en décidera, en 1909, la fermeture, sa fondatrice étant rebelle à l'autorité ecclésiastique, après un procès qui fera beaucoup de bruit entre l'une de ses résidentes (Marie-Jeanne BASSOT) et ses parents. Ces derniers voulaient l'en soustraire et surtout l'éloigner de l'influence d'une ancienne religieuse que la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec la fermeture des congrégations en 1903 avait lancé dans l'aventure des maisons sociales (Mercédès Le Fer de la MOTTE). Cette dernière sera à l'origine de la première maison sociale. Après sa fermeture, Marie Jeanne BASSOT créera la première résidence sociale.

Ces femmes en effet, très indépendantes, ne pouvaient à l'époque vivre hors mariage qu'à l'ombre de l'Eglise. Les maisons sociales, malgré leur étiquette religieuse, représentaient une voie originale mais non sans danger pour l'ordre social des classes les plus aisées.

Entre ordre et désordre, entre la loi du père et celle de la mère..., il y a conflit dès l'origine, et il fera couler beaucoup d'encre. Conflit extérieur, ordre et désordre social, conflit intérieur, ordre et désordre au sein d'une classe de la société. Ces femmes ne se résolvent pas à entrer dans la loi du père (le père naturel ou l'Eglise), mais elles sont chargées par la société de rétablir l'ordre social, celui de la question ouvrière en utilisant ce que l'on a appelé des qualités féminines.

LES ECOLES MENAGERES

Il paraît important de comprendre le contexte, au début de ce siècle, dans lequel se mettait en place ce que l'on appelait "la formation sociale" et son contenu.

Tout d'abord, les deux longues citations qui introduisent volon-

tairement ce chapitre sont destinées à planter le décor. Ni l'une, ni l'autre ne donneront lieu à une véritable formation sociale s'appuyant sur une discipline scolaire ou une science.

Un examen plus approfondi de l'une des filières féminine et "ménagère" tente d'en déchiffrer les raisons.

"Tous ces fils de la bourgeoisie, dirigés vers les écoles militaires, ont manqué de formation sociale (...). Ainsi la jeunesse aisée s'est en partie isolée du reste de la nation. Elle ne s'est pas suffisamment mêlée à la vie sociale industrielle et économique de cette dernière, et la vie s'est retirée d'elle (...). A ces causes de manque de formation sociale dans les classes aisées nous pourrions en ajouter d'autres, et parmi elles, le défaut d'éducation préparatoire à la vie publique autant dans les lycées que dans les collèges religieux où elle a été élevée. Il est étonnant que l'on continue à enseigner le grec et le latin dans nos établissements d'instruction alors qu'on laisse s'embarquer dans la vie des jeunes gens dénués des plus élémentaires notions d'économie sociale pratique. Dans les écoles secondaires surtout, ne serait-il pas salutaire d'apprendre aux élèves les bienfaits de l'association, la fonction sociale de la mutualité, les avantages économiques de la coopération, la nécessité pour tout collectivité, ayant des intérêts communs, de se syndiquer... Ils sont légions ces jeunes gens qui trouveraient intéressant d'étudier les questions d'économie sociale populaire, si on leur indiquait une direction !"(1). Et encore :

"Il y a d'abord l'assistance que vous connaissez, celle que vous pratiquez en général, Mesdames, l'assistance du bon samaritain. Vous rencontrez un pauvre diable, vous lui donnez un secours (...). Cette assistance est indispensable - Dieu me

garde d'en médire - mais elle est très limitée dans ses résultats puisqu'elle entretient simplement l'assisté à terre, et, quelquefois, si elle n'est pas pratiquée avec discernement, elle peut faire plus de mal que de bien, suivant l'expression de mon ami M. LE FEBURE : "elle arrose la misère au lieu de l'éteindre" (...). Il ne suffit pas de vouloir, il faut savoir. Vouloir et savoir c'est pouvoir"(2).

La longueur de ces deux citations ressemblent à deux sentences, l'une d'un catholique social : Ludovic de Cotenson (1904), l'autre d'un disciple de Frédéric LE PLAY : Emile CHEYSSON (1908), mettent en scène d'emblée de jeu les protagonistes. Tous deux appellent de tous leurs vœux la création d'une formation sociale.

PRESQU'UN SIECLE PLUS TARD, QU'EN EST-IL ?

Les mêmes questions semblent bien se poser. La formation sociale doit-elle s'adresser à des spécialistes et pourquoi? De quoi se compose-t-elle ?

L'origine du travail social peut se lire à travers les programmes des écoles ménagères. Laissons parler encore les acteurs de ce temps.

"Depuis quelques années, ou plutôt, pour être plus vrai, depuis quelques mois, le courant dans certaines classes semble être de s'occuper de questions sociales, d'aller au peuple, comme il est de mode de le dire. La politique électorale n'a donné que des déboires ; la lutte sur le terrain de la liberté n'a été qu'une série de défaites ; on se rabat sur les oeuvres sociales, on se préoccupe des remèdes à apporter aux maux de la classe ouvrière, on s'efforce de trouver des procédés pour améliorer le sort du plus grand nombre, on ne veut

plus se borner à la vieille charité classique d'autrefois et on se met à la recherche des institutions durables, des modes d'association rationnelle qui devront être non un palliatif, mais un antidote permanent contre certains poisons"(3).

L'auteur ajoute plus loin :

"Que les préoccupations politiques doivent faire place bientôt, dans la vie nationale, aux soucis de l'organisation sociale, des réformes à accomplir en vue de diminuer la misère humaine et d'augmenter la part de bien moral et matériel du plus grand nombre, de ce plus grand nombre qui prend chaque jour plus conscience de sa force, cela n'a plus besoin d'être démontré"(4).

Ne voit-on pas poindre ici la mise en place de services sociaux tels que nous les connaissons ou souhaitons encore de nos jours ?

Augusta MOLL-WEISS écrit dès le début de son ouvrage :

"Ce sont les mères instruites en hygiène, en économie domestique, en puériculture, en psychologie infantine, qui sont surtout capables de former les fortes générations à venir desquelles nous avons tant besoin. Ce sont elles aussi qui sauront le mieux, le plus sagement comprendre les devoirs sociaux de la femme, et nul n'ignore aujourd'hui leur importance"(5).

A la même époque Marie GAHERY, qui dirige l'une des premières maisons sociales, écrit : "Tout le monde parle d'enseignement ménager, à l'heure actuelle, et je pourrais presque dire : tout le monde en fait. Les uns, frappés de l'amélioration très réelle qu'il peut apporter à la condition des travaux manuels, l'envisagent sous un aspect utilitaire ; les autres, conscients des qualités d'ordre, de propreté, de réflexion, de prévoyance qu'il est susceptible de développer, en retiennent surtout la portée

morale. Je me plais, en outre, à y voir un lien puissant de réconciliation entre les diverses classes sociales (...). Parce qu'elle est privilégiée, la femme du monde doit remplir une tâche sociale(...). Pourquoi n'y verrait-elle pas ce qu'elle cherche peut-être le terrain de rencontre sur lequel elle apprendra à connaître des besoins réels des classes laborieuses ?". "Qu'on se garde donc de faire émigrer l'enseignement ménager de nos faubourgs populaires sous prétexte de le mieux mettre à la portée des femmes du monde. N'est-ce pas à celles-ci d'aller au peuple ?".

En décembre 1905, on parle de "La préparation au travail social" : l'idée de formation sociale apparaît.

Ces longues citations permettent de mieux situer d'emblée le début de ce que l'on a appelé le travail social et ses enjeux de société.

Ainsi donc travail social et enseignement ménager sont liés au début du siècle semble-t-il quant aux objectifs, aux enjeux et aux moyens mis en oeuvre. Il s'agit de réconcilier deux classes de la société en formant les femmes - destinées à éduquer au mieux les générations futures - à leur devoirs sociaux par le biais d'un enseignement tant ménager que social.

Françoise COLLANTIER

1) COTENSON de L, Syndicats, Mutualités, Retraites, Librairie académique Didier, Paris 1904 - p. 25-26-27.

2) CHEYSSON E, Inaugurant les cours d'enseignement ménager à l'Institut de la femme contemporaine en 1908, cité par Antoine SAVOYE, "Une réponse originale aux problèmes sociaux : l'ingénierie sociale 1885-1914", in Informations Sociales.

3) COTENSON de L, Ibid., p. 1.

4) Ibid. p. 24.

5) CHEYSSON E, dans la préface de, Ni bas bleu, ni pot au feu, Les écoles ménagères de Mme Augusta MOLL-WEISS. N° XXIII, p. 3

NOUS POUVONS BEAUCOUP APPRENDRE LES UNS DES AUTRES*

Je souhaiterai parler d'Europe, ce, à travers un concept sociologique encore novateur et typiquement français : la galère. Elle renvoie à la désorganisation, l'exclusion et la rage des jeunes des "cités-banlieues".

L'Europe, c'est avant tout parler de citoyenneté dont la première est l'insertion sociale, indissociable de l'insertion économique. Or, nous sommes face à une Europe ultra-libérale, l'unions des plus importants finasseurs où l'espace social n'est pas pris en compte.

Pour preuve : 50 millions de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté dans la communauté européenne ; les jeunes en sont les plus grandes victimes.

L'Europe est pourtant un nouvel espace social, une opportunité pour un renouveau de la citoyenneté. C'est ce concept de citoyenneté, revisité, que je souhaite exposer comme l'une des réponses à la galère :

- premièrement à travers un aperçu comparatif des pratiques françaises et allemandes en prévention spécialisée.

- deuxièmement, en présentant un outil pertinent, visant à des transformations sociales : l'échange européen de jeunes.

Notre fil conducteur sera, à contrario, l'anomie, facette clef de la galère, soeur de l'errance.

ASSISTANCE ET ESPACE SOCIAL

On peut certes faire des constats d'ordre général : crise économique, spéculation à outrance, société à deux vitesses, ghettos urbains, etc.

Mais en tant que travailleurs sociaux, "agents de socialisation", ne devons-nous pas nous interroger sur nos pratiques et leurs fondements ?

envisageons, d'une part, certains termes liés à l'action sociale française : assistance éducative, assistance publique, assistance maternelle, assistance sociale ou de l'assistance à l'assistance.

Derrières ces termes semble se profiler la conception qui tend à assister l'autre, en maintenant une emprise sans le sortir de son statut.

Tendre à le transformer, sans réciprocity, sans se transformer soi-même. "Enfermer l'autre dans un processus d'aide où il est le seul à recevoir, où il est contenu dans un état de passivité" (1). L'autre, écrasé, étouffé, sans jamais avoir eu l'occasion de "donner", n'a prise sur rien, ni sur les autres ni sur lui-même et son propre destin ; il est anémique.

Si nous regardons maintenant les termes liés à l'action sociale allemande, on ne retrouve pas cette dangereuse notion d'assistance. On ne parle pas d'assistance éducative, mais d'Aide éducative : Erziehungshilfe "Assistance publique Aide publique. Öffentliche Hilfe. Assistmelle Ms Aide melle. Familienhelferim et Surtout, on ne parle pas d'Assistante Sociale, mais de travailleuse Sociale ; Sozial Arbeiterin.

Nous pouvons affiner cette comparaison avec des exemples concrets :

Sur le sol français, les "Maisons de jeunes" écumant les quartiers, n'étaient-elles pas à l'origine porteuses d'un projet civique lié au mode même de leur fonctionnement, soit un apprentissage de la démocratie et de la responsabilité ?

Que dire alors aujourd'hui des structures destinées aux jeunes, tels que les locaux d'accueil de prévention spécialisée où l'éducateur semble préserver jalousement ses responsabilités à l'image de son imposant trousseau de clefs, à lui seul accessibles.

L'éducateur est le seul responsable de l'espace. Et lorsqu'il veut inciter les jeunes à débattre, à négocier, jouant son rôle de "sociabilisateur", ces jeunes-là lui répondent : "Mais c'est à vous de nous proposer des projets" !

Ces jeunes n'ont-ils pas d'idées ? Sur le sol allemand, ce qu'on appelle "les Centres de Jeunes", sont bien différents. On y parle d'autonomie, d'organisation progressive de la jeunesse pour la jeunesse.

L'espace n'appartient pas aux seuls travailleurs sociaux, au contraire, les jeunes peuvent aussi y être détenteurs des clefs.

De plus, l'espace n'est pas strictement d'accueil mais est structuré par divers ateliers créés par les jeunes. Une part importante du travail est consacrée à la question

de la structure avec les jeunes. De même, des rencontres politiques, citoyennes de jeunes, instaurées dans certaines associations, leur permettent de comprendre les enjeux politiques locaux et d'y prendre part.

Ainsi le jeune évolue sur une base de rapports réciproques, paritaires avec le travailleur social et accède à la conscience qu'il est utile socialement, qu'il est une ressource pour les autres et que les autres peuvent être ressources pour lui. Ceci implique alors sa responsabilité par rapport à un projet collectif et également envers son propre destin. Et ce sont ces relations-là basées sur l'entraide, l'échange (jeune/travailleur social) oeuvrant ensemble pour des transformations communes, qui sont à même de construire la citoyenneté sociale, active, locale ...

Considérons alors l'opportunité que nous offre l'espace social européen, au travers d'échanges de jeunes, afin de confronter nos pratiques, sortir des références habituelles. car ne devons-nous pas apprendre à nous changer nous-mêmes pour que nos désirs de changements soient cohérents ?

L'ÉCHANGE EUROPEEN

Nous concevons l'échange européen comme une dynamique positive et collective, un outil pertinent visant à des transformations sociales.

Avant de considérer concrètement un échange, ne peut-on constater avec François DUBET (2) qu'aujourd'hui "le professionnel français vit dans une tension permanente entre la gestion rationnelle des ressources d'un système et le développement de lien sociaux autonomes" ?

A ce moment-là, l'échange européen ne constitue-t-il pas la possibilité de se libérer de cette tension et de tendre à plus d'autonomie, à la formation d'espaces de communication parfaitement autonomes ?

Ainsi, un échange, c'est concrètement organiser un séjour, ou deux

ou trois groupes de jeunes de pays différents vont rencontrer et agir ensemble.

Dans un premier temps, il s'agit de mobiliser des jeunes public de prévention spécialisée en difficultés d'insertion sociale, scolaire et professionnelle autour d'un projet.

Une attention toute particulière est consacrée à la préparation, elle peut durer de trois à six mois, et, plus pour le groupe. Elle s'effectue par un travail collectif et permet dès lors, une structuration dans l'espace et le temps, un sentiment d'appartenance. Dès cet instant, il fait appel aux savoir-faire des jeunes.

Ce sont les jeunes eux-mêmes qui vont réaliser le programme de l'échange, les maquettes de présentation et d'inscription, différents types de présentation de leur cadres de vie ou encore des minilexiques linguistiques.

Il s'agit, dès le départ, d'instaurer une dynamique positive où les différents atouts étant mis en lumière, chacun prend conscience de sa valeur pour le projet et regagne ou maintient une estime de lui-même. Il se sent utile, se découvre acteur.

Par la suite, lors de la réalisation, la sortie effective de son quartier et la rencontre avec l'autre vont permettre d'autres "mises en lumière".

Ainsi la destruction des défenses verbales que peut produire le groupe, va être accentuée pour la binationnalité d'un groupe, amenant plus facilement l'expansion de sentiments véritables, ce qui améliore la connaissance de soi.

De même, la confrontation des problématiques réciproques met aussi en lumière les atouts des différentes cultures, souvent éliminés de la conscience par le quotidien. L'autonomie sera aussi découlée. Acteurs d'une vie collective intense, la répartition des tâches, des responsabilités est plus que nécessaire. Et cette coopération où chaque sous-groupe est responsable d'une partie des tâches face aux autres, permet aussi une valorisation mutuelle lorsqu'ils comprennent que le bénéfice de chacun dépend de l'investissement de tous et inversement. Ceci cons-

titue les bases d'une citoyenneté active.

D'autre part, si l'échange par le rapprochement des communautés réduit les préjugés, il encourage d'autre part un sentiment de citoyenneté au vu des confrontations culturelles.

De plus, quand l'échange produit des récompenses mutuelles, les personnes elles-mêmes vont développer leur citoyenneté active en établissant des règles visant à maintenir l'échange agréable. Il est alors stupéfiant de constater combien celui qui à mi-parcours du séjour, devenu conscient des apprentissages réalisés, va alors être à même d'en réaliser d'autres d'acteurs, pourra devenir créateur.

En effet, si la flexibilité de l'ordre du jour encourage créativité et spontanéité, c'est surtout l'impact de facilitation du groupe qui va augmenter l'activation et le potentiel de chacun.

Nombreux sont les échanges où grâce à la dynamique collective, l'auditoire étant perçu comme un évaluateur, à la spontanéité de chacun ; les programmes s'enrichissent considérablement en cours de réalisation.

Afin de conclure, j'espère vous avoir fait sentir comment l'échange européen outil "producteur de démocratie", permet à ces jeunes de se reconnaître comme des acteurs. Car, si la responsabilité devient l'une des clefs du devenir d'un jeune, parle-t-on d'insertion, d'intégration ou tout simplement de citoyenneté ?

Et surtout : rien ne se fera sans les jeunes. C'est à eux qu'il revient de donner à l'ensemble des forces sociales concernées des raisons de s'échanger à construire de nouvelles voies"(3).

Eve CHAMBON

Travailleuse sociale

Traduit de l'allemand : wir können voneinander viel lernen

(1) Claire et Marc Herbert SUFFRIN, Le cercle des savoirs reconnus

(2) DUBET (F.), Conférence du 22 mars 1990, Grenoble : "Agir sur le lien social". Les professionnels sont-ils des acteurs du changement social ? Agents d'ordre ou de changement ?

(3) Cf. Rapport B. SCHWARTS : L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, 1981.



L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le 10 décembre 1948, l'ONU adoptait la déclaration internationale des Droits de l'Homme, dont l'Article 25 précise que : «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires...».

Fin 1994, et suite notamment à l'opération «Dragon» menée par Droit au Logement, la question de l'accès au logement se trouve au centre du débat public et politique. On estime en effet à plus de deux millions le nombre de personnes mal logées ou sans logis.

Comment en est-on arrivé là et surtout, comment en sortir ? Voilà les deux questions qui ont organisé notre démarche.

Ne prétendant nullement proposer des solutions toutes faites, ce dossier se limitera :

- à esquisser des pistes en vue de la résolution de cet insupportable problème ;**
- à s'interroger sur le rôle des travailleurs sociaux en ce domaine.**

La rédaction

LES COMPOSANTES DE LA CRISE DU LOGEMENT

Une crise du logement ne se construit donc pas en un jour: c'est le produit d'une dérive lente et d'un laisser aller continu. En ce sens, l'échec n'est pas celui d'un gouvernement précis, mais celui de l'Etat. Echec d'autant plus sévère qu'à contrario il faut du temps pour remédier à une crise du logement.

La politique du logement est une politique à moyen, long terme. Elle obéit à des tendances lourdes.

- Construire 260 000 logements par an, en détruire parallèlement 110 000, c'est un apport de 150 000 logements an, soit 0,55 % du parc total de 27 millions de logement... une part infime.

- Le logement se finance à moyen et long terme.

Cela suppose de la part de l'Etat dans ce domaine vital, d'intérêt général une bonne connaissance des besoins, maîtrise et continuité des actions, et un respect scrupuleux des objectifs, année après année.

LE DESENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Le désengagement continu de l'Etat depuis 1975 s'est traduit par le non respect des besoins en logement énoncés par les différents Plans (basée sur les statistiques Population de l'INSEE), puis par le renoncement à la planification même... jusqu'à la présentation d'objectifs par le Ministère en fonction de la seule conjoncture et non plus des besoins.

Résultat : une pénurie générale de logements, dûe au cumul des diminutions de logements construits chaque année.

De 558 000 logements en 1972 à 257 000 logements construits en 1993 (autant qu'en 1954, année de crise grave du logement)... c'est pour longtemps une offre réduite, un marché élevé.

Le Professeur MOUILLART, «expert s'il en est» : «En déterminant les besoins, les pouvoirs publics affichaient en même temps une obligation de résultats... C'est en effet au milieu des années 70 que la référence aux besoins en logement a

été progressivement abandonné par les pouvoirs publics..., on a considéré en France qu'il n'était plus important ni prioritaire de construire..., nous avons perdu deux années ou même trois années de construction. On voit les conséquences de l'abandon de cette politique d'estimation des besoins».

Le désengagement de l'Etat a franchi un seuil critique dans les années 85 - 90 par l'abandon de la mission d'intérêt général. Dans un contexte où le gain, la spéculation, la marchandisation généralisée sont devenues centrales, l'Etat, en dérèglementant tous azimut, s'en remet aux seuls agents économiques, encourageant l'avènement du «tout libéral».

Levée de l'agrément «bureaux» (1985), congé pour vente, libération des loyers (1986), levée de l'encadrement du crédit (1987), le résultat ne s'est pas fait attendre : ruée aux fortes plus values, spéculation, foncier hors de prix et marché élevé, disparition du «parc social de fait», endettement des accédants...

LA RUEE AUX PLUS VALUES, LA SPECULATION

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX, JUSQU'À L'ABSURDE

L'investissement immobilier s'est naturellement et massivement orienté vers les plus values les plus fortes.

Le tertiaire, où la rentabilité est la plus forte, s'est développé inconsidérément. La construction de bureaux a été massive et incontrôlée, notamment en Ile de France, où le mythe «Paris, capitale financière de l'Europe» a connu de beaux jours.

Les communes voyaient en perspective les rentrées de taxe professionnelle... Les Plans d'Occupation des Sols (POS) sont modifiés pour permettre une implantation plus large du tertiaire, les Coefficients d'Occupation des Sols (COS) révisés à la hausse pour permettre une densité plus forte, donc une meilleure rentabilité. Les banques ont joué la concurrence et prêté au-delà de la norme, jusqu'à 130 % de la valeur du bien (prêt Crédit Lyonnais à Pelège... valeur du bien + 3 ans d'intérêt).

Une aberration et un véritable gachis : il y a aujourd'hui 5,5 millions de m² de bureaux va-

cants rien qu'en l'Ile de France (équivalent à six années de construction en période de croissance), 550 milliards de francs d'encours bancaires (source Banque de France 1993)... autant de richesse nationale gelée en attendant des jours meilleurs (soit près de la moitié du budget de l'Etat ou 75 000 équivalents logement).

Des encours importants (argent «sorti» mais qui ne peut rentrer) qui sont «placés» dans des filiales bancaires garanties par l'Etat ou dans les désormais fameuses sociétés de «defeasance» domiciliées dans des paradis fiscaux : une banque vend à une filiale fictive domiciliée dans un paradis fiscal les créances et les biens immobiliers. La banque dotte en capital la société à moitié de la hauteur des créances et prête le reste. A cette société de faire tourner ce capital sur le marché financier, pas d'impôts : par ces tours de passe-passe les provisions et les pertes potentielles disparaissent des bilans consolidés des sociétés mères.

L'Etat «providence» pour les spéculateurs : les bénéficiaires ont déjà été perçus, les pertes à venir sont considérables. 43 milliards de pertes cette année rien que pour le Crédit Lyonnais. Là, l'Etat ne se «désengage» pas, le contribuable payera l'addition. Il payera d'ailleurs deux fois. Par l'impôt les pertes des promoteurs (les bénéficiaires sont déjà encaissés), par le logement cher ensuite : la spéculation foncière, la destruction de logements bon marché ont participé à l'envolée des prix du logement, à l'exclusion des plus pauvres. Il faudra par ailleurs payer pour les golfs, résidences de vacances.

LE LOGEMENT CHER

La hausse brutale des années 80

L'exemple parisien, analysé par la Chambre des Notaires montre le processus de formation des prix dans les agglomérations.

La forte hausse des revenus du capital, valeurs mobilières, produits financiers (entre fin 83 et fin 88, la valeur d'un portefeuille type d'actions françaises multipliée par 2,5) s'est traduit pour la frange la plus aisée de la population par une forte solvabilité qui s'est convertie dans l'investissement immobilier en centre urbain. Le nombre des transactions a augmenté considérablement, les prix aussi.

«Les prix s'établissent d'abord dans quelques arrondissements suivant une logique de marché, puis leur niveau régit les échanges qui se réalisent sur les autres arrondissements, un noyau à partir duquel se propagent les hausses de prix, du centre vers la périphérie».

Entre 1979 et 1989, les prix en francs courants ont été multipliés par :

- 5 dans les arrondissements les plus chers,
- 3,5 à Paris,
- 3 dans les Hauts de Seine, 2,6 dans le Val de Marne, et 2,45 en Seine Saint-Denis,
- ainsi de suite...

Rappelons que le marché de l'immobilier est considéré comme normal quand les revenus de l'immobilier suivent la croissance de la richesse nationale. Au-delà, c'est signe de spéculation. La belle époque donc pour les marchands de biens, promoteurs et même pour les petits investisseurs. Logements anciens ou construction neuve de standing, les prix s'envolent, des bénéfices très substantiels sont réalisés. Dans un contexte de forte hausse, l'usage spéculatif pur, c'est d'encaisser rapidement des plus values. Acheter des immeubles locatifs ou des logements, les vider (congé pour vente, 1986), puis vendre ces immeubles, ces logements fréquemment à d'autres opérateurs, «en cascade».

En juin 1990, l'observatoire Régional du foncier en Ile de France constate : «Le mécanisme de transmission des promesses de vente aboutit à des surenchères foncières et à une inflation sans cause sur le marché immobilier», «un coup d'arrêt doit être donné à certaines pratiques».

La flambée des loyers

Alignés sur la hausse du marché car ils représentent une partie de la rémunération du capital investi, les loyers ont flambé. La libération des loyers (1986) et la pénurie globale de logements ont fait le reste. S'il ne fallait retenir qu'un chiffre. La masse des loyers a doublé en huit ans.

Entre 1984 et 1992, la masse des loyers est passée de 97 milliards de francs à 184 milliards. (source Compte du Logement 1994). Ce dernier chiffre est à comparer avec l'investissement dans la construction de logements neufs qui a progressé lentement pendant la même période : de 173 milliards en 1984 à 184 milliards en 1992

(source Compte du Logement 1994). Si les deux évolutions sont révélatrices tout à la fois de la baisse de la construction et de l'envolée des loyers, cette coïncidence montre que la masse des loyers aujourd'hui suffit seule à l'effort de construction.

Le Compte du Logement indique par ailleurs que la progression de la masse des loyers (doublement en 8 ans) est la même, quelque soit le secteur locatif.

Le foncier est aujourd'hui hors de prix

Le mouvement spéculatif généralisé (logements et bureaux) a entraîné une envolée des prix du foncier. La part de la construction dans le coût d'une opération diminue sans cesse. Construire aujourd'hui du logement social en agglomération coûte cher : l'Etat, les Régions, les villes doivent s'acquitter d'une «surcharge foncière».

LA REDUCTION CONTINUE DU «PARC SOCIAL DE FAIT»

Le parc locatif privé, dit «parc social de fait», lieu d'accueil traditionnel des ménages à revenu modeste est la cible favorite des promoteurs (logements et bureaux). Ceux-ci s'attachent à ces sites fragiles : un parc ancien urbain, souvent de peu de confort, peu onéreux, des locataires souvent pauvres, fragiles (ils ne sont pas informés de leurs droits et n'ont pas les moyens financiers pour se défendre). La plus value sera maximum. La spéculation se nourrit du «parc social de fait», de l'exclusion des pauvres : le «vidage» d'immeubles s'est développé pendant ces années : congés pour vente, petites sommes d'argent pour partir, contentieux «artificiels» («ne payez plus, on va démolir»), expulsions, voire intimidations et vidages par des «gros bras», et même incendies criminels (17 morts à Paris en 1986).

D'autre part, le rôle des opérations publiques d'aménagement par zone d'Aménagement Concertée (ZAC) ou préemption «renforcée», n'est pas à négliger : elles génèrent des zones de spéculation en périphérie. Les pauvres sont repoussés toujours plus loin...

Entre 1984 et 1988, 110 000 logements du parc locatif privé ont disparu chaque année. Le mouvement s'est poursuivi et même légèrement accentué dans les années qui suivent. D'après le rapport de la Cour des Comptes de juin 1994, le parc locatif privé est passé de 4 800 000 en 1984

à 3 850 000 en 1992, soit 950 000 logements de moins en huit ans. La réduction de ce parc alimentée en grande partie la crise du logement, car elle n'est pas compensée par la construction de 500 000 logements sociaux pendant la même période (Source Cour des Comptes).

Il est ainsi illusoire d'annoncer le nombre de logements réalisés chaque année sans annoncer le nombre de logements qui disparaissent.

De 1978 à 1988, les logements «Loi 48» ont aussi quasiment disparu.

- En France, 56 % des logements sont sortis de ce statut. Selon l'INSEE, 50 % des ménages exclus des logements Loi 48 ont des revenus inférieurs au premier quartile.

- En Ile de France, on est passé de 422 000 à 184 100 logements, soit une réduction de 23 800 par an.

Les hôtels meublés ont subi le même sort : 85 % ont disparu entre 1962 et 1990.

Selon le Rapport ROBERT, il y avait 200 000 logements en meublés en 1930, 20 000 aujourd'hui. «Maintenir ce parc de meublés, qui diminue au rythme de 10% par an est un objectif absolument prioritaire».

Les exclus du parc social de fait se tournent vers le logement social, en vain. Les listes de demandeurs s'allongent.

LE LOGEMENT SOCIAL A LA DERIVE, L'EFFORT PUBLIC DETOURNE DE SA VOCATION

20

Si le logement social représente une part importante de l'effort public consacré au logement et est lié statutairement à l'obligation d'accueillir les familles «les plus modestes», force est de constater que le logement social ne répond plus à cet objectif.

LES HLM PRATIQUENT UNE POLITIQUE SELECTIVE D'ATTRIBUTION QUI EXCLUE LES PLUS PAUVRES

Face à la crise de l'emploi et à la baisse de revenus d'une partie de leurs locataires (appelée dignement «paupérisation»), les bailleurs sociaux, «équilibre de gestion oblige», pratiquent depuis des années un accès sélectif : les classes moyen-

nes sont prioritaires, au dépend des ménages les plus modestes.

Les organismes HLM obtiennent en décembre 1993 ce qu'ils réclamaient depuis des années : le relèvement des plafonds de ressources pour l'accès au logement social. Ce relèvement, qui ne fait que mettre les organismes en conformité avec une pratique d'attribution répandue, est la poursuite de cette logique d'exclusion des plus pauvres.

La hausse des plafonds atteint jusqu'à 40 % dans certains départements et pour certains types de ménages.

- en prêt locatif aidé (PLA) : à Paris et communes limitrophes : pour un ménage (1 actif) avec deux enfants : le revenu mensuel imposable maximum est de 23 513 F

- en prêt locatif intermédiaire (PLI) : 41 000 F de revenus mensuel net maximum pour un couple et deux enfants pour l'accès au locatif intermédiaire à Paris, toute une logique.

«Les familles de Droit Au Logement veulent prendre le tour de ceux qui attendent depuis des années». Une hypocrisie utilisée de tout bord et pendant des années en réponse aux familles sans logis. L'Abbé Pierre répondait déjà : «Vous dites qu'ils doivent attendre leur tour. Mais il n'y a pas de tour !».

Désormais, les choses sont claires : l'accès ne sera que plus difficile pour les ménages demandeurs «prioritaires». Ils pourront toujours attendre. L'effort public orienté vers les classes moyennes n'est pas une fable.

Les organismes HLM veulent d'autre part poursuivre une politique de «qualité accrue», ce qui revient à augmenter les coûts de construction, donc les loyers, même logique.

«Les victimes de la crise du logement sont les familles les plus modestes». (Hervé deCharette. Forum 11 mai 1994).

L'OCCUPATION N'EST PAS CONFORME A LA VOCATION DU PARC SOCIAL, L'EFFORT PUBLIC EST DETOURNE

Où sont logés en 1988 les plus démunis, ceux dont les revenus sont inférieurs à 74 400 F annuels (3 premiers déciles) ? Si les 35 % des «plus démunis» sont des propriétaires, seulement 20,4 % d'entre eux habitent en logement

social (les ménages et leur logement, Ministère du Logement, 1993).

Le rapport de la Cour des comptes (1994) pointe les abus :

28,4 % des occupants ont des revenus supérieurs au plafond d'accès en France (soit 900 000 ménages). Dont :

- 16 % ont un revenu supérieur de 20 % au plafond, (soit 601 000 ménages),

- 05 % ont un revenu supérieur de 60 % au plafond, (soit 188 000 ménages).

Cette occupation hors vocation sociale atteint 36,5 % en Ile de France, (soit 365 000 ménages).

Les organismes HLM n'ont pas obligation de demander le paiement d'un «surloyer». Le «droit au maintien dans les lieux» à vie quelques soient les revenus des bénéficiaires devient un privilège. Les progressions de carrière ne sont pas prises en compte. Autant de logements sociaux bloqués, hors vocation sociale...

La Cour des comptes : «Un choix devrait être fait. Si les logements locatifs sociaux sont effectivement réservés à ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder au marché, il est logique d'en écarter, sans même recourir à des surloyers, ceux qui en ont les moyens. Si au contraire l'accès est plus largement ouvert, il paraît légitime de compenser par un surloyer le bénéfice sans cela indu qui découlerait des aides publiques pour les bénéficiaires, et même d'appliquer les taux et règles du marché locatif».

Clientélisme, manque de transparence dans les attributions : les cadeaux et «rentes de situation» se pérennisent, notamment dans les centres urbains où les loyers HLM sont beaucoup moins élevés que dans le secteur libre.

A Paris, la Ville, contrairement à l'obligation réglementaire de présenter trois dossiers en commission d'attribution, n'en présente qu'un. Une pratique déjà remarquée par la Cour Régionale des comptes en 1993. «Simple erreur technique» répond la ville. La Cour des Comptes en 94 souligne que «4,3 % des produits de la gestion de l'office proviennent en 1991 de l'Aide Personnalisation au Logement (APL) alors que 43 % des logements de l'OPAC de Paris sont conventionnés», et relève le cas extrême d'un ménage accédant au logement social dont les revenus déclai-

rés dépassent 1 200 000 F annuel. Des logements sont attribués à des ménages non inscrits comme demandeurs.

Un petit calcul (selon loyers moyens IAURIF 94) : 100 m² en secteur libre 9 100 F en 1992, 2450 F en logement social. Soit 6 650 F de rente mensuelle, 80 000 F par an. Un excellent rendement, sur 30 ans, un patrimoine de 2,4 millions de francs.

Indécents, car l'effort public est détourné et parce que 60 000 «demandeurs prioritaires» attendent toujours un logement social à Paris.

LA MOBILITE EST EN FORTE BAISSSE

Crise de l'emploi, loyers bon marché, accession à la propriété trop chère, «rentes de situation» : les habitants ne partent plus. Alors que le nombre de demandeurs augmentent, la mobilité est en baisse. En Ile de France, la mobilité n'a cessé de baisser : de 10 % en 1986 à 7,2 % en 1992 (Source IAURIF). A Paris, le phénomène est encore plus marqué : de 10 % en 1986, à 6 % en 1991, et de 2,6 % en 1993 (Source Préfecture de Paris).

LA DECOLLECTE DU LIVRET A

Le logement social est financé par le livret A, «épargne populaire» (pas de minima de dépôts, placement garanti par l'Etat). Dans les années 80, l'attractivité des produits financiers (SICAV et autres) a entraîné la «décollecte» (plus de retraits que de dépôts) du livret A, et donc à terme la diminution de la construction de logements sociaux : d'une différence de 17 milliards en 1985, on est passé à 52 milliards en 1992. La décollecte sera longue à résorber.

D'autre part, les taux d'intérêt à long terme élevés ralentissent l'investissement, l'effort de construction.

La réaction des bailleurs HLM est vive, ils se disent «œuvres à caractère social, pas des œuvres philanthropiques». Ils décident de ne pas appliquer les nouvelles règles, qu'ils jugent incompatibles avec leur autonomie de gestion.

L'Etat cède : par le Décret du 26 juillet 1955, le système de notation est annulé. L'attribution restera entre les seules mains des organismes. Les «plus modestes» trouvent refuge dans le parc privé.

L'ACCESSION A LA PROPRIETE EN PANNE

Le jeu des taux dans les années 70 ont favorisé l'accession à la propriété. Inflation forte et taux d'intérêt bas : les salaires augmentaient plus vite que les intérêts. Chaque année, l'accédant paye moins. L'accession sociale connaît de beaux jours. On aide à la construction par les Prêts d'Accession à la Propriété (PAP), et on aide «à la personne» pour rembourser. Les moins fortunés ont accès à la propriété, à la maison.

La levée de l'encadrement du crédit (1987), qui a permis à n'importe quel coursier de vendre des prêts, la concurrence sauvage des banques cherchant à placer leurs produits, ont entraîné des abus. Pour les particuliers, les prêts portent normalement sur 25 % à 30 % des revenus. On est allé bien au-delà. (Rapport juillet 1989. Conseil National du Crédit).

Le système des «prêts progressifs» (plus le temps passe, plus on paye) pratiqué par les vendeurs de maisons individuelles et pour l'obtention des PAP ont été de la création pure et simple de solvabilité.

La désinflation a inversé la tendance : les salaires croissent moins, les taux d'intérêt sont élevés. Les défaillances d'accédants se multiplient. En 1985, 75 000 ménages ne peuvent faire face.

Les Pouvoirs Publics en tirent les conséquences et limitent considérablement les conditions d'accès au PAP, puis aident les ménages en rééchelonnant les prêts. Depuis 1987, l'accession sociale est en panne, les ménages inquiets pour leur emploi délaissant l'accession, trop risquée. Conséquence : le flux des locataires (secteur public et privé) vers l'accession est stoppé, la mobilité baisse, les nouveaux arrivants sur le marché locatif ne trouvent pas à se loger.

Ce n'est que 7 ans plus tard et suite au relèvement important des plafonds de ressources en PAP, qu'un redémarrage de l'accession à la propriété est constaté. Celui-ci profite à des ménages aisés et n'est possible qu'avec un soutien financier important de l'Etat. L'effort public orienté vers les plus aisés n'est pas une légende. Certains parlent de dérive budgétaire; Ces mesures de relance coûtent si chères qu'elles ne seront renouvelées en totalité au budget 1995.

LES MESURES RECENTES QUI AGGRAVENT LA CRISE

«La politique de soutien à l'industrie du bâtiment a souvent orienté celle du logement, ce dont cette dernière a généralement profité» (Cour des Comptes, 1994). Voici résumé en une phrase toute la politique du Logement depuis des années. Influencées par le secteur bâtiment, les politiques successives ont orienté pour la construction l'effort public vers la création de solvabilité : logements locatifs aidés, accession sociale à la propriété par les PAP, la solvabilité est le concept moteur.

Le système des prêts progressifs à l'accession est révélateur de la logique de création de solvabilité et de ses abus. Quand les ménages dans les années 80 n'avaient pas les moyens d'accéder. « Achetez d'abord, payez ensuite chaque année un peu plus ». La politique désinflationniste était en marche, on envoyait des ménages «droit dans le mur». Dans le même ordre d'idée, les pertes bancaires du tertiaire (bureaux) et autre, éponnées par l'Etat sont de la création rétrospective de solvabilité. L'Etat, donc le contribuable payera les pertes. Il n'y avait pas de marché pour tant de bureaux. Le bâtiment ne s'est pas plaint, loin de là et n'a pas tiré la sonnette d'alarme alors que les besoins étaient depuis longtemps dépassés. Il était pourtant le seul, après la levée de l'agrément de bureaux à pouvoir quantifier le phénomène.

En période de crise du logement, où l'effort public devrait au nom de l'intérêt général être orienté massivement vers le logement des populations les plus modestes, la continuité de cette tendance, c'est : «Tout pour les solvables».

On s'arrache les «bons payeurs» : les HLM les veulent, en PLA, en PLI, on les veut en accession à la propriété, le privé aussi, à l'achat et en location. Alors l'Etat aide et encourage cette demande et prend des mesures significatives :

INCITATIONS FISCALES TOUTS AZIMUT AU PRIVE

Exonération d'impôt foncier, incitations, cadeaux fiscaux. Ces très nombreuses mesures de soutien au locatif privé, à la construction dont le coût est élevé pour la collectivité, aident de fait, par apport de fonds publics, à rentabiliser le «logement cher» et contribuent au soutien des

prix du marché. le bâtiment, les fédérations de propriétaires en demandent évidemment toujours plus.

LE RELEVEMENT DES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR L'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL

On ne veut pas s'encombrer de locataires «à problèmes». Le nombre d'attributions étant limité, les plus modestes sont clairement écartés.

LA BAISSÉ DES AIDES «A LA PERSONNE»

L'objectif est là de «pomper» et de transférer de la solvabilité des plus modestes vers les plus aisés. En 1994, le volume des aides à la personne, considérées par tous les intervenants logement comme facteur de «cohésion sociale», est désindexé, c'est à dire maintenu à franc constant. Un moindre volume réparti signifie une baisse très conséquente de l'aide personnelle : il y a chaque année plus d'«ayant droits» et les loyers continuent à augmenter.

Le moment paraît choisi : les taux d'efforts des locataires et accédants vont donc augmenter plus rapidement. L'exclusion n'en sera que plus rapide et massive.

Bercy en veut toujours plus : dans la continuité de l'économie sur les aides personnelles, la réorientation du 1 % patronal vers ces aides est à l'ordre du jour, ce qui signifie moins de logements sociaux construits en perspective.

LA VENTE DES HLM

La nouvelle loi sur l'habitat favorise la vente de logements sociaux. L'objectif est la vente de 30000 logements par an.

- 100 000 F / logement d'économie pour l'Etat. Pour les bailleurs sociaux, c'est certes 10 000 F de financement, mais un logement en moins, et il faudra vendre trois logements pour en finan-

cer un. «On va vendre les meilleurs logements» disent les bailleurs.

- 30 000 logements sociaux vendus, c'est du parc social qui disparaît (110 000 disparitions sur le parc social «de fait») et c'est 30 000 attributions en moins. Les acheteurs sont ceux qui ont les revenus suffisants pour acheter et qui devraient se diriger naturellement vers l'accession, hors du locatif social et laisser la place à de nouveaux arrivants. Une mesure d'ailleurs contraire à l'objectif de relance de la construction par l'accession à la propriété.

LA FIN DES LOGEMENTS «LOI 48»

La loi sur l'habitat supprime la possibilité de retour des logements anciens en «li de 48», ce qui signifie que ces logements sont condamnés à disparaître plus rapidement encore.

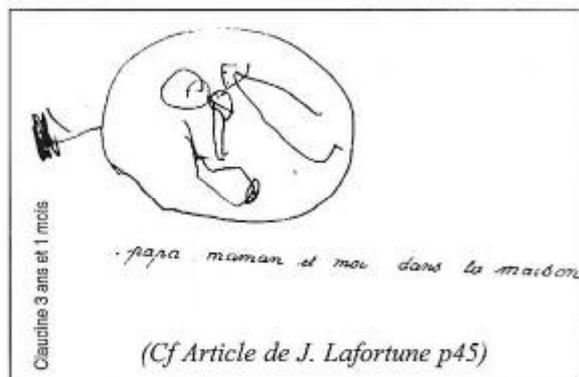
LA MISE EN OEUVRE DES EXPULSIONS

Pour «protéger» les petits propriétaires, qui ont tendance à désertier le marché locatif, une circulaire prévoit de raccourcir les délais d'intervention des Pouvoirs Publics en cas d'impayés, de trier les candidats à l'expulsion entre ceux qui ont une «défaillance passagère» et ceux dont la baisse de solvabilité est durable. Pour ces derniers, quel sera le délai d'exécution des décisions de Justice? La tendance «soccuper des encore récupérables».

LA MODIFICATION DE LA LOV

La Loi d'Orientation sur la Ville prévoyait (dans le but de combattre les disparités entre communes, d'équilibrer le territoire) la construction de logements PLA dans les communes qui n'avaient pas plus de 20 % de logements sociaux. Les PLA sont remplacés par des PLI, logement intermédiaire pour classes moyennes.

A ces quelques mesures, il convient d'ajouter la possibilité nouvelle pour les organismes HLM de «placer» des fonds sur les marchés financiers («gestion oblige», il est vrai que l'on ne comprendrait pas pourquoi les bailleurs ne pourraient pas jouer comme tout le monde) et l'annonce d'une baisse du nombre de logements PLA budgétés pour l'année 1995.



Philippe CHAVANCE

DROIT AU LOGEMENT

**«S'il m'arrive un jour,
voyant ma vie réglée et
assurée de pouvoir écrire et
publier en toute liberté, je
sais que j'en viendrai à
regretter cette vie incertaine
où j'écris peu et ne publie
rien». (Fernando Pessoa)**

Dans ces quelques lignes de Fernando Pessoa, je confronte mes concepts de sens et d'opportunisme avec mon désarroi d'éducateur face aux questions du logement...

Partie prenante, et désormais porte parole d'une prise de conscience des carences du «Social officiel», dans ses réponses au logement, je considère urgent de réfléchir à notre repositionnement sur la scène sociale : le choix de «passer aux barbares» s'impose de fait. (F. Ozonam).

Cet exercice d'écriture n'est pas une fin en soi, plutôt le prolongement d'une réflexion que je mène au sein d'une équipe de prévention spécialisée, souhaitant innover et s'offrir une autre dynamique d'approche professionnelle de la problématique «LOGEMENT» et de son public.

Parler de la problématique logement à laquelle est confronté la majorité de notre public (jeunes de 16 à 25 ans), c'est prendre en compte son aspect vital dans notre société actuelle. La crise du logement est pour une part importante de notre public jeunes la cause principale d'une régression sociale, rapide et violente. L'absence d'un toit révèle bien souvent des problèmes à court terme: éclatement du couple, des solutions d'hébergement temporaires, le provisoire permanent; la dépendance aux services sociaux; l'errance urbaine; l'instabilité; l'absence d'espace privé et d'intimité.

Agir sur le problème du logement jeunes c'est aussi pour le T.S. prendre en compte les limites de son action «salutaire». Nos bricolages permettent à

certains de nos usagers de «subsister», mais il faut aussi reconnaître que ce type d'intervention ne résout pas de façon définitive les problèmes de vie quotidienne des jeunes.

Les carences «du social officiel» ne sont plus à démontrer dans leurs effets pervers. Comment amener les jeunes à ne plus être «des objets d'assistance et d'exclusion», les aider à devenir sujets de droit, lorsqu'on est soi-même assujéti aux attentes de «La Haute Noblesse d'Etat», au rôle qu'elle veut bien nous voir tenir.

Je remercie K. et D. d'avoir adhéré à ce projet. A leur coopération je souhaiterais correspondre avec la plus grande honnêteté, afin que leur parole ne leur soit pas «volée». J'espère avoir respecté leur pudeur leur sincérité et leur anonymat.

Jeune majeur, originaire du Zaïre, D. est arrivé en France voici quelques années. Lorsque j'évoque avec lui le mot logement au début de mon entretien, D. me parlera avec beaucoup d'affection et de tendresse, de la villa avec jardin qu'il partageait avec sa famille. Une référence positive au mot logement qui pèse émotionnellement sur tout son témoignage et me permettra de mieux saisir son profond désarroi devant sa situation actuelle. Pendant ses premiers mois de vie en France D. séjournera clandestinement dans une chambre qu'occupe un frère dans un foyer. A cette période D. apprend à détourner le règlement intérieur (le partage de la chambre est formellement interdit, d'autant plus que D. n'est pas légalement connu ni reconnu dans l'établissement) tout en s'organisant avec la complicité fraternelle pour éviter d'être repéré par l'équipe éducative. Cette expérience de «cohabitation» durera 6 mois avant que les deux frères ne soient mis à la porte. Un premier squat fait suite au renvoi, nouveau «toit» accordé aux deux frères par l'intermédiaire de la «filière zaïroise». Elle gère d'une manière autonome, selon les dires de D., un bon nombre d'appartements vides ? - qu'elle «revend», moyennant une caution à des compatriotes en galère d'hébergement. D. partagera un F2, avec son frère pendant plusieurs mois avant de se faire expulser manu militari par le propriétaire officiel. Travaillant à l'époque régulièrement, D. avait pu économiser un peu d'argent et il s'installera à hau-

teur d'Odéon dans une chambre de bonne qu'un ami lui laisse pour 2700 F/par mois. «C'était très cher payé pour ce 10 m², meublé à la turque, mais au moins j'ai pu habiter enfin un endroit à moi, dans la tranquillité, même si je me souviens d'innombrables conflits de voisinage.» En même temps cet endroit permettait de dépanner des copains en galère... « Cette première expérience d'un lieu à soi, avec une existence légale est néanmoins de courte durée. Ne pouvant continuer à faire face aux charges financières, D. quitte la chambre en catastrophe et entame ce qu'il appelle sa période de «galérien». Il loge à gauche à droite, chez des «bonnes familles» en s'introduisant dans des soirées, en dormant dans le métro; dans des allées d'immeubles, les espaces verts aux alentours de la gare du Nord (c'est à cette époque qu'il affronte la réalité SDF, récupéré à deux reprises par le samu-social direction Nanterre) D'autres jours D. mendie ou «bricole» pour se payer une chambre d'hôtel et, finalement, exaspéré par cette vie de nomadisme urbain, retourne voir le réseau zafrois. Il «s'offre» un nouveau squat dans le 9ème arrondissement. Cette période de «galère noire» est évoquée comme un souvenir pénible. Il s'en rappelle avec mépris et honte. «Les domestiques de mes parents en Afrique avaient une case, c'était du luxe comparé avec ce que j'ai pu connaître, si mon père savait que son fils mendie les logements ! En plus, ces putains de conditions de vie usent même un jeune en bonne santé : je dormais peu et mal, toujours sur mes gardes, ce fut dur, très dur».

Le squat dans le 9ème, un studio, sera vite abandonné car trop insécurisant, pour une autre chambre mansardée toujours dans l'arrondissement. D. la repère lors d'une soirée chez des copains. Renseignements pris, il force la porte une semaine plus tard. Lors de l'interview D. m'enseignera différentes techniques et codes de repérages des «cascauteurs»... Pendant ces moments d'échanges D., s'autosatisfait. d'un large sourire m'exprimant sa fierté, sa malice et sa magie dans la débrouille. Malgré l'insalubrité de sa chambre et l'absence d'électricité et d'eau, D. s'y installe pendant plus d'un an, partageant ce squat avec K. durant tout l'hiver 94-95. Le partage de cette chambre mérite que j'y m'attarde plus longuement. Avant de vous entre-ouvrir cette porte, il m'a semblé intéressant d'accorder à K. quelques lignes afin qu'elle aussi puisse s'introduire dans ce récit d'une manière plus personnelle. Jeune fille originaire de la Réunion K. arrive en France à l'âge de 7 ans en compagnie de sa mère et de ses trois soeurs. Contrairement à D. elle ne m'évoque pas ses souvenirs d'enfance, mais se rappelle très bien d'avoir été prise

en charge par de la proche famille dès son arrivé. Suite à ce dépannage familiale, la famille déménagé dans un hôtel sur le 17 arr. ne disposant que d'une chambre unique pour y loger 6 personnes. Une demande d'urgence de logement social (un F3) auprès de la ville de Paris n'aboutira jamais... Finalement K. et sa famille rejoignent avec leur beau-père un F5 en banlieue. Pour des raisons familiales K. délaisse régulièrement sa chambre perso pour s'héberger chez des amies. Fatigué par ces allers-retours et les interminables conflits au sein de sa famille K. décide de rejoindre D. «C'était mon copain et je ne connaissais pas sa galère logement» Ce fut loin d'être un conte de fée, mais j'en retire néanmoins la satisfaction d'avoir pu tenir dans ce lieu pendant tout un hiver. Mais ce fut pénible : sans électricité, sans eau (on avait un robinet sur le palier), pas d'endroit à soi pour manger, les crises d'angoisses; l'impression d'être personne ; les démarches compliquées auprès des services sociaux faute d'adresse, le courrier qui n'arrive pas à sa destination, les insomnies, la peur d'ouvrir sa porte, la solitude, le froid, on s'enfermait dans un non lieu de vie». «C'est une expérience que je ne puis oublier, même si je souhaite sortir ces murs insalubres de ma mémoire pour ne garder qu'avec moi l'amitié et cette solidarité dans notre couple qui nous a permis de résister». Pendant cette période critique K. et D. participent aux permanences du C.D.S.L., K. y remplit notamment une demande de logement social. Actuellement K. et D. « sous-louent un studio de 12 m² au métro République. Le salaire de K. permet difficilement de régler les 1500 F mensuel, «on a du bricoler les papiers pour remplir les conditions d'accès, mais maintenant lorsqu'on ferme la porte on est chez nous..., et puis c'est le grand confort comparé à la chambre que nous avons occupée cet hiver».

En guise de conclusion à leur témoignage je demande à K. et D. de me décrire le logement dont ils revaient, la réponse synthétise merveilleusement la réalité de leur récit de vie :

«Le mot logement ne nous fait pas rêver, au mieux on peut imaginer les contours d'un petit pavillon avec jardin, mais on ne se fait aucune illusion..., le logement ce n'est pas le véritable problème, ce qui nous manque avant tout c'est un travail, une stabilité d'emploi et ce minimum «monétaire» vital qui rend tout plus possible..., c'est avec l'argent qu'on s'offre une clé sur la porte...».

Un travailleur social

NOMBRE DE MAL LOGÉS ET SANS LOGIS

LES DEMANDEURS DE LOGEMENT SOCIAL

LES INSCRITS

Pourquoi demande-t-on un logement social ? Le principe est simple, révélateur de la crise du logement : qu'ils soient mal logés, évincés par congé pour vente, menacés d'expulsion, jeunes à la recherche d'un premier logement, sans logis, nombre de ménages ne peuvent accéder au logement dans le secteur libre : les loyers sont très élevés, les propriétaires ne veulent s'encombrer de ménages dont les ressources ne leur paraît pas suffisantes, surtout en période de précarisation de l'emploi, la garantie de revenus exigée est de 3 à 4 fois le montant du loyer, plus 3 mois de caution, plus une garantie supplémentaire extérieure, ils sont de fait écartés. Ils ne peuvent que se tourner vers le logement social. L'offre en logement social est limitée, baisse de la mobilité, baisse de la construction et priorité donnée aux familles aisées («gestion oblige»). Conséquence : les listes s'allongent. Il n'y a plus de solution de logement pour les ménages à faibles ressources.

Les chiffres :

1 000 000 de demandeurs en France (Source HLM).
Un ordre de grandeur, trop flou pour être fiable.
330 000 demandeurs «prioritaires» en Ile de France.
60 000 à Paris (source DRE Ile de France).

Pour être «prioritaire», il faut être sans logement ou logé dans des conditions difficiles (hébergement chez un tiers, surpeuplement, insalubrité...). Les occupants «sans titre» sont écartés.

À titre de comparaison :

- il y avait en 1956, 172 000 demandeurs de logement social dans la Seine, l'effort de construction battait son plein et l'Etat attribuait d'office les logements vacants, «crise du logement oblige».
- Dans les départements correspondant, il y a aujourd'hui 274 000 demandeurs.

LES NON INSCRITS

Toutes les personnes et ménages en difficulté de logement ne sont pas inscrits sur les listes. Certains n'y croient pas, connaissant les délais d'attri-

bution et les pratiques. Par ailleurs les demandes non renouvelées chaque année sont annulées et tous les fichiers ne sont pas centralisés. D'autres demandeurs sont purement et simplement refoulés, en toute illégalité :

- certains services de logement demandent une domiciliation d'un an dans la commune.
- les sans logis sont systématiquement écartés : il faut l'intervention d'un avocat pour que leurs demandes de logement soient enregistrées. «Droit au logement» en a fait plusieurs fois l'expérience.

LE «DESSUS DU PANIER»

La crise du logement atteint même les «solvables», de très nombreux ménages disposant de ressources ne trouvent pas à se loger, tant l'offre est limitée et chère, les garanties exigées élevées. Des fonctionnaires, évidemment la référence «étalon» de la crise du logement dans les couloirs des Ministères, gagnant relativement bien leur vie, ayant un emploi on ne peut plus stable, rencontrent des difficultés semblables. C'est vers ces ménages que s'oriente en priorité l'effort public.

LE LOGEMENT DES ETUDIANTS

La demande de logement des étudiants à faibles ressources est aussi révélatrice du manque d'offre de logements bon marché : au Centre Régional d'Oeuvres Universitaires et sociales (CROUS) de Paris, la capacité résidentielle est de 1250 lits, correspondant à 7 % du nombre des boursiers. Pour l'année scolaire 1993 - 1994, 6020 demandes ont été déposées. Les déboutés sont envoyés vers les Centres des académies de Versailles, Créteil, en fin de parcours, 54 % des demandeurs étudiants (d'origine modeste) ne trouvent pas à se loger (Source CROUS).

LES EXPULSIONS

En 1991, 91 606 procédures, réparties 50/50 entre demandes de résiliation de bail et demandes d'expulsion ont été traitées par les tribunaux, dont 9761 à Paris. Ce qui représente environ 250 000 personnes en France 250 000 à Paris. Si le nombre d'expulsions varie peu d'une année sur l'autre, d'après la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), Région Rhône Alpes («Dossier annuel»,

janvier 94), les demandes sont en forte hausse dans la région depuis 1990 : de 2800 en 90 à 3440 en 1992, soit + 23 %.

Si le nombre d'expulsions «réalisées» n'est pas connu, on peut cependant comparer le nombre de demandes de concours de la Force Publique des années 1960 et 1992.

- En 1960, il y a eu 6000 demandes de concours dans la Seine (Source Débat Assemblée Nationale, 13/12/60).

- En 1992, il y a eu 10 800 demandes dans les départements correspondants au département de la Seine (Source Ministère de l'Intérieur), soit 80 % de plus, alors que le nombre de logements n'a progressé que de 28,2 % passant de 2 435 000 à 3 123 000 logements (Source INSEE, recensement 1962 et 1990).

Rappelons-le : en 1960, l'effort de construction battait son plein et l'Etat attribuait d'office les logements vacants.

L'ESTIMATION DU BIPE

Le Ministère de tutelle est incapable de donner des chiffres. Alors, et pour ne pas «s'engager», c'est la SCIC, filiale de la Caisse des Dépôts en 1990, qui commande une étude au BIPE conseil (bureau d'étude). «Les sans-abri, état des lieux» 1992.

5 048 000 personnes, c'est 9 % de la population totale en 1990.

C'est surtout un renversement de tendance, car depuis les années 60, le nombre de mal logés sans logis était en diminution constante. C'est le résultat de dix années de «dilution sociale». On a expulsé sans savoir où «atterraient» les familles. On ne veut pas voir, pas savoir. Mais diluer, c'est évidemment retrouver les problèmes plus loin, aggravés.

Cette étude ponctuelle (unique) a été immédiatement contestée.

Le nombre de «sans domicile fixe», d'abri de fortune»

Le chiffre de 202 000 sans abris (3 premières catégories du tableau) a été immédiatement contesté : - basés sur le recensement 1990, l'estimation ne permet pas de repérer les «sans domicile fixe». Les seuls recensés étant ceux enregistrés comme tels dans les Préfectures, c'est à dire «les gens du voyage».

- Les enquêtes de contrôle du recensement ont montré que le nombre d'habitations de fortune devrait être majoré d'au moins 25 %.

- Les associations ont tout de suite avancé le chiffre de 500 000. Plus récemment, le rapport de la Fédération européenne d'Associations travaillant

avec les sans abri (FEANTSA) indique le chiffre de 627 000 sans abris en France (soit 11 «sans abri» pour 1000 habitants).

Du sérieux : entre 200 000 et 620 000, c'est l'ordre de grandeur lui-même qui est inconnu.

Les hébergés «non pris en compte»

Pour le BIPE, les «hébergés par des parents ou amis» des statistiques, ne sont pas à prendre en compte dans le chiffre des mal logés. Et pourtant, la forme de solidarité immédiate que constitue l'hébergement chez des parents ou amis ne peut pas être considérée comme une solution de logement. Le nombre de personnes par ménage hébergé est de 2,2. Il s'agit pour l'essentiel de familles.

Ses situations conduisent fréquemment à partir du surpeuplement des logements à des conflits familiaux. Ses situations conduisent fréquemment à partir du surpeuplement des logements à des conflits familiaux. La cohabitation est la plupart du temps «non voulue» et des ruptures graves s'en suivent... un isolement souvent irréversible. Rappelons d'autre part que la pratique de l'hébergement est interdite en logement social.

Dans son «dossier annuel», la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) Région Rhône Alpes, janvier 94, publie les résultats d'une enquête auprès des assistantes sociales de la Région montre que «la cohabitation avec surpeuplement est de loin la situation la plus fréquemment rencontrée». Ces très nombreuses familles, sont à proprement parler «sans logis». Inutile de demander ce qu'elles viennent chercher dans les bureaux d'aide sociale.

Evolution de la situation depuis 1990.

Ralentissement de la construction neuve, logement toujours plus cher, accès sélectif au logement social, déréglementation accentuée, et progression du chômage, + 33,2 % de 1990 à 1994 (de 2 500 000 environ à 3 330 000), aggravation du chômage de longue durée et progression du nombre de RMistes, + 136 % de 1990 à 1994 (de 385 000 à 693 500), on peut considérer que c'est près de 10 millions de personnes qui sont aujourd'hui exclus du logement. Quelle preuve ? Aucune. Mais personne n'est actuellement en mesure de démontrer que cette estimation est plus erronée qu'une autre, surtout pas le Ministère du Logement. La cour des Comptes en 1994 : «L'Administration ne dispose pas de données fondées sur le nombre de personnes vivant encore en habitat insalubre, non plus que sur celui des ménages qui ne disposent pas d'un véritable logement : elle ne retient pas des chiffres qui ont été avancés par des organismes d'étude mais ne peut leur en substituer de plus sûrs».

LA SPECULATION

CONSTRUCTION DE BUREAUX JUSQU'À L'ABSURDE

L'investissement immobilier s'est naturellement et massivement orienté vers les plus values les plus fortes : le tertiaire, où la rentabilité est la plus forte, s'est développé inconsidérément. La construction de bureaux a été massive et incontrôlée, notamment en Ile de France, où le mythe «Paris, capitale financière de l'Europe» a connu de beaux jours.

Les communes voyaient en perspective les rentrées de taxe professionnelle. Les Plans d'occupation des Sols (POS) sont modifiés pour permettre une implantation plus large de tertiaire, les coefficients d'Occupation des sols (COS) révisés à la hausse pour permettre une densité plus forte, donc une meilleure rentabilité. Les banques ont joué la concurrence et prêté au-delà de la norme, jusqu'à 130 % de la valeur du bien (Prêt Crédit Lyonnais à Pelège, valeur du bien + 3 ans d'intérêt).

Une aberration et un véritable gâchis : il y a aujourd'hui 5,5 millions de m² de bureaux vacants rien qu'en Ile de France (équivalent à six années de construction en période de croissance), 550 milliards de francs d'encours bancaires (source banques de France 1993), autant de richesse nationale gelée en attendant des jours meilleurs (soit près de la moitié du budget de l'Etat ou 750 000 équivalents logement).

Des encours importants (argent «sorti» mais qui ne peut rentrer) qui sont «placés» dans des filiales bancaires garanties par l'Etat ou dans les désormais fameuses sociétés de «defeasance» domiciliées dans des paradis fiscaux.

Une banque vend à une filiale fictive domiciliée dans un paradis fiscal les créances et les biens immobiliers. La banque dote en capital la société à moitié de la hauteur des créances, et prête le reste. A cette société de faire tourner ce capital sur le marché financier, pas d'impôts : par ces tours de passe-passe les provisions et les pertes potentielles disparaissent des bilans consolidés des sociétés mères.

L'Etat «providence» pour les spéculateurs

Les bénéficiaires ont déjà été perçus. Les pertes à venir sont considérables. 43 milliards de pertes cette année rien que pour le Crédit Lyonnais. Là, l'Etat ne se «désengage» pas, le contribuable payera l'addition. Il payera d'ailleurs deux fois. Par l'impôt les pertes des promoteurs (les bénéficiaires sont déjà encaissés), par le logement cher ensuite : la spéculation

foncière, la destruction de logements bon marché ont participé à l'envolée des prix du logement, à l'exclusion des plus pauvres. Il faudra par ailleurs payer pour les golfs, résidences de vacances.

LE LOGEMENT CHER

La hausse brutale des années 80

L'exemple parisien, analysée par la Chambre des Notaires montre le processus de formation des prix dans les agglomérations.

La forte hausse des revenus du capital, valeurs mobilières, produits financiers (entre fin 83 et fin 88, la valeur d'un portefeuille type d'actions françaises multipliée par 2,5) s'est traduit pour la frange la plus aisée de la population par une forte solvabilité qui s'est convertie dans l'investissement immobilier en centre urbain. Le nombre des transactions a augmenté considérablement, les prix aussi. «Les prix s'établissent d'abord dans quelques arrondissements suivant une logique de marché, puis leur niveau régit les échanges qui se réalisent sur les autres arrondissements, un noyau à partir duquel se propagent les hausses de prix, du centre vers la périphérie».

entre 1979 et 1989, les prix en francs courants ont été multipliés par :

- 5 dans les arrondissements les plus chers,

- 3,5 à Paris,

- 3 dans les Hauts de Seine, 2,6 dans le Val de Marne et 2,45 en Seine Saint Denis, (source Chambre des Notaires).

Rappelons que le marché de l'immobilier est considéré comme normal quand les revenus de l'immobilier suivent la croissance de la richesse nationale. Au-delà, c'est signe de spéculation. La belle époque donc pour les marchands de biens, promoteurs et même pour les petits investisseurs. Logements anciens ou construction neuve de standing, les prix s'envolent, des bénéfices très substantiels sont réalisés. Dans un contexte de forte hausse, l'usage spéculatif pur, c'est d'encaisser rapidement des plus values. Acheter des immeubles locatifs ou des logements, les vider (congé pour vente, 1986), puis vendre ces immeubles, ces logements fréquemment à d'autres opérateurs, «en cascade».

En juin 1990, l'Observatoire Régional du Foncier en Ile de France constate : «Le mécanisme de transmission des promesses de vente aboutit à des surenchères foncières et à une inflation sans cause sur le marché immobilier», «un coup d'arrêt doit être donné à certaines pratiques».

Philippe CHAVANCE

DROIT AU LOGEMENT

LE DROIT D'AVOIR UN «CHEZ SOI»

Quoi de plus paradoxal, révoltant et indécent de constater d'un côté l'exclusion massive du logement social d'une frange de nos concitoyens et de l'autre des immeubles vides en bon état ou en processus de dégradation parce que vacants depuis déjà longtemps.

Mais, la mise en équation «un logement vacant = une solution pour tout SDF» n'est-elle pas une réponse trop simplificatrice à la crise du logement dans les grands centres urbains ?

EXCLU DU LOGEMENT

L'absence d'un «chez soi» est la première souffrance des sans domicile fixe : 80% d'entre eux l'ont affirmé lors du sondage réalisé en novembre 1994 par le CSA pour La Croix, La Rue et la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale (FNARS) 1. Le rapport de Droit Au Logement (2), publié en septembre 1994, décrit la détérioration des situations des ménages en quête d'un logement. 54 % des 800 acteurs de l'urgence sociale interrogés par le CREDOC à la demande de la FNARS en septembre 1994 ont, au cours des 12 derniers mois, recherché des logements pour des personnes en difficulté, mais seulement 14 % ont trouvé des réponses.

Ces quelques chiffres ne sont que des indicateurs parmi d'autres, tous nous amènent à la même conclusion : la situation est très grave. Pourtant, notre société s'est dotée de lois, règlements et dispositifs ayant pour objectif le droit au logement pour tous.

LE PARCOURS DU COMBATTANT

L'offre bon marché est de plus en plus rare, même en HLM, parce que d'une part le taux de rotation des locataires et le rythme de construction baissent et que d'autre part les demandes susceptibles d'aboutir sont celles de candidats dont les ressources sont le plus souvent aux plafonds.

Dans le parc privé, l'allocation de logement (AL) est moins solvabilisatrice que l'aide personnalisée au logement (APL). Pour les ménages touchant l'allocation de parent isolé (API), elle est carrément discriminatoire puisqu'elle est prise en compte dans le calcul de l'aide au logement.

Simultanément, les ressources faibles et précaires de nombreux ménages couvrent de moins en moins l'ensemble des charges d'habitat. Aux côtés d'aides au logement au pouvoir solvabilisateur érodé (ex : modification de l'APL au 1/02/95), les charges s'accroissent abusivement (ex : dans la communauté Urbaine de Lille, en 5 ans, les tarifs de l'eau ont doublé, essentiellement sur la partie «redevances»). Le nombre de ménages contraints de résilier leur contrat EDF/GDF est de plus en plus important ; dès lors, ils n'ont plus d'eau chaude et ils se chauffent avec des moyens de fortune, parfois dangereux.

Il n'y a pas concordance entre les besoins d'une population en phase de précarisation et le parc de logement actuel. Les moyens dégagés pour le logement des plus démunis, notamment dans le cadre de la loi Besson, n'ont pas donné les résultats escomptés.

Ne pourrait-on pas prévoir localement, selon la dimension et l'organisation territoriales, qu'il y ait un seul guichet d'inscription à un logement social et ensuite une commission unique d'attribution ? Cela se pratique, par exemple, à Rennes.

Le «parcours du combattant» qui conduit à un logement est semé de bien d'autres embûches. Citons les politiques des collectivités locales excluant tous ceux qui ne peuvent attester d'une filiation résidentielle. Les modifications récentes de la LOV (Loi d'Orientation de la Ville) ne feront qu'aggraver les égoïsmes locaux. En effet, pour des communes n'ayant pas de logements sociaux, le devoir de solidarité devait s'exercer par l'obligation d'en

construire ou par le versement d'une taxe, mesures qui ouvraient l'espoir d'une plus grande diversité de l'habitat. L'allègement notoire de ces charges voté dernièrement au Parlement ne pourra que renforcer les mécanismes d'exclusion et transférer sur les mêmes communes les surcoûts sociaux.

LA REQUISITION

Dans un tel environnement socio-politique, il n'est pas surprenant que certains mouvements accompagnent des actions «hors la loi». Le squat n'est pas une nouvelle forme de révolte. Dans les époques et les lieux où les tensions sur le marché immobilier sont exacerbées, il devient toujours le témoignage d'une exaspération et l'expression souvent embryonnaire de groupes jusqu'alors désorganisés. Ces actions, encadrées par des militants souvent associatifs, relayées par les médias parce que encouragées par quelques personnages charismatiques (Abbé Pierre, Mg Gaillot) posent aussi crûment des questions fondamentales telles que :

- entre la loi Besson, porteuse d'espoir, et son application restreinte, quel recours ?
- de solution temporaire en solution temporaire, de contrôle social en contrôle social, l'unique aspiration de certains ménages n'est-elle pas de se retrouver enfin chez soi ?

La procédure de réquisition et le mécanisme d'attribution d'office cherchent finalement à légaliser ces occupations sauvages. Mais ce sont des mesures temporaires avec toutefois l'obligation pour les pouvoirs publics de remédier en profondeur à cette crise du logement. L'occupant, sans véritable statut de locataire, doit verser une indemnité au propriétaire.

C'est s'appuyant sur cette analyse pleine de bon sens, que nous voyons aujourd'hui se développer dans notre pays des collectifs de défense du droit au logement.

Au-delà du logement, dans cette mouvance militante, fleurissent aussi les revendications à l'accès à tous les droits, avec le rétablissement de la justice aux «exclus du (des) savoir(s)». Par l'élaboration de manifestes et par la mise en place «d'Universités libres, critiques et ouvertes». Procurer un toit n'est pas une finalité en soi et pour des publics plus ou moins marginalisés, il faut agir sur le champ global de l'insertion.

L'ÉCHEC DES POLITIQUES SOCIALES

Ces actions et cette situation d'urgence ont des effets positifs, parmi lesquels :

- une organisation des populations en difficulté et le développement d'un esprit de solidarité,
- une sensibilisation pour le grand public à connaître et à ne plus accepter l'inacceptable,
- une attribution immédiate de logements qui tend à confirmer l'absence, en temps normal, de volonté de loger les défavorisés.

Mais elle a aussi des effets négatifs. Ces interventions de nature exceptionnelle ne permettent pas un accès au logement de longue durée et créent de nouveau un sas.

Nous sommes bien conscients que, sur les sites comme Paris ou sa couronne, la disproportion entre le nombre de demandeurs et le nombre de logements mobilisés de cette façon justifie des interventions exceptionnelles. La mise à disposition, voire la réquisition en cas d'inertie, d'immeubles appartenant aux collectivités, compagnies d'assurances, banques, évêchés, etc. s'avère alors indispensable. Mais alors, comme nous le réclamons pour les dispositifs relevant de l'allocation logement temporaire (ALT), l'installation de certaines familles dans ces locaux (bureaux ou immeubles à usage d'habitation) doit être programmée avec une assistance technique et un accompagnement social.

En ce qui concerne le parc privé, les textes sont-ils suffisamment incitatifs pour permettre de remettre sur le marché des logements vacants ? Que chacun ait accès à un logement autonome et décent.

Les associations adhérentes à la FNARS concourent à la reconnaissance d'un véritable droit à un logement décent et autonome en s'étant investies de longue date dans différents dispositifs : fonds de garantie, sous-location avec bail glissant, agences immobilières sociales, chantiers écoles d'auto-réhabilitation, etc.

La FNARS et son réseau associatif visent la restauration de la citoyenneté par le droit au droit commun. Sur la forme nous n'encourageons pas nos adhérents à s'engager dans des actions spectaculaires, mais nous n'excluons pas une fonction médiatrice entre les populations en difficulté et les pouvoirs publics et médiatiques, tout en veillant à ce que tout exclu puisse s'exprimer directement et reprendre place dans le débat social.

Yves BAISE

Président de la Commission Logement (FNARS)

1) Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale 76, Rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris. tél : 45 23 39 09-Fax : 47 70 27 02.

2) Crise du logement, mécanique de l'exclusion, «attributions d'office», DAL : 3 bis Rue de Vaucouleurs, 75011 Paris.

«J'SUIS DE LA DDASS»

COMME ON EST DE MARSEILLE OU DE BORDEAUX.

L'Hôtel Social, le service de suite sous forme appartement intermédiaire, créé en 1992, est géré depuis par l'association La Parenthèse et peut être considéré comme outil d'insertion pour des personnes défavorisées.

Le but de l'association est défini dans l'article numéro 1 de son statut : Protection de l'enfant par l'accueil, le soutien et l'insertion de sa famille.

En effet, l'absence de logement entraîne irrémédiablement une absence d'identité, une précarité au jour le jour, une vie de survie dans laquelle aucun enfant ne peut acquérir une structuration affective et culturelle satisfaisante.

Un toit sur la tête, un refuge, un espace d'investissement personnel constitue un élément primordial à toute stratégie d'insertion qu'elle soit individuelle ou familiale.

L'accueil de la famille de l'enfant quelque soit sa mosaïque originale (deux parents, père ou mère, beau-père, grands parents, frères, soeurs, demi-frère....) est la première étape de l'accession à une identité, à une idée de sa citoyenneté.

42 familles sont accueillies simultanément à La Parenthèse : 10 à l'Hôtel Social, 32 dans des appartements intermédiaires ; l'insertion, est l'aboutissement des potentialités d'autonomie. C'est autour de ces potentialités que nous travaillons. Elles sont parfois très cachées et les échecs répétés n'ont fait qu'à les enfouir un peu plus.

Il convient d'aider les familles à les repérer, à les faire émerger et toujours à les rendre à leurs propriétaires.

C'est sûrement là que se trouve la plus grande difficulté de notre travail car notre désir, de les voir «s'en sortir» comme ils disent, projette souvent pour eux des réalités auxquelles ils ne peuvent accéder ; les mettant par là-même de nouveau en échec.

Alors, comment faire ? Nous n'avons pas de recette miracle sinon cela se saurait. Une chose est sûre, il faut individualiser les formes d'aide ; avoir confiance, en donner, avoir une parole rassurante et repérante et être convaincu de la modestie de notre action.

Ce n'est pas comme nous l'avons dit plus haut, seulement le manque de logement qui amène une famille à l'Hôtel Social, c'est avant tout l'isolement, la pauvreté affective et économique, l'absence de repères familiaux et culturels, la maladie (la séropositivité n'a bien sûr pas épargné les démunis). En aucun cas, nous ne pourrions combler tous ces manques, mais, nous pouvons aider nos clients à vivre avec.

A ce moment de notre propos, nous distinguerons les populations étrangères des populations françaises :

Pour les familles étrangères, un travail d'aide à l'insertion passe souvent par l'alphabétisation, le repérage des institutions : A quoi sert une école ? Quel rapport peut-on avoir avec l'école ? Quelle place peut-on laisser aux loisirs des enfants ?

Par la suite, l'aide à l'aménagement du temps, de l'espace dans le logement permet de parler d'adaptation, notion différente de l'assimilation. Les familles étrangères ont des racines, une identité culturelle qui leur permettent, même loin de leur pays, d'offrir à leurs enfants des repères éducatifs satisfaisants.

Les familles françaises sont à 70 % issues de la «D.D.A.S.S» mettant sous ce sigle l'assistance

publique, les familles nourricières, le Juge, les foyers. «J'suis de la DDASS» comme on est de Marseille ou de Bordeaux.

Des bouts de vie, des bribes de souvenir ont entraîné des difficultés psychologiques et relationnelles.

Là, il n'y a pas d'identité, pas de culture, si ce n'est celle de l'échec consommé et répété, pas de repère. Un seul leitmotiv : «je m'étais dit que jamais je ne retournerai en foyer, les foyers je les connais».

Notre travail consiste tant que faire se peut du lien entre ses tranches de vie blessée, à s'appuyer sur les rares moments de réussite, parfois de fierté. En un mot d'étayer des personnalités mises très à mal.

Alors seulement, commencera la matérialité : la recherche d'emploi, la mise au travail, conserver son emploi, prévoir financièrement les lendemains, etc.

Pourtant souvent la béance affective est tellement grande, la tentative de fusion avec le référent tellement forte que la rupture avec nous mettra des années. Nous devons savoir prendre des relais efficaces afin de ne pas maintenir la famille sous dépendance.

Depuis 1992, nous avons pu faire accéder au logement plusieurs familles, grâce au contingent logement de la Préfecture. Des encadrements de type convention précarité C.A.F., des tutelles aux prestations familiales ont été mises en place avec les familles les plus fragiles.

D'un point de vue affectif et image de soi, l'insertion par le logement a tantôt revalorisé les familles très positivement, tantôt fait prendre conscience réellement que l'accès au logement ne résout pas toutes les difficultés personnelles et familiales. Pour ces derniers avec lesquels nous avons déjà évoqué la duperie dans laquelle ils se maintenaient en posant leurs difficultés face au manque de logement ; le travail sera poursuivi pour éviter la répétition du système d'échec qui aurait raison de la réalité de l'autonomie.

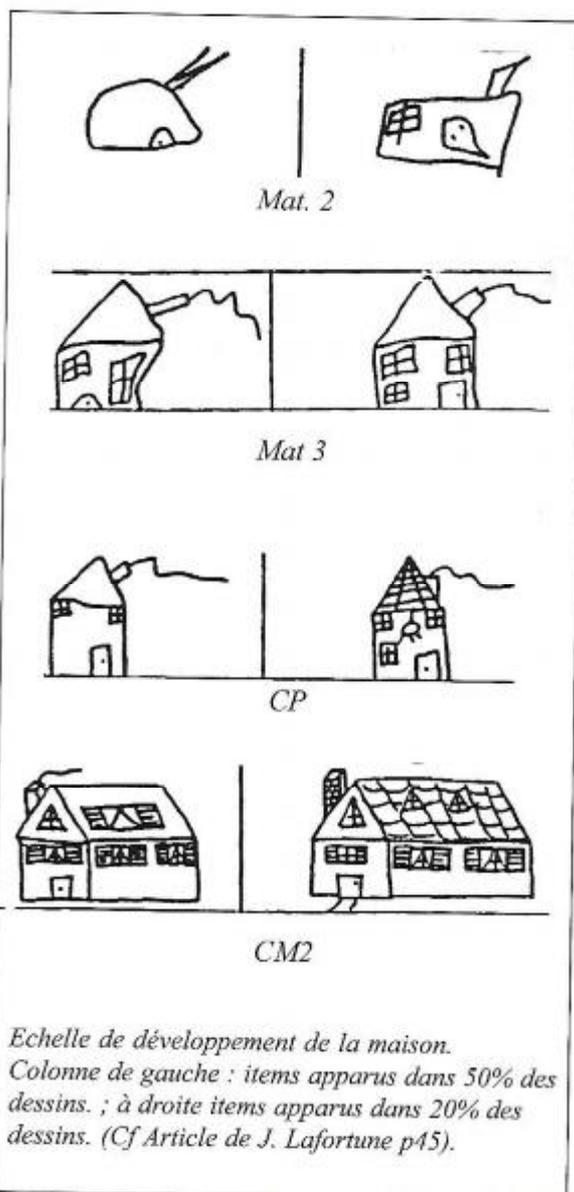
Et les enfants ? Les enfants supportent bien la collectivité. Ils sont rassurés de ne plus avoir à porter les problèmes de leurs parents. Ils sentent qu'ils peuvent vivre leur vie d'enfant. J'ai vu à plusieurs reprises des enfants de 2 ou 3 ans pousser physiquement leur père ou mère dans notre bureau et repartir avec leurs compagnons

de jeux. Ils se repèrent très vite auprès des adultes de l'équipe qui les entourent, font des progrès fulgurants de langage, de propreté, de concentration et sont à l'écoute du projet familial.

Ils savent instinctivement solliciter chez chaque membre de l'équipe ce dont ils ont besoin : des câlins, de la structuration, de la consistance de «mère» et se l'approprient pour grandir.

Le temps de séjour est toujours bénéfique pour les enfants. Lorsqu'ils partent, ils emmènent avec le livre fait de leurs photos, des photos des amis, de leurs dessins, afin que cette tranche de vie, cette parenthèse, reste inscrite et fasse partie d'un avant, d'un pendant, d'un après, de leur histoire.

L'association La Parenthèse



LOGEMENT POUR LES SANS-ABRI

DES SOLUTIONS EXISTENT EN MARGE DE LA LOGIQUE DE MARCHÉ

La polémique sur le nombre de sans-abri et de «places» offertes par les différents systèmes existants traduit la difficulté et le découragement des acteurs locaux pour mobiliser efficacement les multiples solutions que recèle un système «logement-hébergement» complexe et diversifié.

Au-delà, ces débats témoignent, en même temps que les graves problèmes qui les motivent, de la difficulté générale à reconnaître et admettre les fractures d'une société dont le logement et plus largement les conditions d'habitat et d'accès aux services urbains en tout genre sont un formidable miroir. Comme le faisaient remarquer quelques chercheurs il y a vingt ans dans une étude sur les immigrés en France, l'examen des conditions de vie aux franges de la «collectivité dominante» du moment nous renseigne bien plus qu'on ne le pense sur celle-ci (1).

EXIT LA «POLITIQUE DE LOGEMENT POUR TOUS» ?

Qu'en est-il aujourd'hui de l'hébergement des sans-logis ? D'un côté, tous les observateurs s'accordent sur le phénomène de «banalisation» du financement du secteur logement, c'est-à-dire sur la tendance à réguler l'offre de logements principalement par la logique de marché, des prix et

des quantités (2). Soulageant les finances de l'Etat, cette évolution a l'inconvénient de laisser de côté, d'exclure, la demande non solvable, voire non exprimée par des gens qui savent qu'ils n'auront pas accès à un logement, en laissant le soin à la politique sociale de combler les manques. Paradoxalement, elle s'accommode de l'héritage d'une politique ambitieuse et généreuse d'un logement de qualité pour tous très réticente à admettre dans le principe un habitat à normes physiques graduées et donc différenciées.

La loi de mai 1990 sur la mise en oeuvre du droit au logement, qui porte le nom du ministre du Logement d'alors Louis Besson, est venue doublement contrarier cette tendance. D'une part, et c'est encore un paradoxe, cette loi prend acte des situations de précarité dans le logement en prévoyant des dispositifs pour y faire face. D'autre part, elle repose sur la mobilisation de toute une série de solutions, où force est de constater que l'innovation est mal soutenue et souvent inorganisée.

L'APPEL AUX «BRICOLEURS DE GENIE»

En défendant l'ouverture d'une multitude de «petites solutions» entre les mains d'opérateurs compétents, ingénieux et à but non lucratif - sans forcément l'opposer à une politique de logement HLM -, on ne fait que se résoudre à rabattre le niveau de ressources sur la situation de logement de la personne ou de la famille, et à donc à admettre toute une gamme de solutions de logement. A ceci près, et c'est essentiel, que l'on centre son effort sur l'expression de ces «infra-demandes» de logement ou d'hébergement, tout en leur assurant un accès aux droits et aux ressources prévus par la loi (RMI...), en ne perdant jamais de vue que ce qui compte c'est bien davantage de donner un toit et d'accompagner le «cursus résidentiel», d'offrir la possibilité de chan-

ger de conditions d'habitat, d'améliorer au cours de la vie le logement que l'on peut un jour acquérir, que la seule existence de biens logements physiques ou économiques sur un marché. Ce faisant, on tend à déconnecter la valeur d'usage de la valeur patrimoniale du logement, ou du moins à reconsidérer la relation de l'une à l'autre.

Le Mouvement Pact Arim (3), partie prenante à la lutte contre le taudis après-guerre et aujourd'hui réseau d'organismes oeuvrant pour le droit au logement et l'amélioration de l'habitat existant, défend depuis plus de cinquante ans de telles orientations. L'existence de normes différenciées dans les solutions-logement - qu'on les combatte ou non - peut être regardée sous son aspect positif : ouverture de la gamme des solutions, possibilité d'y ajuster niveaux de ressources et aspirations, amélioration étalée dans le temps long et donc adaptée plus finement aux besoins du ménage.

Entre une «entrée royale» par le marché libre ou le logement locatif public, «logement social de droit», et la course dans l'urgence, il faut cependant un minimum de stratégie à ce travail à la marge des différents marchés, ainsi que des méthodes éprouvées. Celles-ci doivent prendre appui sur autre chose que les références habituelles de l'habitat de transit, la cité d'urgence ou l'hébergement. L'objet de la programmation est d'éviter l'urgence; l'objet de la volonté de loger les sans-abri est de s'appuyer sur la connaissance des populations et sur les concepts de «l'habitat adapté» (4). Il s'agit de s'interroger sur les relations entre choix techniques et comportements, conception du bâtiment et modalités culturelles d'appropriation, espace et usage de l'habitat. En résumé, l'habitat adapté doit être une réponse personnalisée, un habitat économe et non pas bon marché, appropriable mais non ségrégatif.

L'«hôtellerie sociale» à développer pour les personnes sans domicile fixe s'inspire des mêmes concepts : la personne recherche d'abord une domiciliation, un espace pour garder en sécurité quelques bagages (ce qui explique le choix des gares de chemin de fer), un lieu où rompre la solitude et disposant d'un accueil permanent et personnalisé, un lieu où l'on peut se laver, laver son linge, le sécher, cirer ses chaussures... voire écrire et recevoir des messages pour «travailler»

son insertion ou sa quête de droits à défaut d'emploi.

De nombreuses actions témoignent de ce travail. Ainsi des réflexions et actions actuelles sur le devenir du parc des copropriétés récentes dégradées (avec de nombreux exemples en région Rhône-Alpes), problèmes sociaux de demain; du maintien d'une partie des hôtels meublés dans le champ des solutions d'hébergement souple et bon marché (comme en Ile-de-France); des «bureaux d'accès au logement» (BAL) (une dizaine en France) destinés à gérer l'offre/demande du logement de ménages exclus; des «fonds de solidarité habitat» (FSH) mis en place avec la Caisse des dépôts et consignations pour remettre à flot des gens hors circuits bancaires; des «maisons familiales» pour lesquelles les Pact du Nord se sont depuis longtemps illustrés; du développement d'une «maîtrise d'ouvrage associative» pour loger temporairement des populations en difficultés; des actions de monitorat technique dans des opérations d'auto-réhabilitation, etc. Toutes solutions inséparables de l'action socio-éducative liée au logement dont les Pact sont à l'origine depuis les années 1970, partie prenante de l'«accès à la citoyenneté».

On n'éludera pourtant pas une question-clé : jusqu'où faut-il aller dans ces solutions de précarité, que l'on songe aux caractéristiques physiques du logis ou à la plus ou moins grande stabilité des ménages dans le logement ?

Bernard CUCHET

Directeur général de la Fédération nationale des centres PACT ARIM

(1) Allal, Buffard, Marié, Regazzola, Situations migratoires - La fonction-miroir, Paris, Gallilée, 1977, pour la version éditée.

(2) Cf. Michel Moullart, Contribution aux Journées Politique du logement, Paris, 18-19 décembre 1992.

(3) Le Mouvement Pact Arim pour l'amélioration de l'habitat regroupe 150 associations regroupées au sein d'une fédération nationale installée à Paris et structurées au niveau régional, présentes également dans les DOM. Il compte 3.000 administrateurs bénévoles et 2.000 salariés.

(4) Voir notamment Accueil & insertion dans la ville par le logement, DIV-UNIOPPS-Fondation de France (réalisation FNC PACT ARIM), juin 1990, pp. 112-134; et Habitat adapté - Maîtrise d'oeuvre sociale et programmation, Dossier du Mouvement Pact Arim, Troyes, 22-23 juin 1989.

LES PRIORITES ET LES ACTIVITES DU MOUVEMENT PACT ARIM

Né il y a plus de cinquante ans pour la lutte contre les taudis et l'aide aux mal-logés et sans-logis, le Mouvement Pact Arim accomplit aujourd'hui un panel d'actions diversifié dans le domaine de l'habitat. Son action est toujours guidée par l'idée que le logement est un maillon essentiel de l'insertion sociale et de l'épanouissement des personnes.

Face à des enjeux sociaux, territoriaux et économiques en constante évolution, le Mouvement Pact Arim apporte aux personnes, aux familles, aux institutions et aux collectivités des réponses qui visent finalement, à différents niveaux, l'amélioration des conditions d'habitat du plus grand nombre, et plus spécifiquement des ménages en difficultés.

Dans leurs interventions, les associations Pact Arim privilégient une réhabilitation «douce» et un aménagement local «négocié», dans le respect de la personne et de l'échelle humaine. Cela les conduit notamment à mobiliser les moyens techniques et financiers des secteurs du logement et de l'aménagement local au service des personnes, à rechercher l'inscription optimale de leurs actions dans un tissu existant en secteur urbain comme en milieu rural.

En 1993, le Mouvement Pact Arim a :

- contribué à l'amélioration d'un total de 107 527 logements
- suivi dans leur parcours d'insertion sociale 10 204 familles
- animé pour le compte de collectivités territoriales 1 548 contrats
- assuré la gestion (y compris les structures d'accueil) de 8 305 logements dont 5 473 logements qui lui appartiennent en propre induisant un montant total de travaux annuel TTC de 6 005 884 580 F.

ESTIMATION DES "SANS-ABRI" ET DES "MAL-LOGÉS" (1990)
(individus)

	ÎLE-DE-FRANCE		PACA		RHÔNE-ALPES		FRANCE ENTIERE	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les exclus du logement	35 100	0,3	15 800	0,4	15 200	0,3	202 000	0,4
Sans Domicile Fixe	16 500	0,2	4 700	0,1	7 400	0,1	93 000	0,2
Abris de fortune	7 700	0,1	7 000	0,2	2 300	-	45 000	0,1
Centres d'urgence	10 900	0,1	4 100	0,1	5 500	0,1	59 000	0,1
Occupants de logements de substitution : Meublés, chambres d'hôtel	120 800	1,1	47 800	1,1	49 800	0,9	470 000	0,8
Les mal-logés	269 100	2,5	50 500	1,2	97 400	1,8	1 576 000	2,8
Habitations mobiles	21 700	0,2	15 900	0,4	11 800	0,2	147 000	0,3
Logements "hors-norme"	247 400	2,3	34 600	0,5	85 600	1,6	1 429 000	2,5
Ensemble	415 000	4,0	114 000	2,7	162 000	3,0	2 248 000	4,0

Source : Les sans-abri. Etat des lieux-BIPE/SCIC

LES TOITS DU COEUR

Dans le prolongement de leur action alimentaire, les RESTOS créaient en 1989, les TOITS DU COEUR, une action pour le logement des démunis et visant la mise en oeuvre du droit au logement. En voici un exemple de réalisation en partenariat avec les travailleurs sociaux.



Ph: Lucien Devaud

Toits du Coeurs de Châtelleraut, travaux de rénovation

Après la naissance des Restos du coeur en 1985, plusieurs actions ont été créées dans le sillage laissé par Coluche. Les «Relais du coeur» pour l'écoute et l'accueil et les «Relais Ateliers» dont l'objectif est la réinsertion des bénéficiaires. Cependant, sans un logement stable et décent, l'insertion demeure impossible.

Dans le cadre du dispositif d'aide prévu notamment par le Fond de Solidarité au Logement (FSL), introduit par la loi BESSON du 31 Mai 1990, les associations ont été sollicitées. C'est ainsi que les Restos du Coeur s'engagent en décembre 1990, par convention avec le ministère du logement, à mettre en place un programme expérimental de logement dans certains départements pilotes. Les bénévoles tirent des enseignements des difficultés rencontrées et, en Octobre 1991, une nouvelle convention est passée avec le Comité Interministériel à la Ville «les engageant à mener une action en vue de produire une offre nouvelle de logement pour les plus défavorisés.

Actuellement, 35 groupes départementaux ont créé un groupe logement qui recensent près de 1000 actions qui vont de l'hébergement d'urgence au logement indépendant. L'exemple de l'hôtel social à Reims et celui du Logement de transit à

Châtelleraut sont un exemple des réalisations menées par des bénévoles.

LES MODES D'INTERVENTION

Il s'agit, explique Jean MITO, membre de l'équipe nationale des Toits du Coeur, «de chercher un logement adapté au cas des personnes» qui est bien souvent un bénéficiaire connu des équipes locales. Plusieurs modes d'intervention sont alors proposés :

- La location directe au bénéficiaire avec l'aide financière des Restos, sous forme d'avance de dépôt de garantie des premiers loyers (et éventuellement des frais d'agence) en attendant que le F.S.L. en assure le remboursement quelques mois après, au Restos. Ces derniers ne se portent jamais caution. L'équipe de Nantes fait remarquer que la lenteur des remboursements empêche les personnes d'accéder rapidement à leur droit. Cette aide à l'accès au logement (qui représente près de la moitié des actions recensées) pour une personne qui cherche un toit, ne peut se réaliser qu'avec un partenariat étroit avec les travailleurs sociaux qui instruisent le dossier

FSL. «Il n'y a pas de concurrence avec les professionnels» précise Jean MITO en ajoutant : «nous faisons un accompagnement amical». C'est ce petit plus, qui grâce à la disponibilité des bénévoles, recrée une chaleur humaine autour de la personne.

- La sous location est une autres forme d'intervention. Les Restos louent à un propriétaire un logement et le sous-louent à un bénéficiaire, avec éventuellement la possibilité d'un bail glissant (c'est à dire, à terme, une location directe entre l'occupant et le propriétaire).

- La location par les Restos. Dans le cadre d'un programme de réhabilitation (ou même de construction de petites unités sur des terrains mis à la disposition par la commune), les équipes locales s'adressent à un propriétaire qui veut réhabiliter un logement. En contre partie, ce dernier s'engage à louer à une personnes démunie pendant 9 ans son appartement. Le propriétaire bénéficiera ainsi de subventions de l'A.N.A.H (Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat) pouvant atteindre 60% du montant des travaux engagés. C'est ce que l'on appelle, dans le langage technique, le programme social thématique.

A Chatellerault, l'immeuble de la rue A. FRADIN, acheté par l'association «Travail et Partage», avait besoin de travaux pour accueillir des locataires. En juin 1990, l'équipe locale des Restos pose un accord de principe pour collaborer et après une étude de faisabilité, elle monte l'année suivante, un dossier de financement de l'opération de réhabilitation. Après un an de travaux qui dégagent 7 logements, un bail de 15 ans est signé au profit des Toits du Coeur. Un exemple de partenariat réussi avec les différents partenaires institutionnels locaux (ANAH, ADME, CLIV) et avec les assistantes sociales de secteur.

La démarche est simple. Des prospections sont réalisées en direction des parcs privés vacants et des accords sont passés selon les formules énoncées précédemment. A Dijon, plusieurs logements ont été ainsi dégagés au profit de sans logis. Une expérience réussie peut décider d'autres propriétaires à s'engager, d'autant que les Restos leur procure une plus grande sécurité quant à la gestion et l'entretien des logements et le recouvrement des loyers.

DES MOYENS ET DES REALISATIONS

Les Restos sont constitués par une équipe nationale et par des groupes départementaux qui passent contrat avec le siège parisien. Dans chaque équipe, 1 à 4 bénévoles se spécialisent dans l'action logement dont l'objectif sera de trouver des logements et de faire les montages financiers adéquats. Une formation de deux jours est dispensée à tous les bénévoles à Paris. Un chargé de mission assure le relais entre l'équipe nationale et les départements. Une stratégie consensuelle qui permet d'utiliser les dispositifs locaux pour aider les personnes à se loger.

Une «machine» bien rodée qui regroupe 20 000 bénévoles et seulement 10 salariés (qui représentent 7% des frais généraux). Jean MITO, ingénieur à la retraite, milite depuis 4 ans et y consacre 2/3 de son temps. Il supervise, avec les chargés de mission, les actions logement des équipes locales.

Au Resto, on parle de bénéficiaire plutôt que de population ou de client. C'est une approche individuelle qui est privilégiée, en coopération étroite avec le suivi social des travailleurs sociaux. Ce sont à 75% des personnes seules, en majorité des hommes, qui bénéficient de l'aide au logement.

En matière d'hébergement, 200 lits vont être mis à disposition. Compte tenu des projets en cours de réalisation (Reims, Paris et Annemasse) et de ceux déjà réalisés (Pau, Toulouse et Aubagne), un hébergement d'urgence de 73 lits en chambre individuelle, vient d'ouvrir ses portes dans la «péniche du coeur», amarrée au port d'Austerlitz.

Eric AUGER

Adresse du siège : Restos du Coeur
221, Rue la Fayette 75010 Paris. Tél : 46 07 43 45



Ph: Gaston

IL ETAIT UNE FOIS, DROIT AU LOGEMENT

L'histoire du DAL prend racine fin 86, au plus fort de la spéculation immobilière à Paris.

La toute récente Loi Méhaignerie et la politique urbaine de la Ville de Paris attisent alors les convoitises. Des incendies criminels éclatent dans 5 immeubles du 20^e arrondissement de Paris et tuent 19 personnes dont 5 enfants.

Après le troisième incendie, une forte mobilisation des associations permet de faire reculer la Ville de Paris et d'obtenir le relogement des sinistrés.

Dans un quartier de l'arrondissement, quelques semaines plus tôt, le squattage d'un immeuble vide, 67 rue des Vignoles avait été la seule réponse des habitants du quartier, des travailleurs sociaux, de la paroisse et des parents d'élèves de l'école Vitruve pour mettre à l'abri 8 familles à la rue, rescapées du deuxième incendie meurtrier ainsi qu'une dizaine d'autres expulsées à la veille de la trêve hivernale.

Ainsi en quelques semaines la préfiguration des luttes à venir avait été mise en place: occupation de logement vide, installation d'un campement, soutien de personnalités, regroupement d'organisations. La création du "Comité des Mal Logés" (CML, au 67 rue des Vignoles) allait apporter quelques mois plus tard la clef de voûte de l'action revendicative des exclus du logement.

Regroupant essentiellement des familles immigrées d'origine Afrique de l'Ouest, le CML organise des réquisitions populaires de logements HLM vides, des occupations d'administration ainsi que des interventions de solidarité contre les expulsions, réalisées par des "gros bras".

Le 2 Mai 90, les deux principales bases du CML (67 rue des Vignoles et 92 rue de la Fontaine au Roi) sont expulsées.

La convergence de forces habituellement atomisées voire antagoniques autour de ces 48 familles expulsées permet l'installation d'un campement au nez et à la barbe des forces de police qui ont mis le quartier en état de siège:

Le 4 Mai, un convoi humanitaire d'Emmaüs (1), Médecins du monde et de la paroisse, après avoir "passé" des barrages de policiers en civil, décharge les tentes sur la place de la réunion sous la protection de militants du PCF, de la LCR et de l'ultra gauche.

À la mi mai, les familles écartent définitivement l'option de la "réquisition populaire" et choisissent la lutte pour le relogement définitif. Le mouvement se développe et deux autres campements s'installent devant la Mairie du 19^e et sur le Sacré Coeur. M. Rocard (alors premier ministre) annonce la nomination d'un médiateur.

Les manifestations se succèdent et progressent en nombre. Les premiers relogements sont effectués à la mi juin avec la médiation d'Emmaüs et du Secours Catholique. Le camp sera démonté le 30 septembre après le relogement de la dernière famille.

Conservée pour la cohérence de la lutte, l'unité du CML vole en éclat à la demande des familles de la place de la réunion. L'association "Droit Au Logement" (DAL) est alors créée en octobre 90, par les familles et des militants venus d'une part du Comité des mal logés et d'autre part du mouvement de solidarité de l'été précédent.

Application du droit de réquisition, relogement définitif et décent des familles, pas d'expulsion sans relogement sont les trois mots d'ordre qui cadreront l'activité de l'association. L'action collective démonstrative (campements, occupations d'administrations, manifestations) la constitution de dossiers complet par famille transmis aux autorités, la recherche de bases de soutien locales les plus larges, l'information des médias, la recherche systématique de négociations avec les autorités sont les principaux moyens d'action.

Le soir de sa création, DAL est appelé à Aubervilliers par des familles de squatters expulsées illégalement par un spéculateur. Un campement est installé dans la soirée. Un accord est trouvé le lendemain avec le Maire -Jack Rallite-, qui met en place une solution d'urgence préalable au relogement définitif des cinq familles.

Au delà de quelques actions menées en Banlieue, c'est à Paris, ou la crise, la spéculation et l'intransigeance de la Ville sont les plus fortes, que se concentreront les interventions de l'association.

LES ANNEES TRIGANO

Le campement du Quai de la Gare (sur un terrain de la Ville de Paris situé dans la très symbolique ZAC Seine Rive Gauche) est menée le 13 Juillet 91, en présence de l'Abbé Pierre, Albert Jacquard, Léon Schwartzberg, Jacques Gaillot - personnalités morales qui suivront désormais les actions - et les militants d'associations, de syndicats et de partis déjà sympathisants.

Engagée avec quarante familles expulsées isolément et abandonnées par l'État et la Ville, l'occupation sera rejointe progressivement par 60 familles sans toit, jusqu'à fin Août.

Lorsque survient l'expiration des délais accordés par le Tribunal de Grande Instance de Paris, le Préfet de région se cantonne à proposer des foyers d'urgence, et le DAL relance des demandes de réquisition en dénonçant des immeubles vides propriété de la Ville ou d'administration de l'État.

Le 10 Novembre, au terme de discussions menées jusqu'à la dernière minute, un accord est trouvé. Un immeuble des PTT, («dénoncé» par le DAL) est «mis à disposition» de 23 familles, des logements sociaux et des logements «passerelles» sont attribués aux autres. Le Préfet de région signe un engagement de relogement définitif dans un délai de trois ans, qu'il ne tiendra pas.

Fin Juin 92, 33 familles privées de logement s'installent Rue de Belleville, devant un immeuble vacant propriété de la Ville de Paris. Elles seront expulsées brutalement quelques heures plus tard par les CRS. Les militants sont pourchassés et embarqués avec Albert Jacquard, qui exigera de quitter le commissariat le dernier.

Le 14 juillet dénonçant le matraquage des familles, l'Abbé Pierre refuse de recevoir la médaille de grand officier de la légion d'honneur et demande la réquisition des logements vides.

Le lendemain, Mme Lienemann (Ministre du Logement) annonce sa volonté de réquisitionner des immeubles de collectivités et d'administration de l'État. En fait, elle n'obtiendra que la mise à disposition d'un certains nombres d'immeubles pour des sans logis.

Au terme d'un accord conclu le 1er Septembre, les familles acceptent des relogements provisoires avant d'être relogées définitivement, notamment dans un immeuble de l'Assistance Publique dénoncé par les marcheurs.

L'expulsion policière du campement des 300 familles de l'esplanade de Vincennes mettra un terme aux campements spectaculaires à Paris. Il ne reste plus alors d'autre recours que «auto réquisition».

ASSAUT DES LOGEMENTS VIDES

Après de multiples actions collectives, dont l'irruption dans l'hôtel Georges V le jour de Noël, 23 familles de DAL et ses soutiens investissent, entre les deux tours des élections législatives de 1993, le 41 Avenue René Coty (14e).

Vide depuis trois ans, le Ministère du logement avait envisagé la réquisition de cette maison d'accueil pour enfants. Projet qui n'avait pas abouti.

Les locataires, la vénérable «fondation Louise Kopp», poussée vers la porte par la ville de Paris, acceptent de ne pas faire appel à la police et mettent fin à toute velléité d'expulsion instantanée malgré la mise en place d'un siège policier de plusieurs jours. L'expulsion survient le 28 Août, pendant le délibéré de la cour d'Appel. Les familles refusent les hôtels proposés par la Ville et sont hébergées par les églises et les associations du secteur.

Lorsque la Cour d'Appel rend sa décision le 17 Septembre, accordant un délai de 6 mois aux familles, la ville saccage et rend les locaux inhabitables.

Le 25 septembre, l'Abbé Pierre pique, son coup de gueule et campe sur place. Un accord est conclu le soir même avec le chef de Cabinet du premier Ministre, en présence de Tiberi:

Les familles seront relogées par l'État et en attendant, elles devront vivre à l'hôtel payé part la Ville de Paris. Les expulsions d'immeubles prévues avant la trêve hivernales sont ajournées.

Puis fait sans précédent à Paris et conséquence directe du rapport de force établi après l'expulsion du 41 Av René Coty, des occupants en instance d'expulsion sont relogés avant d'être jetés à la rue. C'est fin 93 que le DAL décide de lancer une structure de lutte des sans abri, que tout le monde classe encore dans la catégorie des assistés, incapables de s'en sortir sans l'aide d'une association.

La greffe prend, et les sans abris créent le comité des sans logis (CDSL) après avoir expérimenté les bienfaits de l'action collective.

Ils seront désormais associés aux grandes opérations d'occupation.

Aujourd'hui, ils développent des revendications spécifiques (revenus minimum pour les jeunes sans ressources, transports gratuits, non aux foyers dortoir...) et organisent leurs actions(2).

L'année 94 sera riche en assauts d'immeubles vides: - En janvier, le CDSL investit discrètement un petit immeuble de bureaux, puis les expulsions aidant, la banque de France en mai retrouve des sans logis dans son patrimoine, rue Béranger.

Le vent a tourné, et depuis deux ans, sur fond d'affaires, les grand argentiers cherchent les com-

bines pour faire disparaître les colossales pertes immobilières. Les projets immobiliers à l'abandon se multiplient. Des millions de mètres carrés de bureaux vides asphyxient encore un peu plus les grandes compagnies financières.

La Banque de France relogé les familles en trois semaines. Puis début juillet, le Gaz De France est mis à contribution par des sans abris de la CGT, du CDSL et des familles de DAL.

Et quelques jours plus tard c'est au tour de la COPRA, un promoteur en difficulté qui devra demander à ses gros bras de laisser tranquille les familles sans logis qui se sont installées dans une jolie courée du 13e, rue du Moulin de la pointe. Enfin, il y a eu le Dragon, qui, en quelques heures, a porté la crise du logement au coeur du débat des présidentielles, et signe les multiples occupations menées par des comités DAL dans toute la France, le matraquage de Schwarzenberg à Toulouse, l'auto réquisition d'un immeuble du GAN Bd Maiesherbes.

EN ATTENDANT LA SUITE ...

Cette rapide chrono ne doit pas dissimuler que ces actions d'éclat ne sont qu'une part réduite de l'activité du DAL.

la lutte contre les expulsions, la constitution des dossiers, l'organisation de la solidarité avec et entre les familles, la formation de nouveaux militants, les interventions d'urgence, les négociations ou les conflits dans des communes de Banlieue, la création de comités DAL représentent l'essentiel de l'activité de l'association.

Deux indications résument assez la question:

- plus de 600 familles ont été relogées grâce à leur adhésion à l'action de DAL, et des milliers d'autres ont été maintenues dans leur logement par un véritable bras de fer avec les autorités.

- Du côté de la justice, des avancées surprenantes ont été obtenues par des avocats engagés à nos côtés. Ainsi en 1993, la Cour d'Appel sanctionne la ville de Paris et s'appuyant sur les traités internationaux ratifiés par la France et le préambule de la Loi Besson, reconnaît aux familles du 41 Av Coty qu'elles ont occupé l'immeuble contraint par la «nécessité» et leur accorde 6 mois de délai(3). Cette décision a été confirmée par la cour de cassation. Plus récemment, la cour d'Appel de Paris a reconnu à des occupants d'hôtel meublé le statut de locataire.

Le conseil constitutionnel s'est aussi mis dans la partie et a reconnu au droit au logement le statut «d'objectif à valeur constitutionnel».

La justice évolue, lentement mais sûrement. Au point qu'André Périssol, actuel Ministre du logement s'en est ému peu avant sa nomination en écrivant: «il convient toutefois de contenir certaines dérives jurisprudentielles» en commentant l'arrêt Coty.

N'oublions pas qu'il est élu dans le 13e, dans les mêmes terres que Jacques Toubon, aujourd'hui Garde des Sceaux, et que Goasguen, qui a tenté, après l'affaire Coty, de présenter une Loi répressive à l'égard des squatters et de ceux qui leur viennent en aide. Ce trio gouvernemental saura-t-il calmer ses ardeurs revanchardes?

Souhaitons qu'ils se préoccupent plutôt de l'application du droit de réquisition, demandé par 80 % des Français et placé en tête des mesures à prendre pour lutter contre l'exclusion.

Il n'est pas si loin le temps où la réquisition semblait au mieux un outil préhistorique, au pire une profanation des lois du marché. Au lendemain, de l'occupation Dragon, le MATIF -produit financier hautement spéculatif - a brutalement baissé. Les experts expliquaient alors que si les gueux se mettent à rentrer chez les autres, c'est l'attaque en règle de la propriété privée, socle du libéralisme.

La profusion de logements vides face à l'inquiétude que soulève la progression et le rajeunissement des sans abris est désormais vécu comme un excès du droit de propriété. Seule l'intervention publique peut remettre un peu d'humanité dans cette incohérence tragique et c'est bien le sens des décisions de justice qui surprennent tant notre ministre du logement.

C'est à lui d'en tirer les conséquences. Dans le cas contraire, nous devons nous en charger, une fois de plus, en toute connaissance des risques que cela représente, bien sur (4).

J.-B. EYRAUD

Droit Au Logement

Co-Auteur avec Jacques GAILLOT de : Monsieur le Président, expulsez la misère, Edition R. Laffont : 1995.

1) La communauté Emmaüs de Neuilly Plaisance - première créée par l'Abbé Pierre, - a apporté systématiquement des meubles en soutien aux occupants du CML

2) Cf. l'article «Le Comité Des Sans Logis en actions» J.Y Cottin dans ce même numéro

3) Cf. l'article "droit au logement et état de nécessité", Me Laussinotte, paru dans la revue "le droit ouvrier" - Fév 1994

4) Pour garder notre indépendance et continuer notre action envoyez dons à l'ordre de DAL - BP 484 Paris 11ème. Par ailleurs, nous recherchons des bénévoles ayant formation d'assistant(e)s sociaux et de juristes - Contact, Jean Thévenot au siège de DAL : 3 bis rue de Vaucouleurs 75011 Paris- Tél 40 21 83 81

LE COMITE DES SANS LOGIS EN ACTIONS

Peu après l'occupation de la rue du Dragon, lors d'une assemblée générale du Comité Des Sans Logis (CDSL), un tournant important s'est opéré sans que nous l'ayons d'ailleurs prévu ou préparé.

En effet, une soixante de personnes sans logis sont présents, attirés par ce qu'ils avaient entendu dire de l'opération «Dragon». Parmi eux, et pour la première fois, des jeunes de 18 à 25 ans qui rapidement vont exposer leurs problèmes.

Privés de logement, ils vivent dans des foyers d'urgence ou des abris de fortune (ex: squats ou cage d'escalier). Sans travail, ils n'ont pas un «sou en poche». Victime de ruptures familiales, du chômage, du mal de vivre des banlieues, ils se sont retrouvés là, de manière spontanée, suivant une logique qui pousse ceux qui n'ont plus de solution à venir voir si tous compte fait, ce n'est pas dans l'action collective que se résoudra leurs problèmes.

Lors de la première année d'existence du CDSL, nous avons essentiellement mené des actions en commun avec Droit Au Logement (DAL), qui avaient permis d'ouvrir un brèche en matière de relogement des sans-abri de plus de 25 ans, bénéficiant de ressources (tel le RMI notamment).

JEUNES ET LOGEMENT

Le logement des jeunes pose évidemment un problème de nature différente : du fait de l'aggravation conjuguée du chômage et de la crise du logement, ces derniers, ne disposant d'aucun revenu (ou de ressources très faibles) ne peuvent accéder ni au marché privé du logement, ni au parc social. Dès décembre 1993 (date de création du CDSL), nous avons inscrit dans notre plate-forme revendicative l'extension du RMI aux 18/25 ans. Début 1995, l'arrivée de jeunes au CDSL nous a imposé de porter l'accent sur ces questions.

A l'issue de quelques Assemblées générales, il est collectivement décidé de monter une action pour les jeunes dans le but d'obtenir en premier lieu de l'argent et par ailleurs de poser le problème global des ressources des 18/25 ans. Il y a en effet urgence : ces jeunes sont pour la plupart dans une situation critique et n'ont même pas de quoi survivre. Nous programmons une action dans les 10 jours qui suivent. Ce sera la première véritable action autonome du Comité Des Sans Logis, après celle mettant en cause les méthodes des vigiles de la RATP. Un tract est rédigé : il invite les jeunes sans ressources à participer à l'initiative. Il sera distribué au foyer G. Sand - foyer d'hébergement d'urgence pour les 18/25 ans, géré par la ville de Paris -. Cette structure propose un hébergement d'urgence d'une durée de quinze jours une fois tous les trois mois. Voilà de quoi résoudre un problème de logement. Plusieurs s'inquiètent et pensent que l'action va «foirer». Il est osé en effet de poser un problème de société aussi important alors que nous ne sommes qu'une poignée de militants déterminés.

Contactés peu avant, A Jacquard et Mme Mendès - France ne pourront être présents. Cependant, l'un et l'autre nous adresseront un télégramme de soutien. En revanche, un coup de pouce inespéré nous est apporté par J. Gaillot. Le Vatican vient de lui retirer son diocèse d'Evreux. Nous le sollicitons, et sans hésiter, il nous répondra simplement : «je viens avec vous».

Le jour prévu, quelques militants du CDSL accompagnent J. Gaillot au rendez-vous prévu à Saint Germain. Sur place, Douze jeunes sont recensés pour bénéficier de l'action.

Comme pour les actions DAL, le lieu de destination est tenu secret. Le cortège prend le métro dans un joyeuse pagaille. A la station Mouton-Duvernet, tout le monde descend, direction le Bureau d'Aide Sociale (1) du 14 arrondissement (BAS). J. Gaillot se présente et annonce qu'il est venu accompagner douze jeunes en grande difficulté qui demandent un secours d'urgence à la mairie de Paris. Par ailleurs, il précise que le CDSL va interpeller le gouvernement sur le problème des ressources des 18/25 ans. Dans le même temps un communiqué de presse part. Les médias arrivent. Rapidement, c'est la cohue : le hall du BAS est vite trop petit et les interviews se poursuivront dans la rue.

Mme Reclus, directeur général du Bas de Paris, est prévenu et accourt sur les lieux. Peu après, des élus du 14 arrondissement, arriveront aussi. Profitant de la présence des médias, nous demanderons l'extension du RMI au 18/25 ans.

Après un après-midi de tractations, la mairie de Paris accorde un secours d'urgence au jeunes présents et propose un suivi social. Ce dernier qui devait être réalisé par les BAS de Belleville (pour les garçons) et Joinville (pour les filles) laissera à désirer, jusqu'à ce que nous ayons institué un véritable rapport de force.

Au fil du temps, nous peaufinerons les revendications. Le mois suivant, nous investirons la mairie du 13 arrondissement, accompagnés d'A. Jacquard. La commission A.CI jeunes s'est jointe à nous et nous a apporté une bouffée d'oxygène.

Rapidement, il est convenu d'un rendez-vous mensuel pour l'action «jeunes». Symboliquement, nous avons retenu le premier mercredi de chaque mois, à midi, au moment où retentissent les sirènes. A notre sens, il y a en effet un état d'alerte pour la jeunesse.

Conjointement à ces actions, nous nous trouvons dans l'obligation de trouver, au jour le jour, des solutions de fortune pour ces jeunes en particulier. Les militants ont l'impression de «faire les assistantes sociales»: Certains jeunes pourront s'installer Rue de Rennes, dans l'ancien cours Désir. D'autres continueront à vivre en foyer d'urgence. Cependant, ce travail est nécessaire: encore plus que les adultes, les jeunes souffrent de l'absence de ressources et de logement.

L'OPERATION

"CHAMBRES DE BONNE"

42

Depuis longtemps, nous avons le projet de monter une action en direction des «chambres de bonnes». Ayant longtemps servi à abriter le personnel de maison, un grand nombre de ces petits logements est aujourd'hui vacant. En effet, si les petits propriétaires continuent à louer ces chambres de bonnes fort cher (en général, les loyers oscillent autour de mille francs et plus pour quelques mètres carrés sous les toits), en revanche les gros propriétaires (tel les compagnies d'assurance ou les banques) se désintéressent de ces logements et les laissent vacants. Pour les jeunes, et les personnes seules, ces chambres de bonne nous paraissent idéales. Submergés par le nombre de personnes sans-logis (qu'il s'agisse de jeunes ou non), courant février, nous décidons de passer à l'action.

Pour cible, nous retenons un immeuble appartenant à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), situé dans le 12 arrondissement. Les chambres of-

frent un réel confort: eau courante, toilette, ascenseur, etc.

Le huit mars 1995, accompagné de Léon Scharwtzenberg, nous investissons le 8^{ème} étage de cet immeuble. Les forces de l'ordre interviendront très rapidement et de manière violente. M. Pozza (maire adjoint de l'arrondissement, chargé du logement) accourra sur les lieux en vociférant à l'encontre des manifestants. Par ailleurs, il se chargera de faire la morale à L.Scharwtzenberg. A l'heure où nous écrivons, M. Pozza est sur le point d'être mis en examen pour trafic d'influence dans l'affaire des «pots de vin» en matière l'attribution des HLM de Paris.

Une délégation est cependant reçue au siège de la RIVP. Au cours de la discussion, la Mairie de Paris s'engage à louer des chambres aux personnes présentées par le CDSL.

Peu après, nous présentons cent dossiers: Pour moitié, il s'agira de personnes seules du CDSL; Pour l'autre partie, de petites familles adhérentes à DAL. Quelques jours plus tard, quinze ménages sont logés dans des chambres de bonnes ou studios. Courant mai, après d'autres actions de pression en direction de la RIVP, une dizaine de petits logements seront attribués.

Malheureusement, peu de jeunes bénéficieront de ces attributions: la ville de Paris a, en effet, imposé un minimum de ressources (soit mille cinq cent francs) pour l'accès à ces logements. Exigence écartant les 18/25 ans qui ne disposent d'aucun revenu.

Il est à souligner ici que le GAN -propriétaire de l'immeuble de l'avenue Malesherbes, auto-réquisitionné depuis fin mars par DAL et le CDSL- a adopté une attitude beaucoup plus intelligente à l'égard des 21 jeunes participant à l'occupation: Il leur a été proposé un relogement dans des studios, exonéré de loyer durant la première année. Par ailleurs, et pour ces derniers, dans le cadre du FAJ, des stages sont prévus dans des secteurs diversifiés (animation, son, etc.)

Pour nous, ces premiers résultats constituent un début. Bien entendu, nous ne nous arrêterons pas là: D'autres, des jeunes en particulier, arrivent au Comité Des Sans Logis, et vont bénéficier de l'expérience acquise au cours de nos premiers mois de lutte collective.

Jean Yves COTIN

Comité Des Sans Logis - 7 rue du Dragon 75006 Paris
Tel: 45 48 35 22

1) A Paris, il existe un Bureau d'Aide Sociale par arrondissement. Par ailleurs, quatre BAS accueillent les Sans Domicile: Mazas et Stendhal sont réservés aux hommes de plus de 27 ans. Belleville reçoit les hommes de moins de 27 ans. Enfin, Joinville accueille les femmes et les couples.

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN RETARD ...

Peu de Travailleurs sociaux se sont engagés et organisés autour de la question du droit au logement et plus généralement autour des droits fondamentaux. Quelles sont leurs motivations et quelles pourraient être celles des autres qui ne l'ont pas fait ?

Les constats qui suivent ont été fait par d'autres que moi et ne prétendent pas à l'exhaustivité. Sur les motivations il semble que cela naissent d'une contradiction entre une mission globale de service public et la réalité d'une crise économique qui amplifie et génère toutes les exclusions. Cela signifie une rupture idéologique, que certains travailleurs sociaux ont déjà faites. Il s'agit d'une prise de conscience de cette contradiction et la volonté de la dépasser. C'est à mon avis le véritable sens qu'il faille mettre aux motivations de ceux qui s'engagent.

L'unité du travail social n'existe pas aujourd'hui. Mais une perspective s'esquisse, celle de rassembler des professionnels qui ont un intérêt commun pour des catégories de personnes en difficulté ou exclus de tout horizon (handicapés, déviants, délinquants, inadaptés, ...)

LA COMPLEXITE D'UN SECTEUR PROFESSIONNEL

Le Travail Social apparaît sous une forme très éclatée et divisée. Il y a une multitude de Professionnels, tels que les Éducateurs spécialisés, les Assistants sociaux, les Moniteurs Éduc., les Édu-

cateurs Jeune Enfants, les animateurs, les Auxiliaires puéricultrice, les infirmiers, les Thérapeutes, les Psychologues, les Conseillères en Éco soc. et fam., les AMP, les Instituteurs spéc., etc. Il y a aussi différentes sources de financements : Département, État, Sécurité sociale. Il existe différentes formes statutaires : Public (Fonction territoriale, Fonction hospitalière,...), et privé (Convention Collective Nationale 1966, C.C.N.1951, Convention Croix Rouge, Accord col. de Trav. des C.H.R.S...)

La multiplicité des statuts, des financements, des professions rend difficile l'organisation des salariés et leur unité. L'expression des droits des salariés est appliquée de manière inégale, souvent pas respectée, dans le privé notamment (les CE, Dél. Pers., les Négociations annuelles, les droits syndicaux, les panneaux d'affichages etc.).

Ils sont liés par des liens de subordination à leur employeur ce qui entravent souvent la liberté d'expression en l'absence de rapports de forces.

Les syndicats quant à eux sont peu représentatifs mais constituent les ultimes remparts, et un contre pouvoir à ceux institutionnels des employeurs. Ils réclament des moyens et une meilleure reconnaissance des personnels. Mais quels sont leurs objectifs dans le domaine du travail social ?

La réalité est celle que l'État impose par les moyens qu'elle donne pour contenir l'explosion sociale et maintenir une politique de rabais. Les pouvoirs publics sont les commanditaires des travailleurs sociaux. Ils demandent de concourir en tout premier lieu à la réduction de la misère extrême, et de façon secondaire à l'adaptation des individus à l'Ordre Social. Sommes nous d'accord avec ces objectifs ?

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX FACE A L'EXCLUSION

Sans vouloir remettre en cause les dispositifs existants qui ont une utilité immédiate. Les T.S. sont confrontés aux exclus, à ceux qui ont perdu leur liberté, ceux qui ne peuvent se soigner, travailler, s'instruire, se loger, se divertir, cette masse de citoyens estimée à 5 millions.

Cette perte de droits, consécutifs à la crise économique, entraîne de nouveaux problèmes, des populations qui présentent de nouvelles pathologies directement ou indirectement à cette situation. Les manifestations de violence dans les banlieues ou ailleurs illustre cette affirmation.

Réduire et prévenir les inadaptations c'est d'abord reconnaître des droits élémentaires pour les personnes sans discrimination de races ou de couleurs afin qu'ils puissent relever la tête et se défendre.

A quoi ça sert d'inscrire un jeune dans un CES afin qu'il se mobilise sur son projet professionnel, quand il n'a pas encore d'adresse et de toit ?

Le rôle que l'on nous impose se révèle être des missions impossibles malgré le dévouement exemplaire de certains professionnels. Combattre l'exclusion ou bricoler ?

DES MISSIONS DETOURNEES DES OBJECTIFS INITIAUX

Les intervenants socio-sanitaires peuvent ils se satisfaire de mesures «sociales» (ou présentées comme telles) qui ne résolvent en rien la précarité grandissante d'un nombre croissant d'individus et de familles.

Ne gagnerions nous pas une reconnaissance de nos professions vis à vis des populations en nous engageant de façon autonome, et, en marquant un certain regard critique à l'égard des politiques sociales et des dispositifs que nous appliquons ?

Ce sont les missions générales de la prévention des risques, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'action sociale, de l'emploi, etc. visant à réduire les inadaptations sociales qui constitue notre véritable rôle dans cette société. Le travail social relève aussi du domaine de l'éducation, de l'éthique, de la déontologie et de la politique. S'il y a un avenir dans le Travail social c'est dans l'idée d'un accroissement du bien être et du développement des populations.

Cela suppose de rompre avec un certain désappointement, pessimisme, apathie dans notre secteur. Il est prioritaire de réfléchir à notre positionnement sur la scène sociale. Adapter les populations au monde social existant, et réduire la misère extrême contribue avant tout à contenir la révolte et les différentes formes de déviances, cacher la misère aux yeux du quidam moyen pour ne pas éveiller quelques peurs et rejets. Si cette activité rend un service, ce n'est pas aux populations en difficulté mais, principalement, à l'Ordre Social, ou tout au moins à ceux qui ont un intérêt certain à son maintien.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Aux marges du «social officiel», se sont développés des mouvements sociaux (tels A.C.I., Act-Up, DAL, CDSL, etc.) déjà engagés dans cette dynamique, et avec qui nous pourrions établir d'emblée des alliances officielles et effectives.

Ces mouvements sociaux, associations composées de «citoyens» et d'«exclus» qui s'unissent pour défendre des droits élémentaires, sont des partenaires que nous devons inclure dans notre réflexion et actions.

Le GRAL dans lequel je me suis engagé depuis quelque temps tente de faire cette jonction entre mouvement social et travail social. Son objectif est celui du respect des droits fondamentaux. A la base de sa création le droit au logement qui a été un élément fédérateur des travailleurs sociaux.

Il existe dans le secteur social des groupes, structurés en réseau, engagés dans des luttes de résistances professionnelles ou institutionnelles, organisés en association, locaux ou nationaux, représentants de professions, syndiqués. (Concass, Anas, Ras le social, Sections Syndicales...).

Il apparaît nécessaire de rassembler ces forces éparpillées. Une association comme le GRAL peut-être le moyen qui permette de constituer un rapport de force face aux pouvoirs en place. Dans le champ du travail social d'autres que nous ont inventer des stratégies innovantes, résolument orienté vers la conquête (ou la reconquête) de droits (tel le droit au logement, à la santé, au travail etc...).

Ces conquêtes commencent à la base, localement, en unissant les différents services médicaux-sociaux dans des actions communes. Les travailleurs sociaux pourraient aller au delà des clivages institutionnels et professionnelles pour s'inscrire résolument aux côtés des populations exclues. Les stratégies nouvelles qui restent à inventer résident dans nos capacités à organiser des actions ponctuelles et ciblées. Elles peuvent offrir des perspectives concrètes pour résoudre un problème social (logement, emploi, etc.). Elles évitent des perspectives générales souvent inaccessibles ou tout au moins sans solution et hors de notre champ d'action.

Prendre le contre pied de nos commanditaires qui nous confinent à cacher la misère, pour que les travailleurs sociaux soient appelés à former des gens capables d'autonomie, d'innovation et de contestation.

Philippe STARECK

GRAL

"CRAIES DES ENFANTS"

L'ATELIER DE LA RUE DU DRAGON

L'atelier "craie des enfants" de la rue du Dragon ne constitue pas exclusivement un lieu d'animation : il s'est élargi en espace d'observation participante de l'ethno-esthétique.



Il a été conçu sur le modèle des ateliers de craies mis en oeuvre il y a moins d'un an, d'abord à Garges-les-Gonesses dans la banlieue nord-est de Paris puis à Paris même (école de la rue de La Fontaine), à Bondy, au Centre de Loisirs Jacques Prévert, ainsi qu'à l'école Turbul-Montessori de Montreuil. (cf. Peps n° 47 de septembre 1994). Les enfants qui fréquentent l'atelier de la rue du Dragon ont une histoire commune : ils appartiennent à la frange la plus défavorisée de la société française. Victimes de l'exclusion, ils paient les conséquences inhumaines de la spéculation foncière et des politiques inopérantes. Mal logés ou sans logement, certains d'entre eux se retrouvaient à errer dans les caves ..., où bien à la DASS, séparés de leurs parents sans domicile. Dans cet atelier, les enfants expriment, au moyen de craies tracées sur le sol les thématiques habituelles de leur classe d'âge.

Que leur rapport à "la maison" ait été parfois perturbé par le cycle des expulsions et l'angoisse les conduisant vers la précarité, la rue, ne semble en rien atteindre leur potentialité d'espoir.

Ainsi, la maison fait partie intégrante de leurs références et elle est très présente sur le sol de la grande cour de la rue du Dragon.

La petite Vanessa, par exemple, alterne fleurs et maisons dans ses dessins à la craie. Ce qui est frappant dans ces représentations, c'est le type particulier de maison auquel les enfants se réfèrent : ces expériences de craie avec la liberté du choix du thème voient apparaître à 80% une tendance en faveur de la maison individuelle.

Des enfants à la recherche d'une maison idéale

Les gamins commencent, la plupart du temps, par le traçage des contours de la maison. A 95%, la toiture est de forme triangulaire, très souvent accompagnée d'une cheminée, et presque toujours coloriée en rouge, rose, couleurs traditionnelles dans nos régions. Les façades, percées d'ouvertures, sont souvent de couleur jaune, blanche, rose ou verte. On retrouve clairement ici l'acquis culturel de nos sociétés occidentales. Le stéréotype de maison auquel se réfèrent ces enfants est celui des campagnes européennes ou des pavillons de nos banlieues. Il est également issu, sans doute des contes pour enfants, des images d'Epinal, etc.

Mais ce type d'habitation que représentent les enfants n'est pas uniquement le fruit des acquis culturels. Il est intéressant de noter que ces enfants, ceux de Garges comme ceux du Dragon,

prennent grand plaisir à dessiner des maisons qu'ils n'ont jamais habitées. Ils ont tous grandi dans des habitations collectives : tours, ou barres (alignement d'immeubles en superposition) ou encore immeubles vétustes, porteurs de saturnisme. L'attachement pour la maison individuelle que traduisent leurs dessins ne relève pas du hasard. Trop jeunes pour évoquer une nostalgie, ces enfants expriment une image symbolique dont ils sont fortement imprégnés. Cette permanence de la maison stéréotype apparaît chez des enfants nés dans des milieux sociaux et culturels très différents.

Prenons l'exemple de l'épreuve de craie réalisée à l'école de la rue de La Fontaine dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris. La plupart de ces enfants sont issus de milieux diplomatiques internationaux. Trois enfants, une petite fille russe, un petit japonais et un enfant originaire d'Amérique Latine, réalisèrent des maisons. Leurs trois maisons avaient, par leurs formes un style analogue. Elles ressemblaient à des maisons édifiées il y a cinq mille ans, à l'ère du néolithique, sur le bord d'un lac des Alpes françaises, à Charavines. Des archéologues les ont récemment reconstituées (cf. "les dossiers d'archéologie" n° 199 décembre 1994). Ce type de maison, si tenace, dans l'esprit des enfants, s'est également développé aux quatre coins du monde. On le retrouve de nos jours en Malaisie et ailleurs. Tout en évoluant progressivement, la forme structurelle d'ensemble a été conservée : toiture en pointe, quatre côtés, ouvertures etc. Sans être le modèle absolu, ce type de demeure est largement répandu sur la planète et constitue une sorte de maison universelle. C'est sans doute la raison qui la fit prendre comme référence pour la mise en place d'un test d'échelle de développement équivalent à celui du bonhomme de Goodenough en 1926. Pierre Barrouillet, Michel Fayol et Chantal Chevrot réalisèrent ainsi le "test de la maison" en 1994 (cf. "année psychologique" 1994).

LA MAISON, PROJECTION GRAPHIQUE DU CORPS

Dans leurs dessins à la craie, les enfants de Garges, de Montreuil et de la rue du Dragon imposent donc l'image de leur maison idéale, laquelle n'est autre que l'image de leur propre corps, ou de celui de leur mère.

Au début du siècle, Ferenczi émettait l'hypothèse que tout être humain cherchait à retrouver «les

plaisirs de l'existence intra-utérine». Otto Rank, quant à lui, parla du "phantasme intra-utérin" qui serait à l'origine de la création architecturale : Les tumuli..., les cabanes de feuillage, de même que les temples-cavernes (ainsi que) la maison (sont une) imitation instructive de l'utérus. Dans son ouvrage "Du gribouillage au dessin figuratif", Jacqueline Boesch remarque que : "parallèlement au thème de la famille, apparaît le thème de la maison : les deux sont souvent liés. Papa, maman et moi dans la maison...". La relation d'inclusion exprimée verbalement est traduite graphiquement. Le tracé est simplifié à l'extrême (par) des tracés circulaires. Les maisons qui apparaissent chez les enfants à partir de trois ans, relèvent selon cet auteur d'une mentalité animiste : "une maison avec des yeux". L'enfant anime la maison : "des genoux, des mains, des cheveux, un nez, une bouche, une maison".

Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on retrouve dans les maisons dessinées par les enfants le modèle des maisons bâties par tous les peuples de la terre.

Dans son livre "Pour une anthropologie de la maison", Amos Rapoport remarque que, malgré le nombre considérable de variables attribuées au climat, aux matériaux ou à la fonction sociale, etc., l'individu ne peut disposer de l'espace tel qu'il le reçoit de la nature. Il éprouve le besoin de reconstituer un écran protecteur, de manière à définir son intérieur (espace personnel) par rapport à l'extérieur (espace naturel, espace social). Les "Ona de la Terre-de-Feu qui n'utilisèrent jamais de maisons, conçurent des pare-vents pour abri". Les esquimaux, de leur côté, ont aménagé leur environnement de neige et de glace et construit des igloos. Les Péruviens du lac Titicaca ont bâti des maisons flottantes sur les bancs de roseaux.

L'être humain, confronté souvent à de rudes épreuves imposées par la Nature, avait réussi, jusqu'à l'ère industrielle, à se construire une demeure à son échelle. Ainsi, toutes les maisons de la terre furent personnalisées par leur constructeur, à l'image de leur corps.

LES CRITERES QUE LES ARCHITECTES ONT OUBLIE

La maison traditionnelle, telle que les enfants la conçoivent, reposent sur quatre configurations.

L'une est dépendante de la vie intra-utérine, une autre est attachée à la famille. Une troisième est associée directement au corps de l'enfant et caractérisée par ces effets "animistes". La quatrième configuration relève de la génétique, comme le démontre le "test de la maison".

Il est compréhensible que les enfants qui conçoivent des maisons à l'image d'eux mêmes aient du mal à se reconnaître dans les habitations collectives de type HLM, tours, barres, qui constituent aujourd'hui l'essentiel de l'habitat des banlieues et de certaines villes.

Le choix des enfants fait en toute naïveté, est révélateur s'ils sont très nombreux à «se reconnaître» dans les maisons traditionnelles, il leur est beaucoup plus difficile d'avoir cette approche vis-à-vis d'un habitat collectif.

Il est d'ailleurs difficile, aux adultes également, de reconnaître l'emplacement de leur appartement lorsqu'ils sont à l'extérieur de l'immeuble. Visualiser son espace personnel sur une façade uniforme et dépersonnalisée est un exercice difficile. L'aspect anonyme des habitats de masse impose une dépersonnalisation aux humains qui y vivent. De là le mal de vivre inhérent aux grands ensembles.

Par leurs dessins, les enfants d'aujourd'hui manifestent un refus humaniste du cadre de vie qui s'impose à eux. Ce refus silencieux se traduit clairement par ces maisons stéréotypes qui occupent leur imaginaire et expriment la fraîcheur matinale de vivre autrement.

Aussi bien les urbanistes, les architectes, les sociologues, que les décideurs politiques, s'ils veulent vraiment éradiquer la misère actuelle, devront apprendre à regarder les dessins sortis de l'imagination des enfants.

En plein XX^{ème} siècle, trop d'architectes pensaient que l'être humain était apte à vivre dans des alvéoles comme les abeilles.

Lorsqu'il a fallu faire vite pour remplacer les bidonvilles un type d'habitat collectif est apparu, au nom d'un projet de bien-être social. Réalisé durant les années 60, ces logements collectifs étaient conçus provisoirement, pour durer 25 ou 30 années. Ces réalisations se firent alors avec le consentement de toute la classe politique, droite et gauche confondues. Chacun y trouvait son compte: l'un voyait dans les tours HLM la modernité des gratte-ciel de la grande Amérique,

symbole de richesse; l'autre, adepte des "lendemain qui chantent", y voyaient une manière de rapprocher les travailleurs dans un même mode de vie.

Ces maisons, architectes et décideurs doivent les regarder pour agir demain.

Aujourd'hui, non seulement beaucoup de ces habitats collectifs sont en mauvais état, mais il n'est même plus question de les réhabiliter. Un coup de pinceau ou une fresque cache misère ne peuvent pallier l'usure des matériaux, les problèmes de porosité. Aujourd'hui ces habitats ne peuvent être que rasés, et les dynamitages ont d'ailleurs commencé.

Nous connaissons maintenant, quelques décennies étant passées; les effets dévastateurs de ces habitats de masse sur les gens qui sont contraints d'y vivre: racisme, trafic de drogues, délinquance en tous genres, contributions "efficaces" à la déchirure sociale que nous subissons.

Dans un article paru dans Le Monde du 3 octobre 1991, l'architecte Henri Gaudin déclarait: "il ne suffit pas de dénoncer le racisme ici et l'exclusion là, en tolérant ses formes dans l'architecture elle-même".

Il ne faut pas que les habitations dont se doteront la France et l'Europe au XXI^{ème} siècle ressemblent aux fruits du gigantisme mégalomane de l'architecture nord-américaine née d'une société libérale, sélective, ségrégationniste qui voient pulluler les ghettos de la misère.

Les architectes ont à revoir leur concept de modernisme et à rompre avec les utopies qui se voulaient "radieuses" et n'ont conduit qu'à la déshumanisation. Pour penser le cadre de vie de demain, les architectes devraient savoir observer les enfants, comprendre leurs désirs, leurs évolutions. A partir d'une telle observation, il serait plus facile de renouer avec une véritable "architecture de la vie". Nous avons à la fois les matériaux les plus divers, du plus rustique au plus sophistiqué, et une tradition remarquable de constructeurs.

Le jour où les enfants se reconnaîtront dans l'architecture qui fait leur environnement quotidien, la pari sera gagné.

Jacky LAFORTUNE

Peintre et enseignant à Paris VIII

SOLIDARITE ET CITOYENNETE

En 1979, Monseigneur ETCHEGARAY, Président de l'assemblée des Cardinaux et Archevêques de France, lançait un appel en faveur de l'accueil des réfugiés : la tragédie des boat-people et celle des réfugiés qui transitaient à la frontière de Thaïlande envahissaient alors le paysage médiatique.

Dans le même temps, Claude et Françoise Bernard, parents de neuf enfants, leur parlaient de solidarité. Parce qu'ils ont des valeurs à transmettre, et les mots pour le dire. Dans ce contexte, ces derniers les ont tout naturellement interpellés quant à la possibilité d'accueillir un jeune cambodgien. Le couple a répondu à l'appel en ouvrant ses portes à un frère et une sœur par le biais du secours catholique qui participait à l'opération au plan local. Davantage meurtris par un passé familial douloureux que par les événements en eux-mêmes, ils ont manifesté très vite leur mal-être : fugues, dépressions, colères se sont succédées. C'est l'apport affectif et éducatif offert par le groupe familial qui a permis, peu à peu, aux jeunes de « dépasser » cette situation et d'évoluer. Cette expérience dynamique, vécue au jour le jour à travers le partage des choses de la vie a suscité chez le couple le désir d'ouvrir le champ des possibles à d'autres itinéraires. Ainsi est née, il y a dix ans, l'association FRED (Familles Relais pour Enfants et jeunes en Difficulté).

UNE PALETTE DE SITUATIONS

L'association répond aux besoins variés des jeunes et de leurs familles. Les familles relais prennent en charge les enfants à titre bénévole. Cela n'empêche pas certains d'entre eux de bénéficier d'un statut juridique lorsque la situation le justifie. Ainsi, par exemple, un juge des enfants peut-il confier un jeune au titre de personne digne de confiance en cas de danger ou de prise en charge longue durée. Un constat : les difficultés des intéressés se complexifient dans un contexte économique et social difficile, tan-

dis que les foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance, surchargés, ne peuvent plus répondre à l'urgence et à l'ampleur des besoins. C'est ainsi qu'un nombre croissant de parents errants sollicitent, directement ou non, la structure. Les demandes d'hébergement en urgence sont aussi largement formulées par les travailleurs sociaux. Marcel a quinze ans. Il vit avec son père et sa belle-mère qui supportent mal ses problèmes de comportement : absentéisme scolaire, renvois successifs de plusieurs établissements, attitudes prédélinquantes. Le jeune est suivi par un centre médico-psycho-pédagogique qui « travaille » la séparation avec la mère. Celle-ci, débordée par une situation socio-économique précaire, et des enfants en bas âge, est peu disponible. Marcel a « mal à sa mère ». En septembre 94, il est accueilli trois semaines par une famille relais. Ceci pour deux raisons : personne, au sein du groupe familial, ne supporte plus personne, et toutes les structures sollicitées n'ont pas de place pour l'instant. Marcel est difficile et la recherche d'une adéquation optimale entre l'accueilli et l'accueillant s'impose. Cette passerelle a permis de répondre à trois objectifs : éviter la rupture brutale entre Marcel et son père, poursuivre des démarches en vue d'une admission dans une petite structure éducative située près du domicile maternel, et restaurer progressivement les relations mère-enfant.

LE PARTENARIAT

L'état d'esprit qui anime l'association se situe dans la complémentarité avec les professionnels de l'enfance. C'est pourquoi FRED n'a jamais cherché à se professionnaliser. En revanche,

cette dynamique allait affiner le partenariat dans un souci de collaboration optimale. Au départ, Claude et Françoise Bernard ont tâtonné dans les démarches auprès des instances de la justice et des affaires sociales, « le bénévolat était parfois considéré comme suspect. Accueillir un enfant sans demander de subvention, était chose inhabituelle », commente notre interlocutrice.

Au fur et à mesure que progressait l'expérience FRED a amélioré le travail partenarial tant près de la justice, des services sociaux, que des autres associations. Ainsi demande-t-elle dans le cadre d'une OPP par exemple, que le rôle, et les limites de FRED soient précisées par le magistrat au cours de l'audience. « Cela évite de gérer ensuite des négociations parfois peu aisées entre la famille naturelle et celle d'accueil concernant par exemple l'accompagnement des enfants le week-end. Tout le monde est au clair sur le qui fait quoi » explique la présidente. Elle s'est aussi consacrée à peaufiner la collaboration avec les services sociaux. Françoise Bernard leur demande un éclairage précis concernant la problématique de l'enfant. Dans le même ordre d'idée, elle met en lumière, à leur attention, ses connaissances de la constellation familiale et de ses potentiels.

Objectifs : optimiser bien sûr l'adéquation entre accueilli et accueillant. Elle développe aussi un travail avec d'autres associations qui interviennent sur des registres proches. Ainsi, sollicite-t-elle l'association « un enfant une famille », implantée à Clamart qui organise des parrainages. Cela peut se produire quand FRED est saturée ou que l'on recherche un accueil plus per-

tiennent dont on ne dispose pas au sein des familles de FRED.

PERSPECTIVES

Elles se situent au niveau du «recrutement» des familles, et au plus de l'inégalité de la collaboration avec les services. Certains candidats accueillants ne sont pas toujours au clair avec les objectifs de l'association. Certains demandent si un accueil pourrait déboucher sur une adoption. «Nous les décourageons très vite, car nous voulons rester dans le registre du relais» commente Mme Bernard. «Nous devons aussi évaluer au mieux les possibilités d'accueil des enfants de comportement très difficile. Nous connaissons bien les familles qui peuvent assumer cela. D'autres peuvent offrir un accueil moins lourd mais qui correspond bien à d'autres situations» ajoute-t-elle. La collaboration avec les professionnels est d'autant plus qualitative que nous avons déjà travaillé ensemble. Parfois, la mise en route de la concertation, avec un service AEMO ne va pas toujours de soi. C'est le cas lorsque le travailleur social n'a pas eu l'habitude de travailler avec des bénévoles. «Nous pouvons comprendre ces réticences. Si il y a une volonté de dynamique réciproque, l'échange s'amorce vite» explique-t-elle.

L'expérience menée par FRED est connue par les services sociaux dans le cadre d'un échange spontané de savoir entre professionnel. Elle est aussi découverte par la bouche à oreille. Elle interpelle de nombreuses personnes qui désirent s'investir dans ce domaine parce que la valeur participative à la solidarité est une idée qui fait son chemin, dans un contexte où son urgence saute aux yeux de tout un chacun. C'est pourquoi Mme Bernard est sollicitée par ces dernières. Ses perspectives : transmettre ce qu'elle a appris au travers de ses multiples cheminements, et aider d'autres bénévoles à créer des associations de même type. Parce que la solidarité est un acte de citoyenneté.

Hélène CARRIERE

FRED : 12 Allée de GIFFA - 91190 GIF SUR YVETTE - Tél : 69.07.44.66

LE METIER D'ASSISTANTE SOCIALE ENTRE INDETERMINATION ET TECHNICITE

Tes parents risquent de te condamner comme un frère séparé. Tu étais unique et référé, tu vas devenir plusieurs et parfois incohérent, comme l'univers, qui, au début, éclata, dit-on, à grand bruit. (M. Serres)

Pour développer certaines questions relatives au métier d'assistante sociale, je me suis basée sur un ouvrage que je viens de publier (1).

Plusieurs intentions sous-tendaient un projet de recherche entrepris dans le cadre d'un D.E.A. et ont trouvé leur aboutissement dans ce livre :

- La volonté de dépasser un débat stérile entre profession, quasi-profession ou métier à propos du service social.

- Le souci de rendre compte de ce que nous pressentions de manière empirique : l'existence de débats internes à la profession d'assistante sociale en même temps qu'elle s'était progressivement organisée et constituée comme «service social» reconnu par l'Etat, soumis au secret professionnel et exigeant un diplôme d'Etat pour être exercée.

- Le choix de rompre avec une vision linéaire de l'histoire du service social et une conception fixiste de la profession pour mettre au jour les enjeux implicites et explicites autour de la définition du métier d'assistante sociale, en contextualisant ses débats internes, dans une perspective de compréhension de la logique du champ social.

Après un travail empirique sur les définitions du service social, nous avons constaté la prégnance d'une rhétorique professionnelle organisée autour d'un invariant : par nature indéfinissable et insaisissable, quant à sa production (l'aide), le métier d'assistante sociale reposait sur une technicité spécifique, inlassablement revendiquée et affirmée par les professionnelles.

Garder sa marge d'autonomie grâce à une part d'indétermination plus ou moins grande, préserver l'innomable de ce métier, tout en revendiquant une technicité spécifique, ou bien le caractériser en objectivant et en codifiant les tâches et les capacités attendues de ses agents, voilà le dilemme qui nous est apparu déterminant dans l'élaboration de la professionnalité du service social. Après avoir situé les origines charismatiques du métier d'assistante sociale, nous avons tenté de spécifier un moment-clé de son histoire, autour des années 60, quand le service social a obtenu une double légitimité : légaliste et technique.

La définition dominante s'organisera autour d'un modèle clinique de la pratique professionnelle : le case-work qui, malgré les critiques

nombreuses qu'il suscite, s'impose et permet au service social d'affirmer une technicité propre, fondée sur la relation d'aide et référée à la démarche clinique.

Partant de cette définition consacrée, nous avons montré, comment, dans un double mouvement, des facteurs exogènes et endogènes à la profession, ont contribué, après mai 68, à déstabiliser cette définition légitime, en rendant inéluctable sa recomposition au tour de la notion de «compétence professionnelle».

LE DILEMME D'UNE PROFESSION

Nous avons utilisé pour notre démonstration, le modèle d'analyse de H. Jamous qui considère une profession comme l'objet d'un enjeu social et le résultat d'un rapport de forces entre les détenteurs de la définition légitime et ceux qui veulent la transformer.

C'est pourquoi, nous avons tenté de décrire les tensions qui ont traversé le métier d'assistante sociale, dans les années 70, grâce au rapport I/T.

- (T) représente la technicité c'est à dire «le maîtrisable et le communicable sous formes de règles» dans un métier.

- (I) l'indétermination est ce qui échappe aux règles et est attribué aux qualités sociales des agents. Ainsi, le corps professionnel des assistantes sociales a été le lieu de luttes et d'enjeux entre les partisans de la tradition qui valorisaient les qualités sociales des agents - le métier comme art - et les autres, plus soucieux de rendre objectivable la production (la technicité) pour maintenir la légitimité de la profession dans un contexte de rationalisation des coûts et des activités.

Le service social était organisé en un système professionnel auto-perpétué dans lequel la profession détenait la maîtrise totale de la formation et le contrôle de la qualité du service rendu (pratique de la supervision).

L'évolution du contexte socio-historique (remise en cause des sys-

tèmes idéologiques après mai 68, déclin de l'Etat-Providence, injonction de rationalisation) et les transformations morphologiques de la profession avec l'arrivée massive de jeunes professionnelles, vont entraîner une déstabilisation des valeurs fondatrices de la culture professionnelle du service social. La nécessité d'une obligation de résultats pour maintenir sa légitimité comme profession va contraindre le service social à réduire sa part d'indétermination pour spécifier et rendre crédible sa technicité.

Entre la volonté légitime d'un corps professionnel de sauvegarder sa culture spécifique et le souci de continuer à être reconnue comme profession légitime dans le champ social : quelle stratégie privilégier ?

C'est ce mouvement de construction, déconstruction, recomposition entrepris autour des années 70, que nous avons voulu montrer, dans une profession comme le service social où le degré d'indétermination est élevé et la technicité faiblement mesurable.

Lors de mutations sociales importantes mettant en jeu l'équilibre des rapports de forces du système social global, elle devient l'objet d'un débat social : ce fut le cas après mai 68 ; c'est ce qui se passe encore aujourd'hui.

Chaque fois, le corps professionnel doit réajuster sa définition du métier, avec le souci de rester fidèle à sa culture d'origine tout en intégrant des valeurs nouvelles, afin de préserver sa légitimité d'intervention dans le champ social.

Dissensions, clivages, fractures, alliances avec d'autres professions sociales, recherche de modèles de formation alternatifs ont marqué le service social des années 70.

Compromis batard ou métissage salutaire ?

L'institutionnalisation du D.S.T.S (diplôme supérieur en travail social) en 1978 consacre la rupture avec un système professionnel auto-perpétué : ce diplôme supérieur prépare aux fonctions d'encadrement les professions socia-

les dominantes dans le cadre d'un dispositif de formation associant un centre de formation professionnelle et une université.

Compromis batard ou métissage salutaire ?

En tout état de cause, le D.S.T.S signe bien la fin d'un système professionnel auto-perpétué, qui se voit contraint de rechercher un mode de légitimité externe du côté de l'Université.

Le diplôme professionnel est reconnu de niveau maîtrise et donne accès au troisième cycle.

On peut voir comment, dans le contexte des années 70, sous l'effet conjoint de contraintes externes et internes, les organisations professionnelles ont entrepris la recomposition de la définition du métier selon deux logiques essentiellement :

-soit par la mise en place de stratégies de maximisation de l'existant en ce qui concerne la formation initiale.

-soit par la construction de stratégies de reconnaissance sociale : en l'occurrence le recours à la création d'un diplôme professionnel de niveau universitaire pour garantir le degré de légitimité des cadres et, par voie de conséquence, la légitimité de l'intervention sociale.

Ce livre ne prétend pas apporter de recettes dans la période difficile que vit encore le service social mais aussi l'ensemble des travailleurs sociaux, qui, tels des fantassins sont aux premières lignes face aux drames de l'exclusion sociale.

Il voudrait seulement montrer que la profession d'assistante sociale dont on décrit plus souvent le malaise ou la crise identitaire a su faire preuve d'inventivité et de créativité en «épousant le mouvement», comme nous y invite G. Balandier.

A. FINO-DHERS

Fino-DHERS, Le métier d'assistante sociale entre indétermination et technicité, 1995.

DU PASSAGE AUX BARBARES

A la veille de la révolution de février 1848, qui provoquera la chute de Louis Philippe, F. Ozomam - un des pionniers français du social, prônera l'alliance avec les milieux ouvriers en utilisant un slogan choc : « Passons aux barbares » (J-B. Duroselle, 1951, p. 173).

Dans une lettre adressée à son ami Foisset - datée du 22/02/1848 - l'auteur s'explique sur cette formule : « En disant passons aux barbares, je demande... que nous nous occupions du peuple, qui a trop de besoins et pas assez de droits, qui réclame avec raison une part plus complète aux affaires publiques, des garanties pour le travail et contre la misère... Passer du côté des barbares, c'est-à-dire du camp des rois, des hommes d'État de 1815, pour aller au peuple ».

Cent cinquante ans plus tard (ou presque), cette problématique du « passage aux barbares » reste d'actualité : En effet, souhaitant rompre avec la charité scientifique, des professionnels du social aspirent, aujourd'hui, à une redéfinition de leur rôle. S'engager dans cette voie s'avère d'autant plus difficile que la culture dominante, tend à occulter les expérimentations antérieures, qui ont poursuivi le même type de perspective. Sans aucunement prétendre à l'exhaustivité, nous exhumons, ci-après, deux exemples significatifs qui méritent toute l'attention de ceux qui entendent avancer dans l'élaboration d'un « projet alternatif pour le travail social ». (Voir l'article de P. Starck et J. J. Deluchey, in Les ASH du 19/05/95).

LE MOUVEMENT DES SETTLEMENTS

C. Bachmann et J. Simonin (1981) rappellent, qu'au moment de sa

professionnalisation, le travail social sera traversé par deux orientations opposées : « Dès le 19^{ème} siècle dans le monde anglo-saxon, une double problématique se cristallise, et tout au long du siècle suivant, on retrouve sous diverses formes, le débat des origines. D'un côté l'approche psycho-médicale ; de l'autre, le cadre socio-politique. Entre les deux, un mouvement de va-et-vient, d'entrecroisement, d'échanges » (C. Bachmann et J. Simonin, 1981, p137).

L'approche psycho-médicale concourra au développement des théories et pratiques de l'assistance (encore dénommée charité scientifique) telle que le baron de Gérando l'avait esquissée dans son ouvrage précurseur « le visiteur du pauvre » (1820) : Selon ce dernier, une action d'aide sociale nécessite au préalable un examen méticuleux des besoins du pauvre. Par ailleurs, et surtout l'octroi d'aide doit être subordonné à la normalisation des manières d'agir du bénéficiaire. Comme le précise R. Castel (1995), dans l'esprit de ce philanthrope, le service octroyé doit être un outil de relèvement moral... » (R. Castel, 1995, p248). A l'opposé, l'orientation « socio-politique » contribuera à l'émergence, entre autre, du mouvement des settlements :

Dès 1860, F. Maurice -étudiant à l'Université de Cambridge- créera le premier « Working men College », au sein duquel des étudiants de Cambridge organisaient des cours pour les ouvriers durant

les vacances universitaires. D'autres, comme Denison ou A. Toynbee, tous deux élèves d'Oxford, suivirent la même voie : le premier s'installa dans l'East End (1867) et le second à White Chapel (1875), quartiers populaires de Londres. Leur décès prématuré mit fin à ces expériences pionnières.

Il faudra attendre 1885 pour que le Pasteur Barnett et son épouse s'installent à White Chapel et créent le premier settlement, ouvert tout au long de l'année : en hommage à l'étudiant d'Oxford, précurseur en ce domaine, cette institution prit le nom de « Toynbee Hall ». L'idée fondamentale de Barnett était, d'une part, d'ouvrir en permanence les « universités populaires », initiées par les étudiants d'Oxford et Cambridge et, d'autre part, de développer des formes d'aides multiples en direction des habitants des quartiers populaires. Cette perspective séduira de nombreux jeunes bourgeois désireux de se rapprocher du peuple.

L'initiative fit école et attira de nombreux visiteurs dont l'Américaine J. Addams, mais aussi le Français Costa de Beauregard. A son retour aux U.S.A, J. Addams et son amie E-G. Starr ouvrirent un settlement dans un quartier populaire de Chicago, au cours de l'année 1889. Elles avaient été devancées par S. Coit et Ch-B. Stover, qui créèrent le « Neighborhood Guild » à New-York en 1886. Dix ans après ces initiatives pionnières, on comptait environ 74 settlements sur le terri-

toire américain. Par la suite, leur nombre ne cessera d'augmenter.

En France, au cours de l'année 1896 et après sa rencontre avec le marquis de Beauregard, J. Gahery ouvrit la première résidence sociale au 36, rue du Chemin vert (Paris 11 arrondissement), dans l'un des quartiers les plus populaires de l'époque (Cf. R.H Rupp et A.M Guerrand, 1978). Cependant, et contrairement à ce qui se passait aux USA, au début du 20ème siècle, moins de 10 structures de ce type fonctionnaient.

A la différence du courant de «charité scientifique», le mouvement des settlements proposera des services plutôt que des secours financiers et, par ailleurs, s'engagera dans une dynamique réformiste s'appuyant sur une connaissance sociologique de la condition ouvrière. Comme le souligne, J-F. Médard « tout en animant cette oeuvre d'éducation populaire, ils s'identifieront avec le quartier, en étudiant ses besoins (Charles Booth - Life and labor of the people of London) et surtout en participant à ses luttes sociales » (J-F Médard, 1969, p232). En Grande-Bretagne, notamment, le «settlement movement» entretiendra des relations privilégiées avec le mouvement de réforme sociale, animé par la gauche britannique.

J. Addams (principale «théoricienne américaine de ce mouvement) considérait que «le settlement... est un effort expérimental pour aider à la solution des problèmes sociaux et industriels qui sont engendrés par les conditions modernes de vie dans la grande ville » (J. Addams, 1961, p 98). J-F. Médard précise à ce propos : «les pionniers des settlements, Jane Addams en tête, furent les premiers à lutter avant même les syndicats, en faveur des lois sur le salaire minimum, pour l'abolition du travail des enfants, la protection des femmes, et la sécurité sociale... Tout en s'attaquant aux problèmes sociaux au niveau du quartier, ils comprenaient bien que ce n'était pas suffisant et qu'il fallait agir aussi au niveau de la

ville, des États et au niveau national. » (J-F. Médard, 1969, p234). S. Alinsky et l'approche communautaire conflictuelle

Historiquement plus proche, les théories et pratiques de S. Alinsky (1909/1972), s'incrinrent aussi dans cette problématique du «passage aux barbares» (Alinsky, 1972, p. 10). Dès le début des années 40, il s'investira, en effet, dans l'organisation des habitants du Back of the Yard (quartier misérable de Chicago). Ainsi, débuta sa «carrière» dans une forme originale de travail social.

En 1940, il crée l'Industrial Areas Foundation (I. A. F). Soutenu par certains membres de l'Eglise catholique, et financé par Marshall Field - directeur du plus important magasin de la ville de Chicago - l'I. A. F. se donnera pour perspective d'aider des groupes et des organisations à démarrer. Alinsky publiera un premier ouvrage en 1946 -*Reveille for radicals*-. Au cours de plus de trente années d'activisme, il favorisera l'auto-organisation de nombreuses minorités. Il soutiendra notamment César Chavez et les chicanos californiens dans leur projet d'organisation.

Enfin, au cours de l'année 1968, il fonde un institut de formation (I. A. F. Institute) grâce à des financements de la fondation Ford et de la Midas Muffer Company. Peu après la publication de son second ouvrage -*Rules for Radicals*, mai, 1971-, Alinsky décède prématurément.

Dans ses deux ouvrages, Alinsky expose sa philosophie et sa méthode d'intervention, illustrées de multiples exemples. Sans pour autant prétendre épuiser le sujet, on se limitera ici à présenter les points principaux de l'approche dénommée «communautaire et conflictuelle» (en opposition à l'approche communautaire consensuelle développée par M. Ross notamment) :

L'auteur et ses collaborateurs sont convaincus que les règles du jeu social sont totalement inadaptées et ne peuvent régler de façon juste et intelligente les problèmes de vie quotidienne de la majorité des

gens. Ils se méfient aussi des «révolutionnaires» considérés comme des «raisonneurs». Plutôt que l'attente du «grand soir», le pragmatisme alinskien préfère l'action ponctuelle, limitée qui aboutit à un résultat concret dans un délai rapide.

Se définissant comme un «radical» (aux USA, le radicalisme se rapproche plus de ce que nous définirions en Europe par mouvance gauchiste ou libertaire), Alinsky considère que sa tâche (et celle des travailleurs sociaux qu'il formera) est de se préoccuper «des causes fondamentales plutôt que de leurs manifestations courantes. Il (le travailleur social) concentre son attaque au coeur des problèmes.» (Alinsky, 1946, p80). Il reproche par ailleurs aux travailleurs sociaux leurs pratiques normalisantes : «Ils (les travailleurs sociaux) viennent pour adapter les gens ; les adapter de façon à ce qu'ils vivent en enfer et qu'ils aiment çà par-dessus le marché. Une forme plus élevée de trahison sociale est difficile à concevoir, et pourtant cette infamie est perpétuée au nom de la charité» (1946, p83/84).

A la différence du «settlement movement», Alinsky entend uniquement favoriser l'émergence d'organisations populaires puissantes ; Sorte de «syndicats locaux» qui, à terme, soient susceptibles de gérer des initiatives diverses et de s'opposer aux pouvoirs en place. La méthode d'intervention se révèle être relativement simple, tout au moins sur un plan strictement théorique : à la demande d'une communauté ou groupe (ex: habitants d'un quartier), l'organisateur va travailler à l'auto-organisation des membres de cette forme sociale en s'appuyant sur un problème particulier (ex: l'insalubrité des logements). Au fil des actions que mènent le groupe (ou la communauté), l'organisateur veillera à ce que ce dernier renforce son assise et son influence, notamment vis à vis des instances de pouvoir préexistantes (ex. : les instances municipales) - «La première tâche, c'est de raviver l'espoir et de faire ce que chaque

organisateur a toujours fait partout, quelle que fût la classe sociale : communiquer les moyens et tactiques qui donneront aux gens le sentiment qu'ils détiennent les instruments du pouvoir, et qu'ils peuvent désormais faire quelque chose» (Alinsky, 1971, p240).

A l'opposé de l'action communautaire consensuelle, ici le conflit est moteur de l'ensemble de l'entreprise : Selon Alinsky, et de manière plus générale, «le conflit est le coeur même d'une société libre et ouverte» (Alinsky, 1971, p121). Alinsky ne s'embarrasse pas de questions afférentes aux moyens mobilisés dans le cadre du ou des actions entreprises. A la manière de Malcom X., il est retenu ici le recours à tous les moyens nécessaires pour peu qu'ils puissent permettre d'obtenir la fin. L'auteur est d'ailleurs particulièrement précis à propos de cette question : «Dès que l'on réfléchit au changement social, la question des fins et des moyens se pose. L'homme d'action l'envisage sous l'angle pragmatique et stratégique. La seule chose qui lui importe est de voir si la fin n'est pas trop ambitieuse et vaut la peine d'être poursuivie et si, d'autre part, les moyens dont on dispose lui permettront de l'atteindre. Dire qu'un moyen corrompt la fin revient à croire à une sorte d'immaculée conception de la fin et des moyens... Dans l'action, on ne jouit pas forcément du luxe de pouvoir prendre une décision qui, à la fois, plaise à notre conscience et serve l'humanité. Il faut alors choisir le bien de l'humanité.» (Alinsky, 1971, p87). Particulièrement explicite, cette citation ne mérite pas plus de commentaire.

Selon l'auteur, la mise en oeuvre de cette méthode ne nécessiterait pas la maîtrise de compétences particulières, si ce n'est celle de la communication : «un organisateur peut manquer de n'importe laquelle des qualités que nous avons décrites et être quand même efficace et réussir dans son travail. Il y a une exception : il doit maîtriser l'art de communiquer» (Alinsky, 1971, p141). Pour Alinsky, la com-

munication se définissant de la manière suivante : «il y a communication avec les autres quand ils comprennent ce que vous essayez de leur faire saisir» (Alinsky, 1971, p141).

Cette capacité à communiquer avec autrui étant d'autant plus fondamentale que les premières tâches concrètes de l'organisateur sont d'une part d'appréhender le point de vue de ses interlocuteurs et d'autre part de transmettre les moyens et tactiques de reconquête du pouvoir (communiquer les moyens et les tactiques qui donneront aux gens le sentiment qu'ils détiennent les instruments du pouvoir, et qu'ils peuvent désormais faire quelque chose» (Alinsky, 1971, p240).

Elaborées et expérimentées dans des contextes socio-historiques spécifiques, aucune de ces initiatives n'est, à proprement parler, reproductible à l'identique. Cependant, et au-delà de leurs particularités, ces expérimentations présentent des caractéristiques communes d'un intérêt certain pour notre réflexion. Elles ont en commun, en effet, d'avoir :

- porté un «autre» regard sur ceux que l'on dénomme habituellement

les «usagers». Rompant avec les théories psycho-médicales, les promoteurs de ces initiatives ont cessé de voir en leurs interlocuteurs des «gens à problèmes» (culturellement handicapés ou psychologiquement perturbés) qu'il s'agissait de réadapter ou rééduquer. De manière beaucoup plus pragmatique, ils les ont considéré comme des personnes confrontées à des problèmes de vie quotidienne.

- établi des alliances avec les populations concernées. De manière différente, le «passage aux barbares» -selon la formule de F. Ozonam- s'est délibérément opéré.

- favorisé le renforcement du pouvoir des populations «exclues» et la transformation de l'ordre social. Concernant ce derniers point, Il s'agit là d'une rupture essentielle avec les perspectives normalisantes du travail social dominant, vivement critiquées par S. Alinsky. Peut-être sont-ce là les caractéristiques fondamentales d'une autre forme de travail social, qui, aujourd'hui, fait cruellement défaut.

Jean-Jacques DELUCHEY



- Addams (J.), *Maps and Papers*, Edition Peters J and sons, Chicago 1895
- Alinsky (S.), *Le manuel de l'animateur social*, édition du Seuil, Paris, 1976 (édition originale 1971) : *Reveille for radicals*, édition University of Chicago Press, Chicago, 1946
- Bachmann (C.) et Simonin (J.), *Changer au quotidien*, édition Etudes vivantes, Paris, 1981
- de Beauregard Costa, *La charité sociale en Angleterre*; édition Plon, Paris 1896
- Duroselle (J.-B.), *les débuts du catholicisme social*, édition PUF, Paris, 1951
- de Gerando, *Le visiteur du pauvre*, Paris, 1820
- Hess (R.), *La sociologie d'intervention*, édition Puf, Paris 1981
- Guerrand (R.-H.) et Rupp (M.-A.), *Brève histoire du service social*, édition Privat, Paris, 1978
- Médard (J.-F.), *Communauté locale et organisation communautaire aux Etats Unis*, Cahier la FNSP, édition A. Colin, Paris, 1969
- Ozonam (F.), *lettres de...*, édition J de Gigord, Paris, 1925
- Savoye (A.), *Les débuts de la sociologie empirique*, édition Méridiens ; Paris, 1994

UNE IMAGE VIDEO COMME TEMOIN D'UNE REALITE SOCIALE

«J'ai été abusé par des rapports de police inexacts. Je suis extrêmement choqué par le film qui montre une intervention apparemment sans raison. Il n'y a pas de doute sur le bien fondé des protestations. Des CRS sont intervenus dans un quartier où ils n'auraient pas dû le faire et dans des conditions inadmissibles».

Déclaration du préfet Desmet après les événements d'Amiens. Nov.94.

A l'heure où l'on parle des nouvelles technologies de communication, et plus particulièrement des autoroutes de l'information, permettant de faire voyager le son, le texte, les images. Arrêtons-nous instant sur un moyen de communication accessible à tous, vu que son utilisation de base ne nécessite pas de connaissances techniques énormes : la caméra video.



54

A partir de quelques faits divers, nous allons tenter de montrer, comment des images filmées souvent à partir d'un support vidéo et utilisées à bon escient peuvent témoigner de façon déterminante d'un fait social.

On a vu récemment à la cité de Fafet, à Amiens-Nord (France), dans la nuit du 13 au 14 novembre 94 comment l'intervention policière au gaz lacrymogène au cours d'une soirée d'anniversaire organisée par des filles de la cité a entraînée des émeutes. Mais ce qui aurait pu rester banal, une «provocation» de plus

des jeunes face aux policiers selon la version officielle, rebondit dans l'actualité une semaine plus tard, grâce un film vidéo «amateur» rendu public et diffusé par la suite dans les journaux télévisés. Elle ontredisait cette version officielle des faits, obligeant le préfet Desmet à faire le démenti suivant: «J'ai été abusé par des rapports de police...».

Sans ce vidéaste amateur (français de souche), on aurait rien su de la brutalité policière à l'encontre des jeunes de la communauté harki.

Cette affaire n'est pas sans rappeler une autre beaucoup plus dramatique il y a de cela trois ans : un tribunal a acquitté quatre policiers blancs qui avaient tabassé Rodney KING, un automobiliste noir, pour excès de vitesse, et ce malgré la bande vidéo diffusée montrant les images accablantes pour les auteurs de cette exaction. Résultat : les émeutes de Los-Angeles (1), et dans d'autres villes, avec un bilan de 58 morts.

Un autre fait divers vient illustrer notre propos : Il s'agit du mystère du loup de Senonges ; après

avoir vu le film vidéo amateur, les habitants de cette ville se sont rendus compte des méfaits du loup.

Notre société médiatisée a ainsi recours de plus en plus à des images comme preuve ou faire valoir à des discours devenus peu crédibles. Après les médias, on voit maintenant le citoyen s'appropriier cet outil pour immortaliser un monde en train de se faire devant lui. Il arrive même que les médias dans les grandes villes américaines fassent appel à des cameramen indépendants, ou que ces derniers proposent leur films aux télévisions (2). Ainsi, ils se livrent à une course contre la montre avec la police et les chaînes de télévisions pour arriver les premiers sur le lieu du crime.

Car au-delà de l'aspect scoop (audimat oblige!) se pose le problème de la lecture objective des images et l'analyse de celles-ci, tâche que les médias n'exécutent plus souvent (nous n'entrerons pas ici dans les détails). Submergés par ces images qui nous viennent du monde entier, les téléspectateurs se laissent souvent avoir, lorsqu'ils ne sont pas simplement manipulés. Pour illustrer nos propos, nous citerons quelques exemples: le faux charnier de Timisoara, la couverture de la guerre du golfe, la fausse interview de Fidel Castro par Patrick Poivre D'Arvor; enfin nous apprenons dans «Libération»(3) que l'agence Reuter a transmis à ses abonnés une photographie d'un individu vêtu comme Fidel Castro en tenue militaire fumant son cigare devant la résidence de la Reine du Danemark. Cette photographie a été publiée dans la presse comme étant le vrai Fidel Castro, or ce n'était pas lui.

Il nous semble que ces dérives, pour ne pas parler de fautes professionnelles graves, ne choquent plus beaucoup. Et donc, «Personne ne bronche, tout est permis ...» comme l'a écrit Ed-

gar Roskis, (journaliste-enseignant) dans son article (4). D'autant plus qu'il n'existe pratiquement pas de gardes-fous ni au niveau des chaînes- la tendance serait plutôt de se couvrir de la part du CSA.

De toute manière le «grand public» n'a aucun moyen de pression sur les chaînes sinon celle de pratiquer le zapping ou de ne pas allumer sa télé.

Enfin, on entend souvent des gens dire «on vit dans un monde d'images» et par conséquent pour convaincre, il faut utiliser des images. Le danger, de notre point de vue, réside dans le fait qu'on concède à l'image, une propriété qu'elles n'ont pas. Une image seule n'est pas une vérité.

A plus forte raison, quand elle est détournée de son objectif comme cela arrive dans le cas de vidéo-surveillance.

NOTRE VIE QUOTIDIENNE FILMÉE

Présentée par les uns et les autres comme un outil pouvant assurer la sécurité, les banquiers l'utilisent. La RATP, les magasins, des villes comme Levallois Perret, Paris (dans certains quartiers) et les entreprises ont trouvé dans la vidéo-surveillance un vrai outil de contrôle, un auxiliaire de police, que «Charlie Chaplin et Fritz Lang avaient prévu dès 1930 dans les Temps modernes et Métropolis; le phénomène est généralisé. Durée de travail réelle, productivité, efficacité des salariés, tout cela peut-être vérifié, ainsi que les appels téléphoniques personnels consignés dans la mémoire informatique du central»(5).

En matière économique, des chefs d'entreprises reconnaissent que des bénéfices ont été réalisés avec l'instauration de la vidéo-surveillance. Arrivée sur

le marché depuis quelques années des vidéo-conférence, vidéo-réunion, vidéo-phonie... Baisse considérable des frais de missions des entreprises. Un exemple: «Le coût de déplacement d'un cadre de Paris à Tokyo pour une réunion de 6 heures revient à 40 000 francs, alors que l'utilisation de la vidéo-conférence reviendrait, pour le même résultat, à 16000 francs» indique-t-on chez EGT (6). Même constat en ce qui concerne les utilisateurs du réseau Internet, au niveau du gain en temps et de l'économie en frais de recherches.

Mais cet aspect des choses ne doit pas masquer l'essence même de notre existence, nos libertés fondamentales. Pourtant, celles-ci sont souvent bafouées en matière de vidéo-surveillance. Si on examine des cas comme l'a fait la revue Science et Vie (7) où cette technique est utilisée comme preuve dans des procès de vols commis par les employés d'une entreprise, on constate que les différents jugements et arrêts prononcés sont contradictoires d'un tribunal à l'autre. Dans un cas, la cour rappelle que l'article 9 du Code civil précise en effet que «chacun a droit au respect de sa vie privée». «Disposition renforcée par l'article L 432-2 du Code du travail, qui confirme que tout moyen de surveillance dans l'entreprise doit faire l'objet d'une information des salariés. Tandis que dans l'autre cas la cour déclare que, «compte tenu des possibilités de montage et de truquage qu'offre l'évolution des techniques, ce document ne présente pas des garanties suffisantes d'authenticité, d'impartialité et de sincérité concernant tant sa date que son contenu, pour qu'il puisse être considéré comme probant». On voit très bien que tout est question de lecture et d'interprétation des images selon les contextes.

Au-delà des cas extrêmes, quelle attitude adopter ? A cette question, nous serons tentés de recommander une certaine vigilance et le renforcement de notre rôle de citoyen actif et critique dans la cité. En d'autres termes faire entendre sa voix, saisir le CNIL lorsque l'utilisation des images nous paraît douteuse.

Cependant, en ce qui concerne notre rôle face aux médias, il serait souhaitable de créer, sinon de renforcer, des associations de téléspectateurs en vue de faire valoir une autre opinion, le cas échéant, que celle des «médiamonopoles»-groupes financiers- qui prennent de plus en plus de pouvoir en imposant ainsi leur vision du monde. Cette vision correspond à ce que Ignacio Ramonet dénonce dans *Le Monde Diplomatique*, en parlant de «la pensée unique»(8).

Nous avons essayé de montrer dans cet article, à travers quelques faits divers comment, en tant que citoyens, nous sommes impliqués par des images, que celles-ci ont parfois des statuts différents selon les interprétations. Qu'il faudrait développer notre esprit critique, comme fondement de tout travail de réflexion.

Damien MABIALA

1) MABIALA (D.), «Los-Angeles, la rue rend la justice» in *PEPS* n° 39, 1992, p. 52-54.

2) EUDES (Y.), «Une nouvelle race de chasseurs d'images», *Le Monde Diplomatique*, octobre 1993, p.26-27.

3) CAUJOLLE (C.), «Peut-on échapper à son image ?», *Libération* du 22 mars 1995, p. 47.

4) ROSKIS (E.), «Journalisme et Vérité, Images truquées», *Le Monde Diplomatique*, Janvier 1995, p.32. Pour une analyse plus fine des médias, lire: M. Collon, *Attention Médias*, éd: EPO, Bruxelles, 3 édition, 1994.

5) RAMONET (I.), «Les nouvelles armes du contrôle social, Citoyens sous surveillance», *Le Monde Diplomatique*, Mai 1994, p. 1, 15 et 20.

6) Cf. «La vidéophonie, une économie pour l'entreprise»: *Le Journal du Téléphone*, n°42, Janvier 1995.

7) LORENZINI (F.), «Puces, Fichiers et Vidéo: Comment on vous surveille» in *Science et Vie*, Mensuel n°927, décembre 1994, p. 114-121.

8) Ramonet (I.), «La pensée unique», *Le Monde Diplomatique*, janvier 1995, p.1.

COLLOQUE

L'Association Internationale de Développement et d'Action Communautaires

«AIDAC» organise en collaboration avec la Province de Hainault, son prochain Colloque International à Louvain-la-Neuve (B), du 22 au 26 janvier 1996. Il sera axé sur le thème «*Démocratie et Développement*».

Pour tout renseignement : AIDAC-179, rue Débarcadère B-6001 Marcinelle. Tél : (0)71/44 72 78 - Fax (0)71/47 11 04

COMMUNIQUE

La Confédération Française des Professions Sociales tient à informer ses lecteurs qu'elle s'adresse désormais à tous les praticiens du travail social, personnes physiques, exerçant une profession sociale reconnue. Jusqu'à présent, la C.F.P.S., créée en 1950 sous l'intitulé de Fédération Française des Travailleurs Sociaux, ne regroupait que des personnes morales : associations, fédérations, syndicats professionnels d'assistants sociaux, d'assistantes maternelles, de conseillers en économie sociale familiale, de délégués à la tutelle, d'éducateurs de jeunes enfants, d'éducateurs spécialisés, de travailleuses familiales ...

La C.F.P.S. est d'abord un lieu de réflexion pluri-professionnel, avec des Commissions d'Etude largement ouvertes. Elle intervient dans différentes instances et son bulletin interne, *La Lettre de la C.F.P.S.*, transmet des informations sur les missions, les fonctions, les formations et statuts des partenaires de l'action sociale.

Pour tout renseignement : C.F.P.S. 47, rue de l'Université 75007 Paris
Tél : 45 49 27 40

COMMUNIQUÉ

Le service de documentation de promotion et rationalisation de l'information sociale, médico-psychologique et éducative (PRISME), organisme producteur

de la base de données PRISME nous informe qu'il participe à l'élaboration d'un projet d'un répertoire de périodiques du secteur social.

La base de données PRISME contient plus de 30 000 références d'articles de revues, de mémoires, de livres, interrogeables par mot-clés : type de documents, date, titre de revue et auteur. Consultation de cette base se réalise par Minitel : 3617 code PRISME

Prisme organise aussi des sessions-stages de documentation. Pour tout renseignement : Association PRISME 44, rue de Montmorency
75003 Paris-Tél : (1) 42 74 44 70

JOURNÉE D'ÉTUDES

Institut des Sciences de la Famille organise une session en trois journées (3-5 Juillet 1995) concernant L'éducation affective en milieu scolaire

De plus en plus évidente est l'urgence de la mise en oeuvre d'une véritable éducation affective et sexuelle. Face au problème du SIDA, le gouvernement est en train de mettre en place une éducation sexuelle, intégrée dans les horaires, au collège.

La question qui se pose est la suivante : Comment ce même lieu (établissement scolaire), ne serait-il pas aussi un lieu d'éducation affective ? Toutes les disciplines sont concernées par ce sujet : littérature, philosophie, art, histoire, biologie, droit, éducation, physique..., sans oublier les lieux comme aumônerie ou infirmerie. Cette session a pour but de permettre une première approche de la diversité des dimensions impliquées, pour tous ceux qui veulent innover, ou tout simplement faire face à leur responsabilité éducative, en ce ce domaine trop souvent encore en friche.

Pour se procurer une documentation concernant le programme, s'adresser à : Institut des Sciences de la Famille 30, rue Sainte-Hélène 69002 Lyon
Tél : 78 92 91 24

Rubrique préparée par Esfandiar ATTARAN

LA CULTURE HIP-HOP

PAR : HUGUES BAZIN, DESCLEE DE BROUWER, 1995, 305 P.

Mais qu'est-ce que la culture Hip-Hop au juste ?

La réponse à cette question l'auteur nous décrit ce melting-pot de tous les arts, et entre autre, un véritable brassage de la culture de banlieue. Ce qui en fait non seulement sa force mais surtout sa richesse.

Tout se concentre autour de trois grands axes que sont la musique, la danse et le graphisme. Ainsi, du rap au tag en passant par une pointe de smurf, on découvre, on apprend ce qui a été, ce qui est et ce qui sera la fameuse «révolution Hip-Hop» !

Le Hip-Hop est né en 1982-1983 avec notamment ces danses électriques «le smurf», ou acrobatiques «le break-danse» qui déchaînaient ados et plus grands et qui comptaient de fervents adeptes. Même si à l'heure actuelle, elles sont moins médiatisées, elles n'en sont pas pour autant moins pratiques.

Le Tag, quand à lui, a commencé à surgir sur les murs autour des années 1985-1986 et ne cesse de se propager !

Concernant le Graff, il se précise, les lettrages sont moins timides, plus persuasifs, peut-être plus violents aussi.

Enfin le Rap s'affirme. Autour de Dee Nasty, plusieurs groupes voient le jour et l'on commence vraiment à connaître la culture Hip-Hop à travers ces jeunes qui ont des choses à dire et qui ont cette manière «audacieuse» de les dire. Ils sont porteurs d'un message, ils dénoncent ce que beaucoup refusent de voir et refusent d'accepter.

La banlieue vit, la banlieue danse, elle ne fait pas que «déchirer les murs», les salir comme disent certains. Et c'est malheureusement trop souvent ce côté qui ressort pour caractériser tous ces jeunes, tous ces épris de vie, ces assoiffés de créativité.

Mais si les gens essaient de décrypter ce qui est écrit sur les fresques qui habillent les voies de chemin de fer ! S'ils essaient de comprendre les graff qui décoorent les murs ternes et tristes de la «cité», on ferait un pas de géant !

Cet ouvrage est un énorme balayage de tout ce qui fait la culture Hip-Hop. Il jette un oeil concret sur ce qui est d'habitude pointé du doigt de façon péjorative.

Il ne faut pas ignorer ce qui nous entoure, il ne faut pas fermer les yeux sur la réalité, c'est ce qu'a fait Hugues BAZIN de façon brillante en pénétrant en banlieue, dans les cités, en côtoyant tous ces jeunes qui lui ont fait découvrir et apprécier leur culture qu'il nous retransmet dans son ouvrage.

C'est une invitation au voyage vers le Hip-Hop que je vous fait en vous conseillant vivement de vous plonger dans cette lecture pour découvrir ou simplement en savoir plus sur ce phénomène de société. Et regarder d'un oeil neuf le décor dans lequel nous vivons tous et qui tente de nous lancer un appel, un SOS, auquel nous sommes malheureusement encore trop imperméables.

Mais peut-être qu'enfin le message va être décodé et pris en compte.

Céline CUIRASSIER

DEVENIR EDUCATEUR, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

PAR : ALAIN VILBROD, ÉD. L'HARMATTAN, COLL. LOGIQUES SOCIALES

Pour quelles raisons devient-on éducateur ou éducatrice? A entendre les intéressés, leur arrivée dans le métier serait plutôt affaire de hasard et de circonstances fortuites.

Ici, ils auraient pris pied sur le terrain de l'Éducation Spécialisée à la suite d'une discussion avec un ami de rencontre ; là, ils auraient saisi au vol une opportunité sans vraiment avoir auparavant un projet arrêté. D'après l'auteur en y regardant de plus près, on découvre pourtant qu'une telle orientation doit finalement assez peu à ce hasard évoqué, à cet «ineffable» convoqué.

L'auteur a interrogé plus de huit cents éducateurs et éducatrices et au-delà de leurs récits de mémoire, ne tarde pas à se profiler alors l'influence de tout ce que les uns et les autres ont reçu de leurs familles. Ainsi cet ouvrage se propose-t-il d'élucider les déterminants de ce que l'on pourrait appeler «un choix sous contrainte» alors qu'en filigrane apparaît une analyse documentée des multiples arcanes de la mobilité sociale.

Un livre à consulter pour les futurs éducateurs.

CAHIERS D'INGENIERIE SOCIALE,

PAR : CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DYNAMIQUES INTERCULTURELLES (UNITE DE RECHERCHE ANTHROPOLOGIE APPLIQUEE, UNIVERSITE DE TOURS, COLLEGE COOPERATIF (PARIS), EDITION L'HARMATTAN

Il est devenu banal aujourd'hui de disserter sur la disparition des idéologies voire même sur la «fin de l'Histoire». A ceux qui disséquaient avec volupté la

faillite des «socialismes réels» les observateurs les plus lucides des économies de marché n'ont eu aucune peine à démontrer que les Pays du «capitalisme réel» sont eux aussi fort loin d'incarner les valeurs généralement attribuées au libéralisme dont ils se réclament.

En bref, on se trouve aujourd'hui - au Sud comme au Nord - sans «modèle global de société» mais pas nécessairement sans expériences sociales qui sur la longue durée ont fait la preuve que sans avoir l'ambition de changer la société, elles sont toutefois parvenues à changer des sociétés. En d'autres termes, si «le développement du sous-développement» est à l'échelle mondiale un phénomène incontestable, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas - et ceci dans tous les Pays - des expériences réussies d'enrayage du sous-développement qui peuvent servir de sources d'inspiration à tous ceux qui - proches ou lointains - se heurtent à des problèmes similaires.

D'où l'idée d'une revue qui aurait pour ambition à la fois de «réhabiliter» les expériences qui paraissent les plus significatives et de faire une place à celles qui semblent aujourd'hui les plus prometteuses quel que soit le secteur où elles se développent (développement rural, aménagements hydro-agricoles, gestion des terroirs, technologies appropriées, organisations des producteurs, santé et maîtrise de la fécondité, développement des quartiers urbains, etc.).

Ainsi peut-on espérer, en comparant systématiquement les expériences de transformation sociale de longue durée, ayant clairement explicité leurs hypothèses de départ et enregistrer régulièrement le déroulement de l'action découvrir des régularités qui permettront de dégager les fondements de véritables ingénieries sociales.

ainsi que quelques articles consacrés à la Santé qui complètent le dossier paru dans les deux précédents numéros de cette même revue. Un ouvrage très intéressant à consulter pour les travailleurs sociaux.

Pour tout renseignement : Banlieue, Ville, Lien Social, Université Paris VIII 15, rue Catulienne 93200 Saint-Denis Tél : 48 20 34 60

L'OBSERVATOIRE

REVUE D'ACTION SOCIALE
ET MEDICO-SOCIALE.

Le dossier de ce bimestriel (N°1-2/1995) est consacré à La violence et les femmes sous ses différents aspects : Historique, physique et sexuelle, causes de la violence familiale, droits des femmes victimes de violence, etc.

On trouve aussi des articles abordant d'autres sujets tels que :

Drogue (prévenir autrement), consommation de drogues, le syndrome de West, enfance en détresse du Tiers-monde, enfants de Roumanie, coeurs sans frontière...

Pour tout renseignement : L'observatoire, 30, rue des Augustins 4000 Liège

Tél : 041/23 08 08 (ext. 412)

JOURNAL DU DROIT DES JEUNES

REVUE EDITEE ET DIFFUSEE PAR
L'ASSOCIATION JEUNESSE ET DROIT AVEC
L'APPUI DE L'INSTITUT DE L'ENFANCE ET DE
LA FAMILLE (I.D.E.F.).

Ce journal tient à informer tous les mois les travailleurs sociaux des législations, de la jurisprudence récente, de l'actualité juridique et sociale au sujet de l'école, de la famille, des institutions d'aide à l'enfance ou de protection judiciaire d'aide à la jeunesse, des extraits du Journal Officiel, du Bulletin des questions parlementaires, de l'insertion professionnelle.

Pour tout renseignement : Contacter Françoise Vallée

Journal du Droit des jeunes 16, Passage Gatbois 75012 Paris

Tél : 05 90 77 07 (Numéro vert).

BANLIEUE, VILLE, LIEN SOCIAL

REVUE PUBLIEE PAR L'UNIVERSITE PARIS VIII

Le numéro 4 de cette revue comporte le dossier du colloque du 15 Décembre 1994 intitulé : Le local en questions, le sens de la préférence au local

Une manifestation organisée par Comité de liaison des Comités de bassin d'emploi de l'Université Paris VIII et de Profession Banlieue réunissant à Saint-Denis des chercheurs, des élus et des professionnels.

Ce numéro inclut aussi les travaux d'un séminaire sur L'économie en banlieue organisé par le GRASS (IRESCO-CNRS) et le département sociologie de PARIS VIII dans le cadre du programme «Réseaux productifs et territoires urbains» du Plan Urbain,

L'association Paroles et Pratiques Sociales est née en 1982 de la nécessité ressentie par un groupe de travailleurs sociaux de se donner un espace de rencontre et de réflexion, en dehors des réponses des spécialistes qui ne se situent pas directement dans la pratique quotidienne.

Elle est composée aujourd'hui de militants (animateurs, assistants de service social, éducateurs, mais aussi de formateurs et d'universitaires) qui par l'échange, veulent questionner leurs expériences.

Que ce soit dans la revue ou dans des manifestations plus larges (colloques ou journées d'étude), P.E.P.S entend :

- se faire l'écho de tout ce qui bouge et de tout ce qui change dans le champ du travail social,
- être un lieu d'inscription d'une mémoire sans laquelle il n'y a pas de traces visibles des expériences professionnelles,
- être un outil critique et formateur cherchant à analyser et à théoriser le savoir-faire des travailleurs sociaux.

Convaincu que chacun dans sa pratique professionnelle a quelque chose à dire, l'écriture nous apparaît comme un des moyens efficaces pour construire ce lien entre une Parole et une Pratique.

Une écriture respectueuse de la liberté d'expression de ceux qui, témoins privilégiés de l'exclusion et des pauvretés sans cesse grandissantes, peuvent rendre compte d'une certaine pensée sur le «social».

Pour ne pas rester des observateurs silencieux face aux politiques sociales qui placent souvent les travailleurs sociaux dans une impasse, l'association et la revue Paroles et Pratiques Sociales ne peut se développer qu'avec l'adhésion et le soutien de chacun de ses lecteurs, ses sympathisants, et toute personne travaillant directement ou indirectement dans le champ social.

Collectif P.E.P.S.

Dans 3616 ASSOS

tapez

le mot clé : PEPS

pour tout savoir
sur PEPS



Vous trouverez :

- La présentation complète de la revue
- Le sommaire du dernier numéro
- La liste des anciens dossiers
- Les tarifs d'abonnement

Et aussi d'autres services : annuaires d'associations, calendriers d'activité, milliers d'adresses...

ABONNEMENT (4 N^{os} + 1 N^o GRATUIT)

- Etudiant : 130 Frs (+ justificatif)
- Individuel : 160 Frs
- Institutionnel : 250 frs
- Soutien : 300 Frs

NUMERO

45 Frs (port payé)

NUMEROS

- 23: LE CODE DE LA NATIONALITE
- 24: QUE DITES VOUS APRES AVOIR DIT TOXICOMANIE ?
- 25: TRAVAIL SOCIAL ET RESEAUX
- 26: LIBERER LES IDEES POUR SORTIR DES PRISONS
- 27: FORUM SUR LE R.M.I.
- 28: BANLIEUE CENT VISAGES
- 29: REUSSITE SCOLAIRE
- 30: TRAVAIL SOCIAL ET BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION
- 35: INSERTION DES HANDICAPES ET TRAVAIL SOCIAL
- 36: LES CULTURES DE LA RUE
- 37: EPUISEMENT PROFESSIONNEL DANS LE TRAVAIL SOCIAL
- 38: LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DOIVENT-ILS DISPARAITRE ?
- 39: "IMMIGRATION", DANS QUEL SENS ?
- 40: FEMME IMMIGREE, D'UNE RIVE A L'AUTRE
- 41: LES FIGURES DE L'INSERTION
- 42: "SENS DU TRAVAIL SOCIAL ET PROJETS POUR L'AVENIR"
- 43: "ASSISTANTES SOCIALES: UN MOUVEMENT CONCASS"
- 44: LA PLACE DE L'ECRITURE DANS LE TRAVAIL SOCIAL
- 45: LES ENJEUX DE LA FORMATION
- 46: LES NOUVELLES SOLIDARITES
- 47: LE COMITE: UN OUTIL, DES HOMMES
- 48: YA-T-IL ENCORE UN TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LE SECTEUR.
- 49: LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

Nom/Prénom _____

Adresse _____

Je désire prendre abonnement(s) (4 N^{os} + 1 gratuit)

_____ Frs

N^o gratuit à choisir dans la liste :

Je commande les numéros suivants :

_____ Frs

(chèque à l'ordre de PEPS)

TOTAL : _____ Frs

Je désire recevoir une documentation (rôle des correspondants, fonctionnement du comité de rédaction, forums) :

OUI - NON

A retourner à PEPS - 163 rue de Charenton - 75012 PARIS

PARCOURS PROFESSIONNELS

Nous avons voulu nous interroger sur certaines trajectoires professionnelles particulières de travailleurs sociaux qui soit :

- *ont quitté le champ de leur compétence initiale pour exercer une autre activité (on peut citer un éducateur devenu avocat...)* ;
- *soit exercent à temps partiel leur métier de travailleur social, et font valoir leur nouvelle compétence professionnelle dans les domaines de la formation ou des Sciences humaines ;*
- *soit occupent des postes non réservés, c'est à dire une formation qui ne nécessite pas un diplôme : chef de projet, chargé de communication.*

On essaiera, au travers d'interventions, de comprendre, en terme de parcours professionnel, les motivations qui ont conduit ces assistants sociaux, ces éducateurs ou ces animateurs à exercer une autre activité.

Y-a-t-il des stratégies repérables empruntées par ces personnes ?

S'agit-il simplement de scénario individuel ?

En quoi ces parcours sont imputables aux caractéristiques du monde du travail ?

A ces questions et bien d'autres, nous apporterons des éléments de réponses à la problématique du changement professionnel dans la carrière des travailleurs sociaux.

Si les dernières statistiques font, à notre connaissance, défaut, c'est par une compréhension de l'intérieur que nous avons choisi d'aborder ce sujet. Quelques recherches en cours seront exposées.

Vos contributions sont à envoyer avant le 30 juillet à la revue PEPS.